



Rapport intermédiaire non-audité  
pour la période de six mois  
se terminant le 30 juin 2017

# Table des matières

<b>1.</b>	<b>Rapport de gestion .....</b>	<b>3</b>
1.1.	Données financières clés .....	4
1.2.	Performance financière .....	5
1.3.	Situation et ressources financières .....	11
1.4.	Risques et incertitudes .....	13
1.5.	Evènements survenus après la date de clôture .....	17
<b>2.</b>	<b>Déclaration du Conseil d'administration.....</b>	<b>18</b>
<b>3.</b>	<b>Rapport du commissaire .....</b>	<b>19</b>
<b>4.</b>	<b>États financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités .....</b>	<b>20</b>
4.1.	Compte de résultats consolidé intermédiaire résumé non-audité.....	20
4.2.	Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité du résultat global .....	21
4.3.	Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité de la situation financière .....	22
4.4.	Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité des variations des capitaux propres..	23
4.5.	Tableau des flux de trésorerie consolidé intermédiaire résumé non-audité.....	24
4.6.	Notes annexes aux comptes annuels consolidés intermédiaires résumés non audités .	25

# 1. Rapport de gestion

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec une cotation secondaire à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'ADR (American Depositary Receipts) à la Bourse de New York (NYSE : BUD). Notre Rêve est de rassembler les gens pour un monde meilleur. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Castle®, Castle Lite®, Hoegaarden® et Leffe® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Chernigivske®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Klinskoye®, Michelob Ultra®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, Sibirskaya Korona® et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie Anheuser & Co à St. Louis aux Etats-Unis, à la création de la brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 200 000 collaborateurs basés dans plus de 50 pays de par le monde. En 2016, les produits rapportés d'AB InBev s'élevaient à 45,5 milliards d'US dollar (hors joint-ventures et entreprises associées).

Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés audités de 2016 d'Anheuser-Busch InBev et avec les états financiers intermédiaires consolidés condensés non-audités au 30 juin 2017.

Dans le reste de ce document, Anheuser-Busch InBev sera désignée par « AB InBev » ou « l'entreprise ».

Le 10 octobre 2016, AB InBev a annoncé la réalisation de la Fusion belge et le succès de la finalisation du rapprochement avec l'ancien groupe SABMiller (« SAB »).

L'entreprise combinée est présente sur presque tous les grands marchés brassicoles et possède un vaste portefeuille constitué de marques mondiales, multi-pays et locales, offrant ainsi davantage de choix aux consommateurs dans le monde. Les clients bénéficieront d'un large réseau de distribution et d'une solide expertise en développement de marques. L'entreprise poursuivra également le développement de ses activités en partenariat avec ses fournisseurs tout en continuant de brasser les meilleures bières en utilisant les meilleurs ingrédients.

Suite au rapprochement avec SAB, AB InBev profite d'une plateforme géographiquement diversifiée, avec une présence renforcée dans des régions émergentes clés ayant des perspectives de croissance intéressantes, comme l'Afrique et l'Amérique latine. Les opportunités de croissance sur ces marchés en développement seront complémentaires à la stabilité et la solidité de la forte présence existante de l'entreprise sur les marchés développés.

Suite à la Fusion belge, qui était la dernière étape de la réalisation du rapprochement, l'ancienne AB InBev a été absorbée par Newbelco, et Newbelco est devenue la société holding du groupe combiné formé des anciens groupes AB InBev et SAB. Tous les actifs et passifs de l'ancienne AB InBev ont été transférés vers Newbelco, et Newbelco s'est automatiquement substituée à l'ancienne AB InBev dans tous ses droits et obligations par application du droit belge. Newbelco a été renommée Anheuser-Busch InBev, et l'ancienne AB InBev a été dissoute par application du droit belge.

Les actions de l'ancienne AB InBev ont été désinscrites d'Euronext Brussels, de la Bourse du Mexique et de la Bourse de Johannesburg. Les actions ordinaires nouvelles ont été admises à la cotation et à la négociation sur Euronext Brussels, à la Bourse de Johannesburg et à la Bourse du Mexique à l'ouverture de chacun de ces marchés le 11 octobre 2016. En outre, la négociation des ADS à la Bourse de New York, qui représentaient chacune une action ordinaire de l'ancienne AB InBev, et représentent désormais chacune une action ordinaire nouvelle, a commencé à l'ouverture des marchés à New York le 11 octobre 2016.

Le capital d'actions d'AB InBev s'élève aujourd'hui à 1 238 608 344 euros. Il est représenté par 2 019 241 973 actions sans valeur nominale, dont 85 540 392 détenues par AB InBev et ses filiales au 30 juin 2017. Toutes les actions sont des actions ordinaires nouvelles, à l'exception de 325 999 817 actions restreintes.

Suite au rapprochement, AB InBev consolide SAB et rapporte les résultats des activités de SAB conservées, dans son compte de résultats à compter du quatrième trimestre 2016.

## **EVENEMENTS RECENTS**

### **Réalisation de la cession des anciennes activités de SAB en Europe centrale et de l'Est**

Le 31 mars 2017, la société a annoncé l'achèvement de la cession des activités anciennement détenues par SAB en Pologne, en République tchèque, en Slovaquie, en Hongrie et en Roumanie (l' "Activité CEE") d'une valeur de 7,3 milliards d'euros hors endettement et liquidités. Les résultats de l'Activité CEE ont été présentés en tant que « Résultats des activités abandonnées » jusqu'à la clôture de la cession.

### **Vente de la participation de la société dans Distell Group Limited à la Public Investment Corporation**

Le 12 avril 2017, la société annonçait avoir vendu la totalité de sa participation indirecte dans Distell Group Limited à la Public Investment Corporation Limited, agissant pour le compte du Government Employees Pension Fund. La vente était une condition requise pour l'approbation par le Tribunal de la concurrence sud-africain, le 30 juin 2016, du rapprochement d'AB InBev et de SAB.

### **Remboursement d'un prêt à terme de 8 milliards d'USD arrivant à échéance en 2021**

Le 10 avril 2017, la société a remboursé 6 milliards d'USD du prêt à terme de 8 milliards d'USD arrivant à échéance en 2021. Le 12 juin 2017, AB InBev a remboursé intégralement le solde de 2 milliards d'USD. Ce prêt à terme était le dernier des crédits de la ligne de crédits senior de 75 milliards d'USD mobilisés en octobre 2015 pour financer le rapprochement avec SAB.

## 1.1. Données financières clés

Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, les commentaires contenus dans le présent rapport de gestion, sauf indication contraire, sont basés sur des chiffres internes et normalisés. En d'autres termes, les chiffres financiers internes sont analysés de manière à éliminer l'impact des écarts de conversion des activités à l'étranger et des changements dans le périmètre. Les changements dans le périmètre représentent l'impact des acquisitions et cessions, le lancement ou l'arrêt d'activités ou le transfert d'activités entre segments, les pertes et profits enregistrés au titre de réduction et les modifications apportées aux estimations comptables d'une année à l'autre ainsi que d'autres hypothèses que la direction ne considère pas comme faisant partie de la performance sous-jacente de l'entreprise.

Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, l'entreprise présente dans ce rapport de gestion les volumes et résultats consolidés de l'année 2016 jusqu'à l'EBIT normalisé sur une base de référence 2016, de sorte que ces chiffres sont inclus dans le calcul de la croissance interne. La base de référence 2016 inclut, à des fins comparatives, les résultats de l'activité de SAB à partir du 1er janvier 2016.

Les tableaux du présent rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque zone pour les périodes de six mois se terminant les 30 juin 2017 et 2016, au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance. Les écarts entre la base de référence 2016 et le compte de résultats de 2016 tels que rapportés reflètent l'effet du rapprochement avec SAB. Le bénéfice, les flux de trésorerie et le bilan sont présentés tels que rapportés en 2016. Les résultats de l'Activité CEE ont été présentés en tant que « Résultats des activités abandonnées » jusqu'à la clôture de la cession intervenue le 31 mars 2017. Les résultats de Distell ont été rapportés en tant que quote-part dans les résultats des entreprises associées jusqu'à la clôture de la vente le 12 avril 2017, et ne sont donc pas repris dans l'EBIT et l'EBITDA normalisés.

Chaque fois qu'il est cité dans le présent rapport, le terme « normalisé » renvoie aux mesures de la performance (EBITDA, EBIT, bénéfice, BPA, taux d'imposition effectif) avant éléments non-récurrents et activités abandonnées. Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de l'entreprise de par leur taille ou nature. Les indicateurs normalisés sont des indicateurs additionnels utilisés par la direction et ne peuvent pas remplacer les indicateurs conformes aux normes IFRS comme indicateurs de la performance de l'entreprise, mais doivent plutôt être utilisés conjointement avec les indicateurs IFRS les plus directement comparables.

Les tableaux ci-dessous détaillent les différents éléments inclus dans les produits et charges d'exploitation d'AB InBev, ainsi que les principaux éléments de flux de trésorerie.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2017		2016 Rapporté		2016 Base de référence	
		%		%		%
<b>Produits<sup>1</sup></b> .....	<b>27 104</b>	<b>100%</b>	<b>20 206</b>	<b>100%</b>	<b>25 526</b>	<b>100%</b>
Coûts des ventes .....	(10 674)	39%	(8 002)	40%	(10 065)	39%
<b>Marge brute</b> .....	<b>16 430</b>	<b>61%</b>	<b>12 204</b>	<b>60%</b>	<b>15 462</b>	<b>61%</b>
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux ...	(8 779)	32%	(6 711)	33%	(8 575)	34%
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	408	2%	422	2%	492	2%
<b>Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé)</b> .....	<b>8 059</b>	<b>30%</b>	<b>5 915</b>	<b>29%</b>	<b>7 379</b>	<b>29%</b>
Éléments non-récurrents .....	(287)	1%	(139)	-	-	-
<b>Bénéfice d'exploitation (EBIT)</b> .....	<b>7 773</b>	<b>29%</b>	<b>5 775</b>	<b>29%</b>		
<b>Amortissements et dépréciations</b> .....	<b>2 103</b>	<b>8%</b>	<b>1 559</b>	<b>8%</b>	<b>1 967</b>	<b>8%</b>
<b>EBITDA normalisé</b> .....	<b>10 162</b>	<b>37%</b>	<b>7 474</b>	<b>37%</b>	<b>9 346</b>	<b>37%</b>
<b>EBITDA</b> .....	<b>9 881</b>	<b>36%</b>	<b>7 334</b>	<b>36%</b>		
<b>Bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev</b> .....	<b>3 331</b>	<b>12%</b>	<b>2 571</b>	<b>13%</b>		
<b>Bénéfice des activités poursuivies attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev</b> .....	<b>2 880</b>	<b>11%</b>	<b>285</b>	<b>2%</b>		
<b>Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev</b> .....	<b>2 908</b>	<b>11%</b>	<b>285</b>	<b>2%</b>		

<sup>1</sup> Le chiffre d'affaires moins les accises. Dans de nombreux pays, les accises constituent une grande partie des coûts de la bière facturés aux clients de la société.

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin		2017	2016
Millions d'USD			
<b>Activités opérationnelles</b>			
Bénéfice .....		3 600	829
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice .....		6 379	6 564
<b>Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et de l'utilisation des provisions .....</b>			
		<b>9 979</b>	<b>7 393</b>
Changement du fonds de roulement .....		(2 352)	(1 673)
Contributions aux plans et utilisation des provisions .....		(288)	(265)
Intérêts et impôts (payés)/reçus .....		(3 381)	(3 008)
Dividendes reçus .....		60	6
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles .....</b>			
		<b>4 018</b>	<b>2 453</b>
<b>Activités d'investissement</b>			
Dépenses d'investissement nettes .....		(1 579)	(1 419)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée .....		(448)	(1 035)
Produits nets de cessions/(d'acquisitions) d'obligations à court terme .....		2 788	(55 905)
Produits nets de cessions d'actifs détenus en vue de la vente .....		5 134	58
Autre .....		219	2
<b>Flux de trésorerie provenant d'activités d'investissement .....</b>			
		<b>6 114</b>	<b>(58 299)</b>
<b>Activités de financement</b>			
Dividendes payés .....		(4 475)	(3 929)
(Remboursement)/émissions d'emprunts .....		(5 239)	58 801
Autre (incluant (charges)/produits financiers nets autres qu'intérêts) .....		(361)	75
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement .....</b>			
		<b>(10 075)</b>	<b>54 947</b>
<b>Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie .....</b>			
		<b>57</b>	<b>(899)</b>

## 1.2. Performance financière

Vu la nature transformative du rapprochement avec SAB, l'entreprise a modifié son reporting par segment de 2016 aux fins de la publication des résultats et du contrôle interne effectué par la direction. Cette présentation inclut, à des fins comparatives, les résultats de SAB à partir du 1er janvier 2016.

AB InBev présente ses résultats suivant six régions: Amérique du Nord, Amérique latine Ouest, Amérique latine Nord, Amérique latine Sud, EMEA et Asie-Pacifique.

Pour obtenir de plus amples informations sur les données ayant servi à l'élaboration de la base de référence, veuillez consulter la section *Information par segment ajustée* du Rapport de gestion 2016.

Les tableaux de ce rapport de gestion présentent les informations par segment d'activité de chaque région pour les périodes de six mois se terminant les 30 juin 2017 et 2016, au format allant jusqu'au niveau de l'EBIT normalisé, que la direction utilise pour surveiller la performance. Afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, l'entreprise présente dans ce rapport de gestion les volumes et résultats consolidés de l'année 2016 jusqu'à l'EBIT normalisé sur une base de référence 2016, de sorte que ces chiffres sont inclus dans le calcul de la croissance interne.

Le bénéfice, les flux de trésorerie et le bilan sont présentés tels que rapportés en 2016.

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance d'AB InBev pour les périodes de six mois se terminant les 30 juin 2017 et 2016 (en millions d'US dollar, excepté les volumes en milliers d'hectolitres) et les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes.

AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL	2016	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2017	Croissance interne (%)
	Base de référence					
Volumes .....	293 497	11 239	-	814	305 550	0,3%
Produits .....	25 526	209	279	1 091	27 104	4,4%
Coûts des ventes .....	(10 065)	(74)	(125)	(409)	(10 674)	(4,3)%
Marge brute .....	15 462	133	154	682	16 430	4,4%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux .....	(8 575)	(218)	(93)	106	(8 779)	1,2%
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	492	(68)	16	(31)	408	(7,3)%
EBIT normalisé .....	7 379	(153)	77	756	8 059	10,5%
EBITDA normalisé .....	9 346	(101)	96	821	10 162	9,0%
Marge EBITDA normalisée .....	36,6%				37,5%	161 points de base

Au premier semestre 2017, l'EBITDA normalisé d'AB InBev a enregistré une croissance de 9,0 %, tandis que sa marge EBITDA normalisée a progressé de 161 points de base pour atteindre 37,5 %.

Les volumes consolidés ont augmenté de 0,3 %, les volumes de nos propres bières affichant une hausse de 1,0 % et les volumes non-bières, une baisse de 4,1 %.

Les produits consolidés ont augmenté de 4,4 % à 27 104 millions d'USD, avec une hausse des produits par hectolitre de 4,2 %. Sur une base géographique constante, c'est-à-dire en éliminant l'impact d'une croissance plus rapide dans les pays affichant des produits par hectolitre plus faibles, les produits par hectolitre ont augmenté de 4,1 %. Les produits combinés des trois marques mondiales de l'entreprise, Corona, Stella Artois et Budweiser, ont enregistré une hausse de 10,6 %. Les produits Budweiser ont progressé de 6,5 %, et de 13,9 % en dehors des Etats-Unis, profitant de la belle croissance enregistrée en Chine et au Brésil. Les produits de Stella Artois affichent une hausse de 12,9 %, grâce principalement à la croissance aux Etats-Unis et en Argentine. Corona a eu un excellent semestre également, avec une hausse des produits de 18,0 %, et de 36,6 % en dehors du Mexique, grâce à la forte croissance en Chine et en Australie.

Les coûts des ventes consolidés ont augmenté de 4,3 %, soit 4,2 % par hectolitre. Sur une base géographique constante, les coûts des ventes par hectolitre ont augmenté de 4,3 %.

## VOLUMES

Le tableau ci-dessous résume l'évolution des volumes par zone. Les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes. Les volumes incluent non seulement les marques qu'AB InBev possède ou détient sous licence, mais aussi les marques de tiers que l'entreprise brasse en qualité de sous-traitant et les produits de tiers qu'elle commercialise via son réseau de distribution, notamment en Europe. Les volumes vendus via les activités mondiales d'exportation, qui comprennent le siège administratif mondial de l'entreprise et les activités d'exportation qui n'ont pas été affectées aux zones de l'entreprise, sont présentés séparément.

Milliers d'hectolitres	2016 Base de référence	Scope	Croissance interne	2017	Croissance interne %
Amérique du nord .....	58 439	211	(1 494)	57 156	(2,6)%
Amérique latine ouest .....	52 534	(50)	704	53 188	1,3%
Amérique latine nord .....	56 922	(5)	(367)	56 550	(0,6)%
Amérique latine sud .....	14 819	-	1 000	15 819	6,8%
EMEA .....	57 719	11 441	466	69 625	0,8%
Asie-Pacifique .....	52 162	(20)	426	52 568	0,8%
Exportations Globales et Sociétés Holding .....	902	(337)	80	644	14,1%
<b>AB InBev au niveau mondial .....</b>	<b>293 497</b>	<b>11 239</b>	<b>814</b>	<b>305 550</b>	<b>0,3%</b>

Les volumes totaux de l'**Amérique du Nord** ont reculé de 2,6 %. L'entreprise estime que les ventes de bière aux détaillants du secteur aux Etats-Unis, corrigées du nombre de jours de vente, ont diminué de 1,1 %. Les ventes de bière aux détaillants corrigées du nombre de jours de vente ont diminué de 3,0 %, entraînant une baisse de la part de marché totale estimée à 85 points de base. Les volumes de livraison de l'entreprise aux Etats-Unis ont baissé de 2,7 %. D'après les estimations de l'entreprise, les ventes de Budweiser et Bud Light aux détaillants corrigées du nombre de jours de vente ont reculé d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette, avec une perte de part sur la totalité du marché d'environ 40 points de base pour Budweiser et 80 points de base pour Bud Light. Le portefeuille de marques Above Premium de l'entreprise a enregistré d'excellents résultats pendant le semestre se terminant le 30 juin 2017, avec un gain d'environ 30 points de base de part de marché totale, selon les estimations de l'entreprise. Michelob Ultra reste la marque affichant le gain de part de marché le plus important aux Etats-Unis pour le neuvième trimestre consécutif, et ses volumes continuent d'enregistrer une croissance à deux chiffres. Stella Artois se porte bien également et le portefeuille de marques artisanales a également continué sa progression en termes de parts de marché, d'après les estimations de l'entreprise.

Au Canada, les volumes ont diminué d'un chiffre dans le bas de la fourchette, en raison de la faiblesse du secteur. L'entreprise estime que son portefeuille de marques artisanales ainsi que Stella Artois ont gagné des parts de marché.

Les volumes totaux de l'**Amérique latine Ouest** ont augmenté de 1,3 %, grâce aux résultats enregistrés au Mexique, avec des volumes qui progressent d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette. La croissance des volumes est surtout due à Victoria, qui a augmenté de deux chiffres, sa plateforme dédiée au patrimoine mexicain continuant à améliorer la santé de la marque ainsi que les ventes. Le portefeuille américain affiche de bons résultats, lui aussi. En Colombie, les volumes ont reculé de 4,6 % avec des volumes de bières qui sont restés faibles en raison d'une comparaison difficile, de la confiance ébranlée des consommateurs et de la baisse des revenus disponibles suite à l'augmentation de la TVA dans le pays en début d'année. Au Pérou, les volumes ont progressé d'un chiffre dans le bas de la fourchette, profitant des efforts commerciaux de l'entreprise. En Equateur, les volumes ont baissé d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette, après une récession aggravée par le tremblement de terre en avril 2016, baisse partiellement compensée par une hausse des volumes au deuxième trimestre grâce à une stratégie commerciale améliorée et à des comparaisons favorables.

Les volumes totaux de l'**Amérique latine Nord** ont diminué de 0,6 %. Au Brésil, les volumes affichent une hausse d'un chiffre dans le bas de la fourchette, les résultats restant affectés par le contexte politique et macroéconomique turbulent entraînant un taux de chômage élevé et sapant la confiance des consommateurs. L'entreprise estime avoir dépassé les résultats du secteur. Les volumes non-bières ont baissé de 6,8 % et l'entreprise estime avoir surpassé les résultats d'un secteur qui a été durement touché par la pression sur le revenu disponible et les dépenses discrétionnaires.

Les volumes totaux de l'**Asie-Pacifique** ont progressé de 0,8 %. En Chine, l'entreprise a continué à prospérer, entraînant une hausse des volumes de 2,7 % au cours du semestre. Budweiser continue à bien se porter avec une croissance à deux chiffres des volumes. Les marques super-premium Corona, Stella Artois et Hoegaarden continuent elles aussi leur solide progression. En Australie, la progression des volumes d'un chiffre dans la moyenne de la fourchette a été possible grâce au succès continu du portefeuille Great Northern, la bière connaissant la croissance la plus rapide d'Australie, ainsi qu'à l'expansion accélérée du portefeuille de marques mondiales.

## ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES PAR RÉGION

Les tableaux ci-dessous présentent un aperçu de la performance de chaque région pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017 (en millions d'US dollar, excepté les volumes en milliers d'hectolitres) et les commentaires y afférents sont basés sur les chiffres internes.

<b>AB INBEV AU NIVEAU MONDIAL</b>	2016 Base de référence	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2017	Croissance interne (%)
Volumes .....	293 497	11 239	-	814	305 550	0,3%
Produits .....	25 526	209	279	1 091	27 104	4,4%
Coûts des ventes .....	(10 065)	(74)	(125)	(409)	(10 674)	(4,3)%
Marge brute .....	15 462	133	154	682	16 430	4,4%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux .....	(8 575)	(218)	(93)	106	(8 779)	1,2%
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	492	(68)	16	(31)	408	(7,3)%
EBIT normalisé .....	7 379	(153)	77	756	8 059	10,5%
EBITDA normalisé .....	9 346	(101)	96	821	10 162	9,0%
Marge EBITDA normalisée .....	36,6%				37,5%	161 bps

  

<b>AMÉRIQUE DU NORD</b>	2016 Base de référence	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2017	Croissance interne (%)
Volumes .....	58 439	211	-	(1 494)	57 156	(2,6)%
Produits .....	7 795	77	(13)	(72)	7 786	(0,9)%
Coûts des ventes .....	(2 902)	(51)	4	62	(2 887)	2,1%
Marge brute .....	4 892	26	(9)	(10)	4 889	(0,2)%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux .....	(2 200)	(31)	5	52	(2 174)	2,3%
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	31	-	-	(12)	20	(37,9)%
EBIT normalisé .....	2 723	(4)	(4)	30	2 744	1,1%
EBITDA normalisé .....	3 116	(1)	(5)	38	3 149	1,2%
Marge EBITDA normalisée .....	40,0%				40,4%	87 bps

  

<b>AMÉRIQUE LATINE OUEST</b>	2016 Base de référence	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2017	Croissance interne (%)
Volumes .....	52 534	(50)	-	704	53 188	1,3%
Produits .....	4 123	-	(105)	242	4 259	5,9%
Coûts des ventes .....	(1 199)	(1)	37	(63)	( 1 225)	(5,2)%
Marge brute .....	2 925	(1)	(69)	179	3 034	6,1%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux .....	(1 414)	(24)	41	24	(1 373)	1,7%
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	78	(67)	(2)	24	34	-
EBIT normalisé .....	1 589	(92)	(29)	228	1 695	15,3%
EBITDA normalisé .....	1 903	(92)	(38)	224	1 998	12,4%
Marge EBITDA normalisée .....	46,2%				46,9%	271 bps

  

<b>AMÉRIQUE LATINE NORD</b>	2016 Base de référence	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2017	Croissance interne (%)
Volumes .....	56 922	(5)	-	(367)	56 550	(0,6)%
Produits .....	3 820	1	541	4	4 365	0,1%
Coûts des ventes .....	(1 386)	-	(225)	(210)	(1 821)	(15,2)%
Marge brute .....	2 436	-	315	(206)	2 545	(8,5)%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux .....	(1 222)	(19)	(181)	12	(1 410)	0,9%
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	191	(1)	24	(56)	157	(29,6)%
EBIT normalisé .....	1 404	(20)	158	(251)	1 292	(18,1)%
EBITDA normalisé .....	1 761	(20)	210	(252)	1 699	(14,5)%
Marge EBITDA normalisée .....	46,1%				38,9%	(664) bps

	2016 Base de référence	Scope	Variation des devises	Croissance interne	2017	Croissance interne (%)
<b>AMÉRIQUE LATINE SUD</b>						
Volumes .....	14 819	-	-	1 000	15 819	6,8%
Produits.....	1 231	1	(86)	377	1 523	30,7%
Coûts des ventes .....	(414)	-	26	(179)	(566)	(43,2)%
Marge brute .....	817	-	(60)	199	956	24,3%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux .....	(323)	(3)	23	(92)	(394)	(28,3)%
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	2	1	-	-	3	(6,7)%
EBIT normalisé.....	497	(2)	(36)	106	565	21,5%
EBITDA normalisé.....	584	(2)	(42)	126	666	21,6%
Marge EBITDA normalisée.....	47,5%				43,7%	(327) bps
<b>EMEA</b>						
Volumes .....	57 719	11 441	-	466	69 625	0,8%
Produits.....	4 142	661	23	320	5 145	7,7%
Coûts des ventes .....	(1 848)	(463)	(9)	(86)	(2 405)	(4,6)%
Marge brute .....	2 294	197	14	234	2 740	10,2%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux .....	(1 426)	(184)	(18)	(73)	(1 700)	(5,1)%
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	7	1	3	31	42	-
EBIT normalisé.....	875	14	(1)	193	1 081	22,4%
EBITDA normalisé.....	1 209	70	(2)	213	1 489	17,8%
Marge EBITDA normalisée.....	29,2%				28,9%	270 bps
<b>ASIE-PACIFIQUE</b>						
Volumes .....	52 162	(20)	-	426	52 568	0,8%
Produits.....	3 658	27	(81)	251	3 856	6,9%
Coûts des ventes .....	(1 686)	(23)	44	35	(1 630)	2,1%
Marge brute .....	1 972	5	(37)	287	2 226	14,5%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux .....	(1 281)	(19)	30	21	(1 249)	1,6%
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	127	(1)	(4)	(41)	81	(32,4)%
EBIT normalisé.....	816	(13)	(11)	267	1 059	33,3%
EBITDA normalisé.....	1 181	(19)	(25)	275	1 412	23,5%
Marge EBITDA normalisée.....	32,3%				36,6%	499 bps
<b>EXPORTATIONS GLOBALES ET SOCIÉTÉS HOLDING</b>						
Volumes .....	902	(337)	-	80	644	14,1%
Produits.....	757	(556)	-	(31)	170	(15,4)%
Coûts des ventes .....	(631)	462	(2)	30	(140)	17,9%
Marge brute .....	127	(94)	(2)	(1)	30	(3,0)%
Frais de vente, dépenses administratives et autres frais généraux .....	(705)	58	6	161	(479)	25,2%
Autres produits/(charges) d'exploitation .....	56	(2)	(5)	23	71	41,9%
EBIT normalisé.....	(524)	(36)	(1)	183	(378)	33,1%
EBITDA normalisé.....	(407)	(37)	(3)	197	(250)	45,1%

## PRODUITS

Les produits consolidés ont augmenté de 4,4 % pour atteindre 27 104 millions d'USD, avec une croissance des produits par hectolitre de 4,2%. Les produits par hectolitre affichent une hausse de 4,1 % sur une base géographique constante (c'est-à-dire en éliminant l'impact d'une croissance plus rapide dans des pays affichant des produits par hectolitre plus faibles), grâce aux initiatives de gestion des revenus et aux stratégies de premiumisation. Les produits combinés des trois marques mondiales de l'entreprise, Corona, Stella Artois et Budweiser ont augmenté de 10,6 %.

## COÛTS DES VENTES

Les coûts des ventes ont augmenté de 4,3 %, et de 4,2 % par hectolitre. Cette hausse des coûts des ventes est surtout due à l'impact attendu de l'effet de change transactionnel et des matières premières, compensée par des synergies, des économies d'approvisionnement et des mesures d'efficacité.

## CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation totales ont diminué de 0,9 % en 2017 :

- **Les frais commerciaux, généraux et administratifs** ont baissé de 1,2% pendant la période de six mois se terminant le 30 juin 2017, reflétant la réalisation de synergies associée à une bonne discipline ZBB en général.
- **Les autres revenus d'exploitation** ont diminué de 7,3 % pendant la période de six mois se terminant le 30 juin 2017, les subventions publiques reçues l'année précédente en Chine et au Brésil n'ayant pas été renouvelées.

## BÉNÉFICE D'EXPLOITATION NORMALISÉ AVANT AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS (EBITDA NORMALISÉ)

L'EBITDA normalisé a augmenté de 8,7 % en termes nominaux et de 9,0 % en interne pour atteindre 10 162 millions d'USD, avec une marge EBITDA de 37,5 %, et une croissance interne de 161 points de base.

- L'EBITDA de l'Amérique du Nord a augmenté de 1,2 % à 3 149 millions d'USD, avec une amélioration de la marge de 87 points de base à 40,4 %, grâce à une hausse des produits par hl combinée à une discipline stricte des coûts aux Etats-Unis.
- L'EBITDA de l'Amérique latine Ouest a progressé de 12,4 % pour atteindre 1 998 millions d'USD, avec une amélioration de la marge de 271 points de base pour atteindre 46,9 %, bénéficiant de l'excellente performance des produits au Mexique enregistrée au premier trimestre 2017, mais aussi des synergies, de notre discipline de coûts et de la croissance du portefeuille de marques premium en Colombie. L'augmentation a aussi été favorisée par la stratégie commerciale améliorée en Equateur, et par les bons résultats du Pérou résultant des efforts commerciaux fournis au deuxième trimestre 2017.
- L'EBITDA de l'Amérique latine Nord a baissé de 14,5 % et s'élève à 1 699 millions d'USD, la marge perdant 664 points de base pour atteindre 38,9 %, principalement en raison de la hausse à deux chiffres des coûts des ventes par hl attendue en raison de l'impact de la dévaluation de la devise commerciale.
- L'EBITDA de l'Amérique latine Sud a augmenté de 21,6 % à 666 millions d'USD, avec une diminution de la marge de 327 points de base pour atteindre 43,7 %, due à la hausse des volumes et des produits bénéficiant d'une meilleure stratégie commerciale, et d'une politique tarifaire alignée sur l'inflation.
- L'EBITDA de la zone EMEA a progressé de 17,8 % à 1 489 millions d'USD, avec un accroissement de la marge de 270 points de base à 28,9 %, avec une solide croissance des produits associée à la réalisation de synergies en Afrique, une bonne performance en Europe de l'Ouest favorisée par les bons résultats du portefeuille premium, notamment des marques mondiales de l'entreprise, partiellement atténués par le contexte macroéconomique difficile en Russie et en Ukraine.
- L'EBITDA de l'Asie-Pacifique a augmenté de 23,5 % pour atteindre 1 412 millions d'USD, avec un accroissement de la marge de 499 points de base pour atteindre 36,6 %, grâce à l'excellent résultat des produits combiné aux économies des coûts des ventes et des frais commerciaux, généraux et administratifs en Chine ainsi qu'à la forte progression des produits, et aux gains de part de marché qui en découlent, au succès continu du portefeuille Great Northern en Australie, la bière connaissant la croissance la plus rapide d'Australie, et à l'expansion accélérée du portefeuille de marques mondiales. En outre, l'exploitation efficace des synergies en Australie a permis une croissance de l'EBITDA et un accroissement notable de la marge.
- L'EBITDA des Exportations globales et des Sociétés Holding est de (250) millions d'USD au premier semestre 2017 (2016 : (407) millions d'USD).

Les écarts entre les marges EBITDA normalisées par zone sont dus à un certain nombre de facteurs comme les différents parcours de commercialisation, la part des emballages consignés dans les ventes de la zone et le portefeuille de produits premium.

## RECONCILIATION ENTRE L'EBITDA NORMALISÉ ET LE BÉNÉFICE ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE CAPITAUX PROPRES

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé sont des indicateurs utilisés par AB InBev pour démontrer la performance sous-jacente de l'entreprise.

L'EBITDA normalisé est calculé sans tenir compte du bénéfice des activités abandonnées et des effets suivants du bénéfice provenant des activités poursuivies attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev : (i) intérêts minoritaires, (ii) impôt sur le résultat, (iii) quote-part dans les résultats des entreprises associées, (iv) coût financier net, (v) coût financier net non-récurrent, (vi) éléments non-récurrents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non-récurrentes incluses) et (vii) amortissements et dépréciation.

L'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé ne sont pas des indicateurs de comptabilité conformes aux normes comptables IFRS et ne doivent pas être considérés comme une alternative au bénéfice des activités poursuivies attribuable aux porteurs de capitaux propres en tant qu'indicateur de performance opérationnelle ou comme une alternative au flux de trésorerie en tant qu'indicateur de liquidité. Il n'existe pas de méthode de calcul standard pour l'EBITDA normalisé et l'EBIT normalisé et les définitions de l'EBITDA normalisé et de l'EBIT normalisé selon AB InBev peuvent différer de celles d'autres sociétés.

Millions d'USD	Notes	2017	2016 Rapporté
Pour la période de six mois se terminant le 30 juin			
<b>Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev</b> .....		<b>2 908</b>	<b>285</b>
Intérêts minoritaires .....		692	544
<b>Bénéfice</b> .....		<b>3 600</b>	<b>829</b>
Résultat des activités abandonnées.....		(28)	-
<b>Bénéfice des activités poursuivies</b> .....		<b>3 572</b>	<b>829</b>
Impôts sur le résultat .....	9	994	835
Quote-part dans le résultat des entreprises associées.....		(124)	(3)
(Produits)/coûts financiers nets non-récurrents .....	8	211	2 168
Coûts financiers nets.....	8	3 120	1 945
Éléments non-récurrents au-dessus de l'EBIT (dépréciations non-récurrentes incluses) ..	7	287	139
<b>EBIT normalisé</b> .....		<b>8 059</b>	<b>5 915</b>
Amortissements et dépréciations (hors dépréciations non-récurrentes).....		2 103	1 559
<b>EBITDA normalisé</b> .....		<b>10 162</b>	<b>7 474</b>

Les éléments non-récurrents sont des produits ou charges qui surviennent de manière irrégulière et ne font pas partie des activités normales de l'entreprise. Ils sont présentés séparément en raison de leur importance pour comprendre la performance sous-jacente durable de l'entreprise de par leur taille ou nature. Les détails sur la nature des éléments non-récurrents sont fournis à la Note 7 *Éléments non-récurrents*.

## IMPACT DES DEVICES ETRANGERES

Les taux de change des devises étrangères ont un impact significatif sur les états financiers d'AB InBev. Le tableau suivant présente le pourcentage de ses produits par devise pour les semestres se terminant le 30 juin 2017 et le 30 juin 2016 :

	2017	2016 Base de référence
Dollar américain .....	28,7%	31,1%
Réal brésilien .....	13,5%	12,3%
Yuan chinois.....	8,1%	8,3%
Rand sud-africain.....	7,0%	4,9%
Peso mexicain .....	6,8%	8,7%
Euro.....	5,4%	5,8%
Peso colombien .....	3,6%	3,6%
Peso argentin .....	3,4%	2,7%
Dollar canadien .....	3,3%	3,5%
Dollar australien .....	2,8%	2,4%
Won sud-coréen .....	2,6%	2,4%
Peso péruvien .....	2,6%	2,6%
Livre sterling .....	1,6%	1,5%
Peso dominicain.....	1,5%	1,6%
Autre .....	9,1%	8,6%

Le tableau suivant présente le pourcentage de son EBITDA normalisé par devise pour les semestres se terminant le 30 juin 2017 et le 30 juin 2016 :

	2017	2016 Base de référence
Dollar américain .....	30,2%	29,5%
Real brésilien .....	14,0%	15,9%
Yuan chinois.....	7,7%	6,5%
Peso mexicain.....	7,4%	9,9%
Rand sud-africain.....	5,6%	4,4%
Peso colombien .....	4,9%	5,1%
Dollar australien .....	4,2%	3,3%
Peso argentin .....	4,1%	3,2%
Peso péruvien .....	3,9%	3,4%
Dollar canadien .....	3,1%	3,4%
Euro.....	2,5%	2,7%
Won sud-coréen .....	2,5%	2,1%
Peso dominicain.....	1,8%	2,0%
Livre sterling .....	1,0%	0,9%
Autre .....	7,1%	7,7%

## BENEFICE

Le bénéfice normalisé attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev était de 3 331 millions d'USD (BPA normalisé 1,69 USD) au premier semestre de 2017, comparé à 2 571 millions d'USD (BPA normalisé 1,57 USD) au premier semestre de 2016 (pour plus d'informations, voir la Note 15 *Variations des capitaux propres et résultat par action*). Le bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev au premier semestre de 2017 était de 2 908 millions d'USD, comparé à 285 millions d'USD au premier semestre de 2016, et comprend les impacts suivants :

- *Coûts financiers nets (hors éléments financiers nets non-récurrents)* : 3 120 millions d'USD au premier semestre 2017 contre 1 945 millions d'USD au premier semestre 2016. Cette hausse des coûts financiers est surtout due à un emprunt supplémentaire lié au rapprochement avec SAB et aux charges d'intérêts sur la dette héritée de SAB. Les autres résultats financiers comprennent un ajustement à la valeur de marché négatif de 135 millions d'USD lié à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions de l'entreprise, par rapport à un gain de 306 millions d'USD pour la même période l'année dernière.
- *Produits/(coûts) financiers nets non-récurrents* : (211) millions d'USD durant le premier semestre 2017 contre (2 168) millions d'USD au premier semestre 2016. Les résultats du premier semestre 2017 comprennent un ajustement à la valeur de marché négatif des instruments non-récurrents dérivés sur fonds propres de l'entreprise liés à l'émission d'actions différées dans le cadre du rapprochement avec Grupo Modelo et à l'émission d'actions restreintes dans le cadre du rapprochement avec SAB. Les coûts non-récurrents au premier semestre 2016 étaient principalement liés à l'ajustement à la valeur de marché négatif de (2 365) millions d'USD se rapportant à la partie de la couverture du risque de change du prix d'achat du rapprochement avec SAB qui n'était pas qualifiée pour la comptabilité de couverture en vertu des règles IFRS.
- *Impôts sur le résultat* : 994 millions d'USD durant le premier semestre 2017 avec un taux d'imposition effectif de 22,4 %, contre 835 millions d'USD au premier semestre 2016 avec un taux d'imposition effectif de 50,2 %. La baisse du taux d'imposition effectif est surtout imputable à l'ajustement à la valeur de marché négatif non déductible de 2016 lié à la couverture du prix d'achat de SAB, qui n'était pas qualifiée pour la comptabilité de couverture. Le taux d'imposition effectif normalisé était de 21,5 % au premier semestre 2016 par rapport à 20,9 % au premier semestre 2017.
- *Bénéfice attribuable aux intérêts minoritaires* : 692 millions d'USD durant le premier semestre 2017 contre 544 millions d'USD au premier semestre 2016, principalement suite au rapprochement avec SAB.
- Les « *Résultats des activités abandonnées* » correspondent aux résultats de l'Activité CEE jusqu'à la clôture de la cession effectuée le 31 mars 2017.

## 1.3. Situation et ressources financières

### FLUX DE TRÉSORERIE

pour la période de six mois se terminant le 30 juin  
Millions d'USD

	2017	2016
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.....	4 018	2 453
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement.....	6 114	(58 299)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement .....	(10 075)	54 947
<b>Augmentation/(diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie .....</b>	<b>57</b>	<b>(899)</b>

#### Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles

pour la période de six mois se terminant le 30 juin  
Millions d'USD

	2017	2016
Bénéfice .....	3 600	829
Intérêts, impôts et éléments non-cash inclus dans le bénéfice.....	6 379	6 564
<b>Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et l'utilisation des provisions .....</b>	<b>9 979</b>	<b>7 393</b>
Changement du fonds de roulement.....	(2 352)	(1 673)
Contributions aux plans et utilisation des provisions .....	(288)	(265)
Intérêts et impôts (payés)/reçus .....	(3 381)	(3 008)
Dividendes reçus .....	60	6
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles.....</b>	<b>4 018</b>	<b>2 453</b>

Le flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles a atteint 4 018 millions d'USD au premier semestre de 2017 alors qu'il était de 2 453 millions d'USD au premier semestre de 2016. L'évolution d'une année à l'autre s'explique surtout par la hausse des bénéfices suite au rapprochement avec SAB.

Les changements apportés au fonds de roulement au premier semestre de 2017 et de 2016 reflètent la hausse des niveaux de fonds de roulement de fin juin par rapport aux niveaux de fin d'année, en raison des fluctuations saisonnières.

## Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement

pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2017	2016
Dépenses d'investissement nettes.....	(1 579)	(1 419)
Acquisition et cession de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise/cédée.....	(448)	(1 035)
Produits nets de cessions/(d'acquisitions) d'obligations à court terme.....	2 788	(55 905)
Produits nets de cessions d'actifs détenus en vue de la vente.....	5 134	58
Autre.....	219	2
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement.....</b>	<b>6 114</b>	<b>(58 299)</b>

Les flux de trésorerie entrants nets provenant des investissements s'élevaient à 6 114 millions d'USD au premier semestre de 2017, par rapport aux flux nets de trésorerie sortants de 58 299 millions d'USD au premier semestre de 2016. Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement en 2017 reflètent principalement les produits des cessions annoncées et clôturées en 2017 nets d'impôts payés en 2017 sur des cessions d'années précédentes. Au cours du premier semestre 2016, AB InBev a émis une série d'obligations pour soutenir le rapprochement avec SAB. Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement de 2016 reflètent l'investissement de l'excédent de liquidités résultant de ces obligations, principalement dans des bons du Trésor américain en attendant la finalisation du rapprochement.

Les dépenses nettes d'investissement d'AB InBev sont passées de 1 419 millions d'USD au premier semestre de 2016 à 1 579 millions d'USD au premier semestre de 2017. Environ 49 % des dépenses d'investissements totales de 2017 ont été utilisées pour améliorer les équipements de production de l'entreprise, environ 36 % ont été consacrés à des investissements logistiques et commerciaux et environ 15 % ont servi à l'amélioration des capacités administratives et à l'acquisition de matériel informatique et de logiciels.

## Flux de trésorerie provenant des activités de financement

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2017	2016
Dividendes payés.....	(4 475)	(3 929)
(Remboursement)/émissions d'emprunts.....	(5 239)	58 801
Autre (incluant (charges)/produits financiers nets autres qu'intérêts).....	(361)	75
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement.....</b>	<b>(10 075)</b>	<b>54 947</b>

Les flux de trésorerie sortants provenant des activités de financement d'AB InBev s'élevaient à 10 075 millions d'USD au premier semestre 2017, par rapport à un flux de trésorerie entrant de 54 947 millions d'USD au premier semestre 2016.

Au premier semestre 2017, l'entreprise a remboursé 8 milliards d'USD du prêt à terme B. Ce prêt à terme était le dernier des crédits de la ligne de crédits senior de 75 milliards d'USD mobilisés en octobre 2015 pour financer le rapprochement avec SAB. Voir aussi la Note 16 *Emprunts portant intérêts*. Les flux de trésorerie entrants provenant d'activités de financement au premier semestre de 2016 reflétaient le préfinancement du rapprochement avec SAB.

La trésorerie, les équivalents de trésorerie et les placements à court terme dans les titres d'emprunt d'AB InBev, moins les découverts bancaires, s'élevaient au 30 juin 2017 à 10 061 millions d'USD. Au 30 juin 2017, l'entreprise disposait d'une liquidité totale de 19 061 millions d'USD, dont 9 milliards d'USD disponibles sous la forme de lignes de crédit à long terme et 10 061 millions d'USD de trésorerie, d'équivalents de trésorerie et de placements à court terme dans des titres d'emprunt, moins les découverts bancaires. Bien que nous puissions emprunter ces montants pour combler nos besoins en liquidité, nous comptons essentiellement sur les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour financer nos activités permanentes.

## RESSOURCES EN CAPITAUX ET CAPITAUX PROPRES

L'endettement net d'AB InBev est passé de 108,0 milliards d'USD au 31 décembre 2016 à 109,1 milliards d'USD au 30 juin 2017.

L'endettement net correspond aux emprunts portant intérêts à long terme et à court terme plus les découverts bancaires diminués des titres d'emprunt et de la trésorerie. L'endettement net est un indicateur de performance financière utilisé par la direction d'AB InBev pour souligner des modifications apportées à l'état général des liquidités de l'entreprise. L'entreprise pense que l'endettement net est éloquent pour les investisseurs puisqu'il s'agit de l'un des indicateurs primaires utilisés par la direction d'AB InBev pour évaluer sa progression vers le désendettement.

Si l'on exclut les résultats opérationnels nets des dépenses d'investissement, l'endettement net a surtout été impacté par les produits des cessions annoncées clôturées en 2017 (8,6 milliards d'USD), le paiement d'impôts sur les cessions réalisées en 2016 (3,5 milliards d'USD), les versements de dividendes aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (4,5 milliards d'USD), le paiement d'intérêts et d'impôts (3,4 milliards d'USD) et les variations des taux de change (hausse de l'endettement net de 3,1 milliards d'USD).

Le ratio endettement net / EBITDA normalisé a baissé de 5,5x pour la période de 12 mois se terminant le 31 décembre 2016, sur une base modifiée, intégrant la base de référence de l'EBITDA du groupe combiné du 1er janvier 2016 à fin décembre 2016, et de 5,3x sur une base modifiée intégrant la base de référence de l'EBITDA du groupe combiné du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017. Le calcul du ratio endettement net / EBITDA ne comprend aucun EBITDA de l'activité CEE ni la participation dans Distell, cédées en 2017. Les résultats de CCBA sont inclus à partir de juillet 2016 et continueront d'être rapportés tant qu'AB InBev détient sa participation dans CCBA.

Les capitaux propres consolidés attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev s'élevaient au 30 juin 2017 à 72 714 millions d'USD, par rapport à 71 339 millions d'USD au 31 décembre 2016. L'effet combiné du renforcement des taux de change à la clôture du dollar australien, du dollar canadien, du yuan chinois, de l'euro, du peso mexicain, de la livre sterling, du nuevo sol

péruvien, du rouble russe, du rand sud-africain et du won sud-coréen, principalement, et de l'affaiblissement des taux de change à la clôture du peso argentin, du real brésilien et du peso colombien, principalement, a donné lieu à un ajustement des taux de change de 2 919 millions d'USD. De plus amples informations sur les mouvements de capitaux propres sont disponibles dans les états consolidés des variations des capitaux propres.

Des informations détaillées sur les emprunts portant intérêts, les programmes de remboursement et le risque de liquidités sont fournies dans la Note 16 *Emprunts portant intérêts* et la Note 19 *Risques découlant d'instruments financiers*.

Au 30 juin 2017, la note de crédit attribuée à l'entreprise par Standard & Poor's était A- pour les obligations à long terme et A-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective négative, et la note de crédit attribuée à l'entreprise par Moody's Investors Service était A3 pour les obligations à long terme et P-2 pour les obligations à court terme, avec une perspective stable.

## 1.4. Risques et incertitudes

Sous l'entente explicite que la liste des risques énumérés ci-dessous n'est pas exhaustive, les principaux facteurs de risques et d'incertitudes auxquels AB InBev est confrontée sont décrits ci-après. Des risques additionnels dont AB InBev n'a actuellement pas connaissance peuvent exister. En outre, il peut y avoir certains risques qu'AB InBev estime être non significatifs aujourd'hui, mais qui pourraient s'avérer in-fine avoir un effet préjudiciable. De plus, si et dans la mesure où un des risques décrits ci-dessous se réalise, il peut se réaliser en combinaison avec d'autres risques, ce qui augmenterait l'effet préjudiciable de ces risques. L'ordre dans lequel les facteurs de risques sont présentés ci-dessous n'est pas indicatif de la probabilité de leur survenance ou de l'ampleur de leurs conséquences financières.

### **RISQUES LIÉS À AB INBEV, À LA BIÈRE ET À L'INDUSTRIE DE LA BIÈRE**

AB InBev s'appuie sur la réputation de ses bières, son succès dépend donc de sa capacité à conserver et améliorer l'image et la réputation de ses produits actuels et à développer une image et une réputation favorables pour de nouveaux produits. Un événement, ou une série d'événements, qui nuirait de manière significative à la réputation d'une ou plusieurs marques d'AB InBev, pourrait avoir un effet préjudiciable sur la valeur de cette marque et sur le chiffre d'affaires généré par cette marque ou activité. Par ailleurs, toute restriction sur le style de publicité autorisée, les médias et les messages utilisés pourraient contraindre le développement potentiel des marques d'AB InBev et ainsi réduire la valeur de ses marques et des revenus liés.

AB InBev pourrait se trouver dans l'impossibilité de protéger ses marques et produits actuels et futurs et de défendre ses droits de propriété intellectuelle, dont les marques commerciales, les brevets, les noms de domaine, les secrets commerciaux et le savoir-faire, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière, et en particulier, sur la capacité d'AB InBev à développer ses activités.

Certaines opérations d'AB InBev dépendent des efforts réalisés par des distributeurs ou grossistes indépendants pour vendre les produits d'AB InBev et il ne peut être garanti que ces distributeurs ne donneront pas la priorité à des concurrents d'AB InBev. De plus, toute incapacité d'AB InBev à remplacer des distributeurs improductifs ou inefficaces, toute limitation imposée à AB InBev relative à l'achat ou à la prise de participation dans des distributeurs ou de grossistes suite à des restrictions contractuelles, des changements de régulation ou de législation, ou d'interprétation de la législation par des régulateurs ou des tribunaux pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels et la santé financière d'AB InBev.

Tout changement quant à la disponibilité ou au prix des matières premières, des marchandises, de l'énergie et de l'eau, pourrait avoir un effet préjudiciable sur les résultats opérationnels d'AB InBev dans la mesure où AB InBev ne réussit pas à gérer adéquatement les risques inhérents à une telle volatilité, y-compris si les arrangements de couverture et autres dérivés conclus par AB InBev ne couvrent pas effectivement ou totalement les changements dans les prix des marchandises.

AB InBev compte sur des tiers importants, notamment des fournisseurs-clés pour son approvisionnement en diverses matières premières destinées à la production de sa bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées ainsi que pour le conditionnement. La dénonciation ou une modification significative des accords conclus avec certains fournisseurs, ou le non-respect par un fournisseur important de ses obligations contractuelles, pourraient avoir de graves retombées sur la production, la distribution et la vente de bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et donc avoir un effet préjudiciable sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la santé financière d'AB InBev. Certaines filiales d'AB InBev peuvent acheter presque l'entièreté de leur conditionnement clé auprès de fournisseurs uniques en vertu de contrats pluriannuels. La perte ou la discontinuité temporaire de livraison de l'un de ces fournisseurs sans délai suffisant pour développer une source alternative pourrait contraindre AB InBev à augmenter ses dépenses en fourniture dans le futur. En outre, un nombre de marques importantes sont à la fois données en licence à des brasseurs tiers ou utilisées par des sociétés sur lesquelles AB InBev ne dispose d'aucun contrôle. Quand bien même AB InBev vérifie la qualité du brassage afin de maintenir ses standards élevés, si l'une de ces marques importantes ou co-entreprises, sociétés dans lesquelles AB InBev ne détient aucune participation de contrôle et/ou si certains détenteurs de la licence de AB InBev sont victimes de publicité négative, cela pourrait résulter en un effet préjudiciable significatif sur les activités, les résultats opérationnels, les flux de trésorerie ou la situation financière de AB InBev.

La concurrence et les préférences changeantes des consommateurs sur ses divers marchés ainsi qu'une augmentation du pouvoir d'achat des acteurs actifs dans les canaux de distribution d'AB InBev, pourrait imposer à AB InBev de réduire ses prix, d'augmenter les dépenses d'investissement, les frais de marketing et autres dépenses, ou pourrait empêcher AB InBev d'augmenter ses prix pour compenser des coûts plus élevés et ainsi imposer à AB InBev de réduire ses marges ou entraîner la perte de parts de marché. Tout point cité ci-dessus pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la santé financière et les résultats opérationnels d'AB InBev. De plus, il existe des risques inhérents à l'innovation et aux nouveaux produits introduits par AB InBev qui pourraient ne pas être couronnés de succès, là où les concurrents pourraient être capables de répondre plus vite à l'émergence de nouvelles tendances, telle que la préférence croissante des consommateurs pour des bières artisanales (craft beers) produites par de petites brasseries.

La poursuite de la concentration des détaillants dans les marchés sur lesquels AB InBev est active pourrait se traduire par une baisse de rentabilité pour l'industrie de la bière dans son ensemble et, indirectement, affecter négativement les résultats financiers d'AB InBev.

AB InBev pourrait encourir des frais importants pour se conformer aux diverses réglementations qui régissent ses activités ou les opérations des tiers sous licence, ou en raison de violations ou des mises en cause de responsabilités en rapport avec ces réglementations. Par ailleurs, les inquiétudes du public par rapport à la consommation de bière et de boissons alcoolisées et non-alcoolisées et toutes restrictions en résultant pourraient causer une diminution significative de l'acceptation sociale de la bière et des boissons alcoolisées et non-alcoolisées et créer une tendance à s'éloigner de la consommation de ces produits, ce qui aurait un effet défavorable sur les activités d'AB InBev, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les activités d'AB InBev sont soumises à des réglementations environnementales susceptibles de l'exposer à des frais de mise en conformité significatifs et à des procédures judiciaires liées à l'environnement.

Les dispositions légales relatives à la concurrence, au contrôle des concentrations, toute modification apportée à celles-ci ou tout changement dans leur interprétation et leur mise en œuvre, pourraient affecter l'activité d'AB InBev ou les activités de ses filiales. Par exemple, le rapprochement de AB InBev et de SAB a été soumis à l'examen et à l'approbation par les différentes autorités réglementaires qui ont imposé (et peuvent imposer) des conditions qu'AB InBev doit respecter. Les conditions de certaines de ces autorisations, approbations et/ou permissions exigeaient notamment la cession des actifs ou des activités de la société à des tiers, des changements dans les opérations de la société, ou d'autres restrictions à la possibilité pour la société de mener ses activités dans certains pays. De telles actions pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev et diminuer substantiellement les synergies et les avantages que la société s'attend à réaliser suite au rapprochement.

Ces dernières années, l'industrie des boissons alcoolisées, l'industrie alimentaire et l'industrie des boissons non alcoolisées ont fait l'objet d'une attention publique et politique accrue. Cette attention accrue résulte des préoccupations en matière de soins de santé liées à l'usage nocif d'alcool (en ce compris la conduite en état d'ivresse, la consommation d'alcool en cas de grossesse et la consommation d'alcool excessive, abusive et par des mineurs) ainsi que des préoccupations en matière de santé telles que le diabète et l'obésité liés à une surconsommation alimentaire et de boissons non alcoolisées (soft-drinks). Une contre-publicité relative aux produits et marques d'AB InBev, la publication d'études indiquant un risque important dans l'utilisation des produits d'AB InBev ou des changements dans la perception des consommateurs sur les produits d'AB InBev en général pourraient nuire à la vente et à la consommation de produits d'AB InBev et pourrait nuire à ses activités, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Des préoccupations au sujet de l'abus d'alcool et de la consommation d'alcool par des mineurs ont également incité des gouvernements, notamment ceux d'Argentine, du Brésil, d'Espagne, de Russie, du Royaume-Uni, d'Afrique du Sud, d'Australie et des Etats-Unis, à envisager des mesures telles qu'une augmentation des taxes, l'établissement de régimes de prix minimaux pour l'alcool ou d'autres changements au cadre réglementaire régissant notre marketing et autres pratiques commerciales.

L'industrie brassicole et le secteur des boissons peuvent subir des changements défavorables en termes de régime fiscal; or, les taxes représentent une part importante du coût de la bière facturée aux consommateurs dans de nombreux pays. Toute augmentation des droits d'accises et autres impôts indirects levés sur les produits d'AB InBev a tendance à avoir un effet défavorable sur les revenus ou les marges d'AB InBev en réduisant la consommation générale et en poussant les consommateurs à se tourner vers des catégories de boissons moins taxées. Le fait d'imposer des prix minimum constitue une autre forme de régulation fiscale pouvant affecter la rentabilité d'AB InBev. En outre, AB InBev pourrait être sujette à une imposition accrue de ses activités par des autorités nationales, locales ou étrangères, à des taux d'imposition sur le revenu plus élevés ou à des exigences et réglementations fiscales nouvelles ou modifiées. Par exemple, les travaux menés actuellement par l'OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices ou les initiatives au niveau de l'Union européenne (y compris la directive contre l'évasion fiscale adoptée par le Conseil de l'Union européenne le 12 juillet 2016) en réponse à la globalisation croissante du commerce et des affaires pourraient donner lieu à des changements de traités fiscaux, à l'introduction de nouvelles dispositions légales, à la mise à jour de législations existantes, ou à des changements aux interprétations réglementaires de la législation existante, chacun desquels pouvant générer des impôts additionnels. Une augmentation des accises ou d'autres impôts pourraient avoir un effet préjudiciable sur les résultats financiers d'AB InBev ainsi que sur ses résultats d'exploitation.

La saisonnalité des cycles de consommation et de mauvaises conditions climatiques sur les marchés sur lesquels AB InBev exerce ses activités peuvent entraîner des fluctuations de la demande de produits AB InBev et donc avoir un impact négatif sur les activités de l'entreprise, ses résultats d'exploitation et sa santé financière.

Le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales, ou des mesures juridiques, réglementaires ou de marchés prises pour adresser le changement climatique ou d'autres préoccupations environnementales pourraient avoir un effet préjudiciable à long terme sur les activités et les résultats d'exploitation d'AB InBev. De plus, la raréfaction de l'eau, ou une eau de qualité médiocre peuvent affecter AB InBev par l'augmentation des coûts de production et des contraintes de capacités qui pourraient avoir comme conséquence un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev. En outre, l'incapacité d'AB InBev de se conformer aux obligations européennes relatives au marché de droits d'émission de gaz à effet de serre peut également avoir un effet préjudiciable sur les activités et résultats opérationnels d'AB InBev.

Etant donné qu'une fraction substantielle des activités d'AB InBev est menée sur les marchés émergents d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ses activités et ses participations sur ces marchés sont soumis aux risques ordinaires liés aux opérations dans les pays émergents, tels qu'entre autres, l'instabilité ou l'insurrection politique, l'interférence externe, des changements dans la politique gouvernementale, des changements politiques et économiques, des changements dans les relations entre pays, des actions d'autorités gouvernementales affectant le commerce et les investissements étrangers, des réglementations sur le rapatriement de fonds, l'interprétation et l'application des lois et réglementations locales, la force exécutoire de droits de propriété intellectuelle et de droits contractuels, les conditions de travail et les réglementations du travail au niveau local, la potentielle incertitude politique et économique, l'application de contrôle de change, la nationalisation ou l'expropriation, la criminalité et l'absence de maintien de l'ordre ainsi que les risques financiers incluant le risque de liquidité, l'inflation, la dévaluation, le risque lié à la volatilité des prix, l'échange de devises ou les défauts de paiement du pays. De plus, l'économie des pays émergents est souvent affectée par des changements survenus dans d'autres pays au marché émergent et, en conséquence, des changements défavorables dans des marchés émergents ailleurs dans le monde pourraient avoir un effet négatif sur les marchés dans lesquels nous sommes actifs. Ces risques liés aux marchés émergents pourraient avoir un effet préjudiciable sur les activités d'AB InBev, ses résultats d'exploitation et sa santé

financière. En particulier, l'instabilité politique, les variations de l'économie argentine (telle que la dévaluation du peso argentin en décembre 2015), des actions gouvernementales relatives à l'économie argentine (tel que le « selective default » de l'Argentine par rapport à sa dette restructurée en juillet 2014), l'inflation et la détérioration des conditions macro-économiques du pays, ont eu un impact significatif sur les résultats des activités en Argentine ces dernières années.

Si l'un des produits d'AB InBev est défectueux ou qu'il se trouve qu'il contient des agents contaminants, AB InBev peut être confrontée à des rappels de produits ou autres risques engageant sa responsabilité. Quoiqu'AB InBev maintienne certaines couvertures d'assurance « produits » (mais qui ne couvrent pas le rappel de produits), AB InBev peut ne pas être en mesure de faire valoir ses droits en vertu desdites assurances et les montants qu'elle recouvre peuvent ne pas suffire pour compenser les dommages courus, ce qui pourrait avoir des répercussions défavorables sur ses activités, sa réputation, ses perspectives, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

AB InBev peut ne pas être en mesure d'obtenir le financement nécessaire à ses futurs besoins en capitaux ou en refinancement et pourrait faire face à des risques financiers en raison de son niveau d'endettement et de conditions de marché incertaines. AB InBev pourrait être obligé à lever des fonds supplémentaires pour ses besoins futurs en capitaux ou refinancer sa dette actuelle soit par un financement public ou privé, soit par des relations stratégiques ou autres accords et il ne peut y avoir aucune assurance que le financement, si nécessaire, puisse être disponible à des conditions intéressantes, ou puisse être disponible tout court. AB InBev s'est fortement endettée en concluant plusieurs facilités de crédit senior (senior credit facilities) et en accédant aux marchés obligataires de temps à autre en fonction de ses besoins financiers, notamment suite à l'acquisition de SAB. La partie du bilan consolidé d'AB InBev représentée par la dette restera significativement plus élevée par rapport à sa position historique. Le niveau de dette plus élevé d'AB InBev pourrait avoir des conséquences significativement défavorables sur AB InBev, y compris (i) augmenter sa vulnérabilité face aux difficultés économiques générales et à l'environnement économique du secteur, (ii) limiter sa flexibilité dans la planification ou la réaction aux évolutions des activités et du secteur dans lequel AB InBev opère, (iii) altérer sa capacité à obtenir des financements supplémentaires dans le futur et limiter sa capacité à financer son besoin en fonds de roulement et ses dépenses en capital futurs, limiter sa capacité à entreprendre dans le futur des acquisitions ou des développements d'activités ou compromettre sa capacité à optimiser la réalisation de ses actifs et à concrétiser pleinement ses opportunités (iv) obliger AB InBev à augmenter son capital (éventuellement dans le cadre de conditions de marché défavorables) et (v) résulter pour AB InBev en un désavantage concurrentiel par rapport à ses concurrents moins endettés. La capacité d'AB InBev à rembourser et à renégocier sa dette en cours sera tributaire de l'état du marché. Des conditions défavorables, en ce compris l'importante volatilité des prix et l'interruption de liquidité dans les marchés de crédit au niveau mondial ces dernières années, ainsi que la pression à la baisse sur la capacité de crédit de certains émetteurs sans tenir compte de leur force financière sous-jacente, pourraient augmenter les coûts au-delà de ce qui est actuellement budgété. Ces coûts pourraient avoir un impact négatif sur les flux de trésorerie d'AB InBev et/ou ses résultats d'exploitation. En plus, AB InBev pourrait limiter le montant des dividendes qu'elle distribuera en raison de son niveau d'endettement et de sa stratégie visant à donner priorité à la réduction de son endettement. En plus, une révision à la baisse du crédit rating d'AB InBev pourrait avoir un effet préjudiciable significatif sur l'aptitude d'AB InBev à financer ses activités courantes ou à refinancer son endettement existant. En outre, dans l'hypothèse où AB InBev échouerait à refinancer tout ou une partie de ses obligations financières à leur échéance ou échouerait à mobiliser des capitaux propres supplémentaires ou des financements par endettement ou en cas de nécessité, à réaliser des produits par des ventes d'actifs, cela aurait un effet significatif défavorable sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Les résultats d'AB InBev pourraient être négativement affectés par l'augmentation des taux d'intérêt. Bien que AB InBev conclut des conventions de swap de taux d'intérêt pour gérer son risque de taux d'intérêt et conclut également des conventions des swaps de taux d'intérêt et de change pour gérer à la fois son risque de change et son risque de taux sur les passifs financiers soumis à intérêt, il ne peut y avoir aucune assurance que ces instruments soient efficaces dans la réduction des risques inhérents à l'exposition d'AB InBev aux variations de taux d'intérêt.

Les résultats d'exploitation d'AB InBev sont soumis aux fluctuations des taux de change. Toute variation des taux de change entre les monnaies fonctionnelles des sociétés d'exploitation d'AB InBev et le dollar américain aura une incidence sur son compte de résultat consolidé et son bilan lorsque les résultats de ces sociétés d'exploitation seront convertis en USD pour l'établissement des comptes étant donné que les risques de conversion ne sont pas couverts. Par ailleurs, il ne peut y avoir aucune assurance que les politiques en place pour gérer les prix des matières premières et les risques de change liés aux transactions dans le but de protéger l'exposition d'AB InBev à ceux-ci seront en mesure de couvrir efficacement les effets d'une telle exposition au change des devises, spécialement sur le long terme. En outre, les instruments financiers utilisés dans le but d'atténuer le risque de change et tous les autres efforts réalisés pour mieux faire correspondre les passifs d'AB InBev en devises à ses flux de trésorerie pourraient entraîner une augmentation des coûts.

Les actions ordinaires d'AB InBev sont actuellement négociées en euro sur la bourse d'Euronext Brussels, en rands sud-africains sur la Bourse de Johannesburg, en pesos mexicains sur la Bourse du Mexique et ses certificats américains représentatifs d'actions ordinaires (ADS) sont négociés en dollar américain sur le New York Stock Exchange. Les fluctuations dans les taux de change entre l'euro, le rand sud-africain, le peso mexicain et le dollar américain peuvent donner lieu à des différences temporaires entre la valeur des actions ordinaires d'AB InBev qui se négocient dans des devises différentes, et entre ses actions ordinaires et ses ADS, ce qui peut entraîner un volume de négociation élevé par des investisseurs cherchant à tirer profit de telles différences.

La capacité des filiales d'AB InBev à remonter de la trésorerie peut être soumise à diverses conditions et limitations. L'incapacité d'obtenir des flux de trésorerie suffisants de ses filiales nationales et étrangères et de ses sociétés affiliées pourrait impacter négativement la capacité d'AB InBev à payer des dividendes et avoir par ailleurs un impact négatif sur son activité, ses résultats d'exploitation et sa situation financière.

L'incapacité d'AB InBev à générer d'importantes économies et d'améliorer ses marges, grâce à des initiatives visant à améliorer son efficacité opérationnelle, pourrait nuire à sa rentabilité et à sa capacité d'atteindre ses objectifs financiers. Un certain nombre de filiales d'AB InBev réalisent actuellement un programme majeur d'économies et d'efficacité et AB InBev poursuit un certain nombre d'initiatives destinées à améliorer l'efficacité opérationnelle. Si AB InBev ne parvient pas pour une raison quelconque à réaliser ces mesures et programmes tel que prévu ou à générer les bénéfices attendus de ces mesures et programmes, il y a un risque d'augmentation de coûts associés à ces efforts, de retards dans la réalisation de bénéfices, de perturbation des activités, d'atteinte à la réputation ou une réduction de l'avantage concurrentiel à moyen terme.

AB InBev a conclu une transaction avec le Département américain de la justice au sujet du rapprochement avec Grupo Modelo. Cette transaction comprend un contrat de services transitoire de trois ans visant à assurer une bonne transition de l'exploitation de la brasserie Piedras Negras, ainsi que certaines garanties de distribution en faveur de Constellation Brands, Inc. dans les cinquante états des Etats-Unis, le District de Columbia et Guam. Le Département américain de la justice et le Monitoring Trustee désigné par lui, vérifient le respect par AB InBev de ses obligations découlant de la convention transactionnelle. Si AB InBev manquait, volontairement ou non, à ses obligations résultant de la transaction, elle pourrait encourir des amendes monétaires.

AB InBev a conclu un décret de consentement avec le Département américain de la justice au sujet du rapprochement avec SAB, en vertu duquel la filiale d'AB InBev, Anheuser-Busch Companies, LLC, a consenti à ne pas acquérir le contrôle d'un distributeur si cela avait pour conséquence que plus de 10% de son volume annuel soit distribué au travers d'accords de distribution contrôlés par AB InBev aux Etats-Unis. Le Département américain de la justice et le Monitoring Trustee désigné par lui, vérifient le respect par AB InBev de ses obligations découlant de la convention transactionnelle. Si AB InBev manquait, volontairement ou non, à ses obligations résultant du décret de consentement, elle pourrait encourir des amendes monétaires.

Si les activités d'AB InBev ne se développaient pas comme prévu, des charges de dépréciation de goodwill ou d'autres actifs incorporels, pourraient devoir être supportées à l'avenir. De telles charges pourraient être significatives et avoir un effet néfaste sur les résultats d'exploitation et la santé financière d'AB InBev.

Bien que les opérations d'AB InBev à Cuba soient quantitativement non significatives, sa réputation commerciale globale pourrait souffrir ou la société pourrait faire face à des contrôles réglementaires supplémentaires en raison du fait que Cuba est la cible de sanctions économiques et commerciales de la part les Etats-Unis. Si les investisseurs décidaient de liquider ou alors céder leurs investissements dans des entreprises qui ont des activités d'ampleur diverse à Cuba, le marché et la valeur des titres d'AB InBev pourraient être négativement impactés. De plus, la législation américaine, à savoir la « Loi Helms-Burton » autorise des actions en justice pour dommages-intérêts à l'encontre de quiconque impliqué dans des transactions portant sur des propriétés confisquées sans aucune compensation de la part du gouvernement cubain à des personnes qui étaient à l'époque où sont devenus des ressortissants des États-Unis. Bien que cette disposition de la Loi Helms-Burton soit actuellement suspendue, les plaintes s'accumulent en dépit de cette suspension et pourront être défendues si cette dernière est levée. Une action se prévalant de la Loi Helms-Burton a été signifiée à AB InBev. AB InBev ne peut actuellement pas exprimer de jugement quant à la validité de telles demandes ou quant au droit des demandeurs d'intenter de telles actions.

AB InBev peut ne pas être en mesure de recruter ou de retenir du personnel clé et de le gérer efficacement, ce qui pourrait perturber les activités d'AB InBev et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière d'AB InBev, de son bénéfice d'exploitation et sa position concurrentielle.

Par ailleurs, AB InBev pourrait être exposée à des grèves, des conflits et des arrêts de travail ou un ralentissement dans ses activités ou celles de ses fournisseurs, ou une interruption ou une pénurie de matières premières pour n'importe quel autre motif, ce qui pourrait conduire à un impact négatif sur les coûts d'AB InBev, ses gains, sa santé financière, son niveau de production et sa capacité à continuer ses activités. La production d'AB InBev peut également être affectée par des arrêts ou des ralentissements de travail touchant ses fournisseurs, ses distributeurs et fournisseurs au détail et de logistique soit en raison de différends concernant des conventions collectives du travail actuelles avec les syndicats et dans le cadre de négociations de nouvelles conventions collectives, soit en raison de difficultés financières desdits fournisseurs, ou pour toutes autres raisons. Un arrêt de travail ou un ralentissement dans les unités d'AB InBev pourrait interrompre le transport des matières premières provenant de ses fournisseurs ou le transport de produits à ses clients. Ces perturbations pourraient contrarier les relations d'AB InBev avec ses fournisseurs et ses clients et pourraient avoir des effets durables sur son activité même après que les conflits avec sa main d'œuvre aient été résolues, et y compris à la suite d'une contre-publicité.

AB InBev fait appel à des systèmes de technologie de l'information pour traiter, transmettre et archiver des informations électroniques. Bien qu'AB InBev prenne plusieurs actions pour prévenir des cyber attaques et réduire au maximum les ruptures potentielles dans le flux d'information, de telles ruptures pourraient avoir un impact sur les activités d'AB InBev. Par exemple, si des tiers ont eu accès aux données confidentielles ou aux informations stratégiques d'AB InBev et se sont appropriés ces informations ou les ont rendues publiques, ceci pourrait nuire à la réputation d'AB InBev ou à l'avantage concurrentiel dont AB InBev bénéficie. De plus, les systèmes d'information d'AB InBev et SAB sont soumis à intégration. Tout échec d'intégration pourrait avoir un effet défavorable significatif sur AB InBev. De façon générale, des ruptures technologiques pourraient avoir un effet significatif défavorable sur les activités, les résultats d'exploitation, les flux de trésorerie ou la situation financière d'AB InBev.

La taille d'AB InBev, les limitations contractuelles qui lui sont applicables et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère, peuvent réduire sa capacité à mener à bien de nouvelles acquisitions et intégrations d'entreprises. AB InBev ne peut effectuer de nouvelles transactions que si elle peut identifier des candidats adéquats et si elle peut atteindre un accord avec ceux-ci. La taille d'AB InBev et sa position dans les marchés dans lesquels elle opère, peuvent rendre plus difficile l'identification de candidats adéquats, y compris parce qu'il peut devenir plus difficile pour AB InBev d'obtenir les autorisations réglementaires pour des transactions futures. Si des opportunités valables devaient se présenter, AB InBev peut tenter d'acquérir ou d'investir dans d'autres opérations: toutefois, toute acquisition future peut poser des risques réglementaires, de droit de la concurrence ou de tout autre ordre. L'activité d'AB InBev et ses résultats d'exploitation pourraient être négativement affectée par des catastrophes sociales, techniques, naturelles, physiques ou autres.

Quoiqu'AB InBev ait mis en place des assurances pour couvrir des risques divers, elle recourt également à l'auto-assurance pour la plupart des risques pouvant faire l'objet d'une assurance. Si un sinistre non assuré ou un sinistre dont le montant dépasse le montant couvert devait se produire, cela pourrait nuire aux activités d'AB InBev, à ses résultats d'exploitation et à sa situation financière.

AB InBev est exposé au risque d'une récession mondiale ou d'une récession dans un ou plusieurs de ses principaux marchés, à la volatilité des marchés de capitaux et de crédits, et à la crise économique et financière, ce qui pourrait résulter en une réduction du chiffre d'affaires et du bénéfice, car la consommation de bière dans de nombreux pays dans lesquels opère AB InBev est étroitement liée aux conditions économiques générales et aux variations du pouvoir d'achat. Une poursuite ou une aggravation des niveaux de perturbation et de volatilité de marché observée récemment pourrait avoir un effet préjudiciable sur la capacité d'AB InBev d'accéder à des capitaux, à ses activités, résultats d'opérations, situation financière ainsi que sur le cours de ses actions et de ses certificats américains représentatifs d'actions (ADS).

AB InBev exerce ses activités et commercialise ses produits dans certains pays qui en raison d'instabilité politique et économique, un défaut de systèmes juridiques bien développés et des milieux d'affaires potentiellement plus corrompus, présentent plus de risques politiques, économiques et opérationnels. Bien qu'AB InBev s'engage à mener ses activités de façon légale et éthique en conformité avec les exigences légales locales et internationales et les standards applicables à ses activités, il existe un risque que les employés ou représentants des filiales, sociétés liées et associées, joint-ventures, opérations ou autres intérêts commerciaux d'AB InBev prennent des mesures qui violent les lois et réglementations en vigueur interdisant, de façon générale, les versements illicites aux fonctionnaires de gouvernements étrangers dans le but d'obtenir ou de conserver des marchés, en ce compris les législations relatives à la Convention de l'OCDE de 1997 sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (telle que la loi américaine anticorruption (U.S. Foreign Corrupt Practices Act) et la loi britannique anti-corruption (U.K. Bribery Act).

Le rapport de contrôle qui fait partie intégrante du rapport annuel d'AB InBev est préparé par un commissaire qui n'est pas contrôlé par le US Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB). L'absence de contrôle du PCAOB en Belgique empêche que le PCAOB puisse évaluer régulièrement les audits et effectuer des contrôles de qualité des commissaires actifs en Belgique, y compris du commissaire d'AB InBev. Par conséquent, les investisseurs aux Etats-Unis et ailleurs pourraient être privés des avantages de ces contrôles du PCAOB.

AB InBev est actuellement, et pourrait être à l'avenir, engagée dans le cadre de procédures et de litiges judiciaires, y compris de procédures collectives (class actions). Des dommages significatifs pourraient en résulter. Compte tenu des incertitudes inhérentes à ces litiges, il est possible qu'AB InBev puisse contracter des dettes à la suite de procédures judiciaires et de plaintes à son encontre (en ce compris celles qu'elle ne considère pas actuellement comme étant raisonnablement possibles), ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur l'activité d'AB InBev, ses résultats d'exploitation, ses flux de trésorerie ou sa situation financière. Les obligations latentes importantes sont présentées dans l'annexe 21 *Passifs éventuels* des états financiers consolidés condensés non-audités intérimaires.

AB InBev pourrait ne pas parvenir à réaliser l'intégration des activités de SAB ou le rapprochement avec SAB pourrait ne pas complètement déboucher sur les bénéfices ou synergies anticipés, et tous ces bénéfices et synergies seront contrebalancés par les coûts importants liés à l'opération dont AB InBev s'est acquittée dans le cadre du rapprochement. Un certain nombre de coûts et d'incertitudes sont inhérents au processus d'intégration. Ces incertitudes se trouvent exacerbées parce que SAB était active sur des marchés nouveaux ou en développement sur lesquels AB InBev n'exerçait pas d'activités substantielles. En outre, le *Tax Matters Agreement* conclu entre AB InBev et Altria Group Inc. impose certaines limites sur la capacité du groupe combiné de réaliser certaines réorganisations intragroupes, lesquelles pourraient restreindre la capacité d'AB InBev de réaliser l'intégration des activités de SAB.

Suite au rapprochement avec SAB, le bilan d'AB InBev a présenté un montant additionnel significatif de goodwill dans l'état de situation financière. Si l'intégration des activités rencontre des difficultés inattendues, ou si les activités d'AB InBev ne se développent pas comme escompté, des charges de dépréciation pourraient devoir être prises en compte dans le futur qui pourraient être significatives et qui pourraient impacter de manière négative les résultats d'exploitation et la situation financière d'AB InBev.

Une partie du portefeuille global de la société consiste en associés dans des marchés nouveaux ou en voie de développement, comprenant des investissements dans des marchés où la société pourrait avoir un degré de contrôle moins important sur ses activités. La société fait face à plusieurs défis inhérents à ces différents intérêts commerciaux culturellement et géographiquement divers. Bien que la société travaille avec nos associés en vue de la mise en œuvre de procédés et de contrôles adéquats, la société est également confrontée à des risques et incertitudes supplémentaires concernant ces investissements minoritaires car la société pourrait dépendre de systèmes, de contrôles et de personnel qui ne sont pas soumis au contrôle de la société, tel que le risque que les associés de la société puissent enfreindre les lois et réglementations applicables, ce qui pourrait impacter de manière négative les activités, la réputation, les résultats d'exploitation et la situation financière de la société.

## **RISQUES PROVENANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'annexe 29 des états financiers consolidés de 2016 et l'annexe 19 des états financiers consolidés condensés non-audités intérimaires de 2017 sur les *Risques provenant d'instruments financiers* contiennent des informations détaillées sur l'exposition de l'entreprise aux risques financiers et sur ses politiques de gestion des risques.

## **1.5. Evènements survenus après la date de clôture**

Nous vous prions de vous référer à l'annexe 23 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités *Evènements survenus après la date de clôture* pour de plus amples informations.

## 2. Déclaration du Conseil d'administration

Le conseil d'administration d'Anheuser-Busch InBev NV/SA atteste au nom et pour le compte de la société, qu'à sa connaissance, (a) les états financiers consolidés intermédiaires résumés, établis en conformité avec les International Financial Reporting Standards sur les états financiers intermédiaires (IAS 34) tels que publiés par l'International Accounting Standard Board (IASB) et adoptés par l'Union Européenne, donnent une image correcte et fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société et des entreprises comprises dans la consolidation, et (b) le rapport de gestion intermédiaire contient un exposé fidèle des informations exigées en vertu de l'article 13, §§ 5 et 6 de l'Arrêté Royal du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

### 3. Rapport du commissaire

# Deloitte.

## Rapport d'examen limité des états financiers consolidés intermédiaires résumés de Anheuser-Busch InBev NV/SA pour le semestre clôturé le 30 juin 2017

Dans le cadre de notre mandat de commissaire, nous vous faisons rapport sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés. Ces états financiers consolidés intermédiaires résumés comprennent l'état consolidé intermédiaire résumé de la situation financière clôturée le 30 juin 2017, le compte de résultats consolidé intermédiaire résumé, l'état consolidé intermédiaire résumé du résultat global, l'état consolidé intermédiaire résumé des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie consolidé intermédiaire résumé pour le semestre clôturé à cette date, ainsi que les notes sélectives 1 à 23.

#### Rapport sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers consolidés intermédiaires résumés de Anheuser-Busch InBev NV/SA (« la société ») et ses filiales (conjointement « le groupe »), préparés conformément à la norme internationale IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée dans l'Union Européenne.

Le total de l'actif mentionné dans les états financiers consolidés intermédiaires résumés s'élève à 251 937 millions USD et le bénéfice consolidé intermédiaire de la période s'élève à 3 600 millions USD.

Le conseil d'administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires consolidés résumés conformément à la norme internationale IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée dans l'Union Européenne. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires consolidés résumés sur la base de notre examen limité.

#### Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale ISRE 2410 « Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes internationales d'audit (International Standards on Auditing) et en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit sur les états financiers consolidés intermédiaires résumés.

#### Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers consolidés intermédiaires résumés de Anheuser-Busch InBev NV/SA ne sont pas établis, à tous les égards importants, conformément à la norme internationale IAS 34 « Information financière intermédiaire » telle qu'adoptée dans l'Union Européenne.

Zaventem, le 26 juillet 2017

Le commissaire



**DELOITTE Réviseurs d'Entreprises**

SC s.f.d. SCRL

Représentée par Joël Brehmen

## 4. États financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités

### 4.1. Compte de résultats consolidé intermédiaire résumé non-audité

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin  
Millions d'USD, excepté bénéfice par action en USD

	Annexes	2017	2016
<b>Produits</b> .....		<b>27 104</b>	<b>20 206</b>
Coûts des ventes .....		(10 674)	(8 002)
<b>Marge brute</b> .....		<b>16 430</b>	<b>12 204</b>
Frais de distribution.....		(2 840)	(1 964)
Frais commerciaux et de marketing.....		(4 082)	(3 568)
Frais administratifs.....		(1 857)	(1 179)
Autres produits/(charges) d'exploitation.....		408	422
<b>Bénéfice d'exploitation avant éléments non-récurrents</b> .....		<b>8 059</b>	<b>5 915</b>
Restructuration .....	7	(288)	(62)
Cession d'activités et vente d'actifs .....	7	26	2
Coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises.....	7	(25)	(79)
<b>Bénéfice d'exploitation</b> .....		<b>7 773</b>	<b>5 775</b>
Charges financières.....	8	(3 248)	(2 311)
Produits financiers.....	8	128	366
Produits financiers (Charges financières) nets non-récurrents.....		(211)	(2 168)
<b>Produits (Charges) financières nettes</b> .....		<b>(3 331)</b>	<b>(4 113)</b>
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et coentreprises .....		124	3
<b>Bénéfice avant impôts</b> .....		<b>4 566</b>	<b>1 664</b>
Impôts sur le résultat .....	9	(994)	(835)
<b>Bénéfice des activités poursuivies</b> .....		<b>3 572</b>	<b>829</b>
Bénéfice des activités abandonnées.....	14	28	-
<b>Bénéfice de l'exercice</b> .....		<b>3 600</b>	<b>829</b>
Bénéfice des activités poursuivies attribuable aux:			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev .....		2 880	285
Participations ne donnant pas le contrôle .....		692	544
Bénéfice attribuable aux :			
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev .....		2 908	285
Participations ne donnant pas le contrôle.....		692	544
Bénéfice de base par action.....	15	1,48	0,17
Bénéfice dilué par action.....	15	1,45	0,17
Bénéfice de base par action des activités poursuivies.....		1,46	0,17
Bénéfice dilué par action des activités poursuivies.....		1,43	0,17
Bénéfice de base par action avant éléments non-récurrents et activités abandonnées <sup>1</sup> .....	15	1,69	1,57
Bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents et activités abandonnées <sup>1</sup> .....	15	1,66	1,54

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

<sup>1</sup> Le bénéfice de base par action et le bénéfice dilué par action avant éléments non-récurrents ne sont pas des indicateurs définis par les normes IFRS. Se référer à la Note 15 *Variations des capitaux propres et résultat par action* pour de plus amples informations.

## 4.2. Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité du résultat global

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin  
Millions d'USD

	2017	2016
<b>Bénéfice</b> .....	<b>3 600</b>	<b>829</b>
<b>Autres éléments du résultat global : Éléments qui ne seront pas reclassés au compte de résultats:</b>		
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi .....	25	1
	25	1
<b>Autres éléments du résultat global: Éléments qui pourraient être reclassés par la suite au compte de résultats:</b>		
Ecart de conversion des activités étrangères.....	3 586	(528)
Contrats de change comptabilisés dans les capitaux propres et liés au rapprochement avec SAB	-	(4 185)
Partie efficace des variations de la juste valeur des couvertures d'investissement net.....	(496)	128
Couvertures des flux de trésorerie comptabilisées en capitaux propres .....	(328)	(165)
Couvertures des flux de trésorerie reclassées des fonds propres au compte de résultats.....	50	(15)
	2 812	(4 765)
<b>Total autres éléments du résultat global, nets d'impôt</b> .....	<b>2 837</b>	<b>(4 764)</b>
<b>Résultat global total</b> .....	<b>6 437</b>	<b>(3 935)</b>
Attribuable aux:		
Porteurs des capitaux propres d'AB InBev .....	<b>5 538</b>	<b>(4 651)</b>
Participations ne donnant pas le contrôle .....	<b>899</b>	<b>716</b>

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

## 4.3. Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité de la situation financière

Millions d'USD	Annexes	30 juin 2017	31 décembre 2016 ajusté <sup>1</sup>	31 décembre 2016 rapporté <sup>2</sup>
<b>ACTIF</b>				
<b>Actifs non-courants</b>				
Immobilisations corporelles .....	10	26 372	25 987	27 522
Goodwill .....	11	141 691	136 801	136 533
Immobilisations incorporelles .....	12	45 916	44 524	44 568
Participations dans des entreprises mises en équivalence et coentreprises .....		4 909	4 324	4 324
Placements .....		82	82	82
Actifs d'impôts différés .....		1 516	1 261	1 261
Avantages au personnel .....		13	10	10
Dérivés.....	19	56	146	146
Créances commerciales et autres créances .....		901	874	874
		<b>221 456</b>	<b>214 009</b>	<b>215 320</b>
<b>Actifs courants</b>				
Placements .....	13	2 912	5 659	5 659
Stocks .....		4 279	3 889	3 913
Impôts sur le résultat à récupérer .....		1 820	1 112	1 112
Dérivés.....	19	440	971	971
Créances commerciales et autres créances .....		6 216	6 366	6 391
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	13	7 410	8 579	8 579
Actifs détenus en vue de la vente .....	14	7 404	16 499	16 439
		<b>30 481</b>	<b>43 075</b>	<b>43 061</b>
<b>Total de l'actif.....</b>		<b>251 937</b>	<b>257 084</b>	<b>258 381</b>
<b>PASSIF</b>				
<b>Capitaux propres</b>				
Capital souscrit .....	15	1 736	1 736	1 736
Primes d'émission .....		17 620	17 620	17 620
Réserves .....		26 481	23 769	23 769
Résultats reportés .....		26 877	28 214	28 214
<b>Capitaux propres attribuables aux porteurs de titres d'AB InBev .....</b>		<b>72 714</b>	<b>71 339</b>	<b>71 339</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle .....</b>		<b>10 765</b>	<b>10 086</b>	<b>10 086</b>
		<b>83 479</b>	<b>81 425</b>	<b>81 425</b>
<b>Dettes non-courantes</b>				
Emprunts portant intérêts .....	16	108 281	113 941	113 941
Avantages au personnel .....		3 026	3 014	3 014
Passifs d'impôts différés .....		16 899	15 429	16 678
Dérivés.....	19	485	471	471
Dettes commerciales et autres dettes .....	18	1 350	1 307	1 328
Provisions .....		1 432	1 459	1 409
		<b>131 473</b>	<b>135 621</b>	<b>136 841</b>
<b>Dettes courantes</b>				
Découverts bancaires .....	13	261	184	184
Emprunts portant intérêts .....	16	11 223	8 618	8 618
Impôts sur le résultat à payer .....		836	3 845	3 922
Dérivés.....	19	1 254	1 263	1 263
Dettes commerciales et autres dettes .....	18	21 452	23 086	23 086
Provisions .....		710	869	869
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente .....	14	1 250	2 174	2 174
		<b>36 986</b>	<b>40 039</b>	<b>40 116</b>
<b>Total des capitaux propres et des dettes .....</b>		<b>251 937</b>	<b>257 084</b>	<b>258 381</b>

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

<sup>1</sup> 2016 tel que rapporté, ajusté pour refléter les ajustements de la balance d'ouverture liés à l'allocation préliminaire du prix d'achat de SAB aux actifs individuels acquis et aux passifs repris comme requis par la norme IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, qui requiert l'application de manière rétrospective des ajustements post-acquisition (voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales*).

<sup>2</sup> 2016 tel que rapporté.

## 4.4. Etat consolidé intermédiaire résumé non-audité des variations des capitaux propres

Millions d'USD	Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev								Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux	
	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves	Réserves pour paiement fondé sur des actions	Réserves liées aux autres éléments du résultat global <sup>1</sup>	Instrument d'actions différées	Résultats reportés			Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2016</b> .....	<b>1 736</b>	<b>17 620</b>	<b>(1 626)</b>	-	<b>1 264</b>	<b>(14 110)</b>	<b>1 304</b>	<b>35 949</b>	<b>42 137</b>	<b>3 582</b>	<b>45 719</b>
<b>Bénéfice</b> .....	-	-	-	-	-	-	-	<b>285</b>	<b>285</b>	<b>544</b>	<b>829</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>											
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes)) .....	-	-	-	-	-	(693)	-	-	(693)	293	(400)
Contrats de change comptabilisés dans les capitaux propres et liés au rapprochement avec SAB .....	-	-	-	-	-	(4 185)	-	-	(4 185)	-	(4 185)
Couvertures des flux de trésorerie .....	-	-	-	-	-	(59)	-	-	(59)	(121)	(180)
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi .....	-	-	-	-	-	1	-	-	1	-	1
<b>Résultat global total</b> .....	-	-	-	-	-	<b>(4 936)</b>	-	<b>285</b>	<b>(4 651)</b>	<b>716</b>	<b>(3 935)</b>
Actions émises .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes .....	-	-	-	-	-	-	(51)	(3 596)	(3 647)	(489)	(4 136)
Actions propres .....	-	-	27	-	-	-	-	-	27	-	27
Paievements fondés sur des actions .....	-	-	-	-	75	-	-	-	75	(1)	74
Variations de périmètre et autres .....	-	-	-	-	-	-	-	(51)	(51)	39	(12)
<b>Au 30 juin 2016</b> .....	<b>1 736</b>	<b>17 620</b>	<b>(1 599)</b>	-	<b>1 339</b>	<b>(19 046)</b>	<b>1 253</b>	<b>32 587</b>	<b>33 890</b>	<b>3 847</b>	<b>37 737</b>

Millions d'USD	Attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev								Participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres totaux	
	Capital souscrit	Primes d'émission	Actions propres	Réserves	Réserves pour paiement fondé sur des actions	Réserves liées aux autres éléments du résultat global <sup>1</sup>	Instrument d'actions différées	Résultats reportés			Total
<b>Au 1<sup>er</sup> janvier 2017</b> .....	<b>1 736</b>	<b>17 620</b>	<b>(8 980)</b>	<b>45 726</b>	<b>1 437</b>	<b>(15 626)</b>	<b>1 212</b>	<b>28 214</b>	<b>71 339</b>	<b>10 086</b>	<b>81 425</b>
<b>Bénéfice</b> .....	-	-	-	-	-	-	-	<b>2 908</b>	<b>2 908</b>	<b>692</b>	<b>3 600</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>											
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes)) .....	-	-	-	-	-	2 919	-	-	2 919	171	3 090
Couvertures des flux de trésorerie .....	-	-	-	-	-	(314)	-	-	(314)	36	(278)
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi .....	-	-	-	-	-	25	-	-	25	-	25
<b>Résultat global total</b> .....	-	-	-	-	-	<b>2 630</b>	-	<b>2 908</b>	<b>5 538</b>	<b>899</b>	<b>6 437</b>
Dividendes .....	-	-	-	-	-	-	(51)	(4 308)	(4 359)	(391)	(4 750)
Actions propres .....	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paievements fondés sur des actions .....	-	-	-	-	133	-	-	-	133	4	137
Variations de périmètre et autres .....	-	-	-	-	-	-	-	63	63	167	230
<b>Au 30 juin 2017</b> .....	<b>1 736</b>	<b>17 620</b>	<b>(8 980)</b>	<b>45 726</b>	<b>1 570</b>	<b>(12 996)</b>	<b>1 161</b>	<b>26 877</b>	<b>72 714</b>	<b>10 765</b>	<b>83 479</b>

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

<sup>1</sup> Voir Note 15 *Variation des capitaux propres et résultat par action*.

## 4.5. Tableau des flux de trésorerie consolidé intermédiaire résumé non-audité

Millions d'USD	Annexes	2017	2016
<b>ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES</b>			
Bénéfice .....		3 600	829
Amortissements et dépréciations .....		2 109	1 559
Dépréciations créances, stocks et autres actifs .....		70	46
Dotations aux/(reprises de) provisions et avantages au personnel .....		47	121
Charges financières nettes .....	8	3 331	4 113
Perte/(bénéfice) relatif(ve) à la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles .....		(12)	(21)
Perte/(bénéfice) lié(e) à la vente de filiales, associés et des actifs détenus pour la vente .....		(44)	(4)
Paiement fondé sur des actions réglé en instruments de capitaux propres .....	17	163	110
Impôts sur le résultat .....	9	994	835
Autres éléments non décaissé inclus dans le bénéfice .....		(155)	(192)
Quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises .....		(124)	(3)
<b>Flux de trésorerie d'exploitation avant les changements du fonds de roulement et utilisations des provisions .....</b>		<b>9 979</b>	<b>7 393</b>
Diminution/(augmentation) des créances commerciales et autres créances .....		303	(359)
Diminution/(augmentation) des stocks .....		(244)	(330)
Augmentation/(diminution) des dettes commerciales et autres dettes .....		(2 411)	(984)
Contributions aux pensions et utilisation des provisions .....		(288)	(265)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles .....</b>		<b>7 338</b>	<b>5 455</b>
Intérêts payés .....		(2 881)	(1 078)
Intérêts reçus .....		461	244
Dividendes reçus .....		60	6
Impôts sur le résultat payés .....		(961)	(2 174)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES .....</b>		<b>4 018</b>	<b>2 453</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>			
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles .....		144	109
Produits de cessions de filiales, sous déduction de la trésorerie cédée .....	6	71	20
Acquisition de filiales, sous déduction de la trésorerie acquise .....	6	(519)	(1 055)
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles .....	10/12	(1 723)	(1 528)
Produits de cessions des actifs détenus en vue de la vente .....	14/16	5 134	58
Produits nets/(investissements nets) dans des obligations à court terme .....	13	2 788	(55 905)
Produits/(acquisitions) nets d'autres actifs .....		(63)	-
Remboursement/(paiement) net des prêts consentis .....		282	2
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT .....</b>		<b>6 114</b>	<b>(58 299)</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>			
Acquisitions de participations ne donnant pas de contrôle .....	15	(63)	(10)
Emissions d'emprunts .....		10 103	65 257
Remboursement d'emprunts .....		(15 342)	(6 456)
Autres produits/(charges) financiers nets autres qu'intérêts .....		(298)	85
Dividendes payés .....		(4 475)	(3 929)
<b>FLUX DE TRÉSORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT .....</b>		<b>(10 075)</b>	<b>54 947</b>
<b>Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie .....</b>		<b>57</b>	<b>(899)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins découverts bancaires, au début de l'exercice .....		8 395	6 910
Effet de la variation des taux de change .....		(1 303)	(16)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie, moins les découverts bancaires, à la fin de l'exercice .....</b>	13	<b>7 149</b>	<b>5 995</b>

Les notes annexes jointes ci-après font partie intégrante des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

## 4.6. Notes annexes aux comptes annuels consolidés intermédiaires résumés non audités

Présentation de l'entreprise .....	1
Déclaration de conformité.....	2
Résumé des principes comptables significatifs .....	3
Utilisation d'estimations et de jugements.....	4
Information sectorielle .....	5
Acquisitions et cessions de filiales.....	6
Eléments non-récurrents .....	7
Charges et produits financiers.....	8
Impôts sur le résultat.....	9
Immobilisations corporelles.....	10
Goodwill .....	11
Immobilisations incorporelles .....	12
Trésorerie et équivalents de trésorerie et placements en obligations à court terme .....	13
Actifs classés comme détenus en vue de la vente et activités abandonnées .....	14
Variation des capitaux propres et résultat par action .....	15
Emprunts portant intérêts.....	16
Paiements fondés sur des actions .....	17
Dettes commerciales et autres dettes.....	18
Risques provenant d'instruments financiers .....	19
Nantissements et engagements contractuels pour l'acquisition d'immobilisations corporelles, prêts aux clients et autres instruments de garantie.....	20
Passifs éventuels .....	21
Parties liées .....	22
Événements survenant après la date de clôture.....	23

## 1. PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

Anheuser-Busch InBev est une société cotée en bourse (Euronext : ABI) basée à Leuven, en Belgique, avec des cotations secondaires à la Bourse du Mexique (MEXBOL : ANB) et à la Bourse d'Afrique du Sud (JSE : ANH) et une cotation d'American Depositary Receipts à la Bourse de New York (NYSE : BUD). Notre Rêve est de rassembler les gens pour un monde meilleur. La bière, premier réseau social, rassemble les gens depuis des milliers d'années. Nous avons à cœur de développer de grandes marques qui résistent à l'épreuve du temps et de brasser les meilleures bières en utilisant les ingrédients naturels de la plus haute qualité. Notre portefeuille diversifié de plus de 500 marques de bières comprend les marques mondiales Budweiser®, Corona® et Stella Artois® ; les marques multi-pays Beck's®, Castle®, Castle Lite®, Hoegaarden® et Leffe® ; et des championnes locales telles que Aguila®, Antarctica®, Bud Light®, Brahma®, Cass®, Chernigivske®, Cristal®, Harbin®, Jupiler®, Klinskoye®, Michelob Ultra®, Modelo Especial®, Quilmes®, Victoria®, Sedrin®, Sibirskaia Korona®, et Skol®. Notre héritage brassicole remonte à plus de 600 ans, traversant les continents et les générations. De nos racines européennes ancrées dans la brasserie Den Hoorn à Leuven en Belgique, à l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co à St. Louis aux États-Unis, à la création de la Brasserie Castle en Afrique du Sud lors de la ruée vers l'or à Johannesburg, ou encore à Bohemia, la première brasserie au Brésil. Géographiquement diversifiés avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, nous misons sur les forces collectives d'environ 200 000 collaborateurs basés dans plus de 50 pays de par le monde. Les produits réalisés par AB InBev en 2016 s'élevaient à 45,5 milliards d'USD (hors coentreprises et entreprises associées).

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités de l'entreprise pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017 comportent ceux de l'entreprise elle-même et de ses filiales (ensemble dénommé "AB InBev" ou "l'entreprise") et des intérêts de l'entreprise dans des entreprises associées, des activités conjointes et coentreprises. Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2017 et pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017 et le 30 juin 2016 ne sont pas audités ; cependant, selon l'entreprise, les états intermédiaires incluent les ajustements normalement récurrents, nécessaires pour obtenir des états représentatifs pour la période intermédiaire.

Les états financiers intermédiaires résumés non-audités ont été approuvés pour la publication par le conseil d'administration du 26 juillet 2017.

## 2. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés ont été préparés en conformité avec la Norme Internationale d'Information Financière (IFRS) IAS 34 *Information Financière Intermédiaire* publiée par le conseil des Normes Comptables Internationales (IASB), et telles qu'adoptées par l'Union Européenne. Ils ne comportent pas l'intégralité des informations requises pour les états financiers annuels complets et doivent être lus conjointement avec les états financiers consolidés de l'entreprise pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. AB InBev n'a pas appliqué par anticipation de nouvelles dispositions IFRS qui n'étaient pas encore entrées en vigueur en 2017 et n'a appliqué aucune exception européenne aux IFRS.

## 3. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les principes comptables appliqués sont similaires à ceux utilisés pour les états financiers annuels consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, à l'exception de ce qui est décrit ci-dessous.

### (A) RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS DE PRINCIPES COMPTABLES

Un certain nombre de nouvelles normes, amendements aux normes et interprétations qui sont devenus obligatoires pour la première fois à partir de l'exercice comptable débutant au 1<sup>er</sup> janvier 2017 n'ont pas été repris dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités en raison de leur caractère non-applicable ou non-significatif pour les états financiers consolidés d'AB InBev.

### (B) MONNAIES ÉTRANGÈRES

#### MONNAIE FONCTIONNELLE ET DE PRÉSENTATION

Sauf indication contraire, toute information incluse dans ces états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités a été exprimée en USD, qui est la monnaie de présentation d'AB InBev. Depuis 2009, suite au rapprochement avec Anheuser-Busch, l'entreprise a changé la monnaie de présentation des états financiers consolidés qui était l'euro pour l'USD afin d'assurer un meilleur alignement de la monnaie de présentation à la principale monnaie opérationnelle et à la performance financière sous-jacente d'AB InBev. La monnaie fonctionnelle de la maison mère est l'euro.

#### TRANSACTIONS EN MONNAIES ÉTRANGÈRES

Les transactions en monnaies étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de clôture. Les bénéfices et les pertes qui résultent du règlement de transactions en monnaies étrangères et de la conversion d'actifs et de passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés en compte de résultats. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Les actifs et les passifs non-monétaires libellés en monnaies étrangères qui sont estimés à leur juste valeur sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date où la juste valeur a été déterminée.

#### CONVERSION DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Les actifs et les passifs liés à des activités à l'étranger sont convertis en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultats des activités étrangères, à l'exclusion des entités étrangères exerçant leurs activités dans des pays avec une économie hyper inflationniste, sont convertis en USD au taux proche du taux en vigueur à la date de la transaction. Les éléments constitutifs des capitaux propres des actionnaires sont convertis au taux de change historique. Les différences de change générées par

la reconversion des capitaux propres des actionnaires au taux de change USD en vigueur à la date de clôture sont prises en autres éléments du résultat global (écart de conversion).

Dans les pays ayant une économie hyper-inflationniste, la revalorisation en monnaie locale des actifs et passifs non-monétaires, des rubriques du compte de résultats ainsi que des rubriques des capitaux propres est faite en appliquant un indice général des prix. Ces rubriques revalorisées sont utilisées pour la conversion en USD au taux de change en vigueur à la date de clôture. AB InBev n'a pas réalisé d'opérations significatives dans des pays présentant une économie hyper-inflationniste en 2016 et pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017.

## TAUX DE CHANGE

Les principaux taux de change qui ont été utilisés pour la préparation des états financiers sont :

1 USD est égal à:	Taux de change à la clôture		Taux de change moyen	
	30 juin 2017	30 juin 2016	30 juin 2017	30 juin 2016
Peso argentin .....	16,598538	14,920060	15,675828	14,127933
Dollar australien .....	1,301349	-	1,330681	-
Réal brésilien .....	3,308202	3,209806	3,183660	3,750743
Dollar canadien .....	1,295566	1,295622	1,338806	1,319418
Peso colombien .....	3 042,60	2 915,01	2 923,89	3 127,89
Yuan chinois.....	6,781016	6,643401	6,882250	6,520308
Euro.....	0,876270	0,900739	0,923949	0,897703
Peso mexicain .....	17,897306	18,911169	19,517713	17,780874
Livre sterling .....	0,770531	0,744461	0,791875	0,693730
Nuevo sol péruvien .....	3,254739	3,277333	3,276519	3,394411
Rouble russe .....	59,087660	64,255885	57,627955	69,676616
Won sud-coréen.....	1 143,96	1 151,84	1 142,09	1 179,64
Rand sud-africain.....	13,073974	-	13,293656	-
Lire turque.....	3,516826	-	3,604220	-
Hryvnia ukrainien .....	26,099660	24,854143	26,786565	25,548652

## (C) IFRS ÉMIS RÉCEMMENT

### IFRS AVEC APPLICATION EFFECTIVE POUR LES PERIODES ANNUELLES DEBUTANT APRES LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017 :

Dans la mesure où l'on s'attend à ce que de nouvelles dispositions des normes IFRS soient applicables dans le futur, elles ont été listées ci-après. Pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017, elles n'ont pas été appliquées pour la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités.

Les normes comptables, amendements et interprétations suivantes ont été publiées récemment, mais ne sont pas encore d'application :

**IFRS 9 Instruments financiers** (d'application pour les périodes commençant au ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2018) est la norme comptable publiée parmi un projet plus large visant à remplacer IAS 39. IFRS 9 introduit une approche logique pour classer les actifs financiers basée sur les caractéristiques de flux de trésorerie et le *business model* suivant lequel l'actif est détenu; elle définit un nouveau modèle de perte de valeur basé sur les pertes attendues, exigeant une comptabilisation plus rapide des pertes de crédit attendues. Elle introduit un modèle de comptabilité de couverture profondément réformé, avec des annexes plus détaillées relatives à la gestion du risque. Le nouveau modèle de comptabilité de couverture représente une refonte importante de la comptabilité de couverture, alignant le traitement comptable avec les activités de gestion des risques. IFRS 9 supprime également la volatilité dans le compte de résultats qui était causé par des changements dans le risque de crédit des passifs désignés à la juste valeur.

**IFRS 15 Produits provenant de contrats avec les clients** (d'application pour les périodes commençant au ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2018). La nouvelle norme pose comme principe fondamental que les entreprises doivent comptabiliser les produits des activités ordinaires de manière à montrer quand les biens ou les services promis aux clients sont fournis, et pour quels montants de contrepartie (c'est-à-dire, de paiement) l'entreprise s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. La nouvelle norme se traduira également par une annexe plus étendue sur le produit des activités ordinaires, fournit des indications pour des transactions qui n'étaient entièrement pas traitées précédemment (par exemple, les produits de services et les modifications de contrats) et améliore les principes de comptabilisation des contrats à éléments multiples.

**IFRS 16 Contrats de location** (d'application pour les périodes commençant au ou après le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pas encore adoptée par l'Union européenne) remplace les règles comptables existantes des contrats de location, et représente un changement important dans la comptabilisation et la présentation des contrats de location qui étaient précédemment classés comme contrat de location simple, avec plus d'actifs et de passifs à présenter au bilan, et une façon différente de reconnaître les coûts de contrats de location.

L'entreprise est en train d'évaluer l'impact total des normes reprises ci-dessus, et, à l'exception des changements de présentation des contrats de location simple au bilan, ne s'attend pas à des impacts significatifs dans le compte de résultats consolidé.

**Autres normes, interprétations et amendements aux normes :** un certain nombre d'amendements aux normes, effectifs pour les exercices commençant après le 1<sup>er</sup> janvier 2017, n'ont pas été repris ci-dessus en raison de leur caractère non-applicable ou non-significatif sur les états financiers consolidés d'AB InBev.

## 4. UTILISATION D'ESTIMATIONS ET DE JUGEMENTS

La préparation des états financiers en conformité avec les normes IFRS, requiert du management le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses qui affectent l'application des principes comptables et les montants comptabilisés en matière d'actif, de passif, de produits et de charges. Les estimations et les hypothèses qui y sont liées sont basées sur l'expérience du passé et sur divers autres facteurs admis comme étant raisonnables dans les circonstances. Ceci constitue la base pour enregistrer la valeur comptable des actifs et passifs lorsqu'aucune autre source ne permet de donner une valeur explicite. Les résultats réels peuvent différer des estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont revues de manière continue. Les révisions des estimations comptables sont enregistrées dans la période où les estimations sont revues si la révision affecte uniquement cette période ou dans la période de révision et les périodes futures si la révision affecte simultanément la période courante et les périodes futures.

Bien que chacun de ses principes comptables significatifs reflète des jugements, des estimations et des hypothèses, AB InBev est d'avis que les principes comptables suivant reflètent les jugements, estimations et hypothèses les plus importants pour ses opérations et la compréhension de ses résultats: regroupements d'entreprises, immobilisations incorporelles, goodwill, dépréciations, provisions, paiements fondés sur des actions, avantages au personnel et comptabilisation d'impôts exigibles et différés.

Les justes valeurs d'immobilisations incorporelles identifiables acquises sont basées sur une évaluation de flux de trésorerie futurs. Les analyses de dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée de vie indéfinie sont réalisées tous les ans ou dès qu'un événement déclencheur survient, et ce dans le but de déterminer si la valeur comptable ne dépasse pas la valeur recouvrable. Ces évaluations se basent sur des estimations de flux futurs de trésorerie.

L'entreprise utilise son jugement pour sélectionner un panel de méthodes, dont la méthode des flux de trésorerie actualisés et les modèles d'évaluation d'options, et fait des hypothèses se basant sur les conditions de marché existantes aux dates de clôture afin d'estimer la juste valeur de ses instruments financiers.

Les hypothèses actuarielles sont établies afin d'anticiper des événements futurs et sont utilisées dans le calcul des charges et dettes de régimes de retraite et autres régimes d'avantages à long terme pour les employés. Ces facteurs incluent des hypothèses portant sur le taux d'intérêt, sur l'augmentation des coûts de soins de santé, sur l'augmentation future des avantages, sur la rotation du personnel et sur l'espérance de vie.

L'entreprise est soumise à l'impôt sur le résultat dans de nombreuses juridictions. Un jugement important intervient dans la détermination de la provision pour impôt sur le résultat au plan mondial. Il existe certaines transactions et calculs pour lesquels la détermination de l'impôt final est incertaine. Certaines filiales du groupe font l'objet de contrôles fiscaux et enquêtes locales généralement en lien avec les exercices d'imposition antérieurs. A la date de clôture, des investigations et des négociations avec les autorités fiscales locales sont en cours dans différentes juridictions et, de par leur nature, pourraient prendre un temps certain avant d'être conclues. Une hypothèse de résolution favorable de ces affaires est prise en compte lors de l'évaluation du montant des provisions fiscales devant être reconnues dans les états financiers. Une estimation des intérêts de retard et pénalités sur les dettes fiscales est également prise en compte. Lorsque la résolution de ces affaires aboutit à un résultat différent du montant initialement comptabilisé, l'impact est enregistré dans les actifs et passifs d'impôts courants et différés au cours de la période de résolution.

Les jugements faits par le management dans le cadre de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important d'entraîner des ajustements significatifs au cours de l'année suivante, sont présentés plus en détail dans les notes annexes ci-après.

Dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés intermédiaires résumés non-audités, les jugements significatifs effectués par le management afin d'appliquer les principes comptables de l'entreprise et les sources principales d'incertitude relatives aux estimations sont identiques à ceux et celles décrits dans les états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

L'entreprise est en cours de finalisation de l'allocation du prix d'acquisition entre les actifs individuels acquis et les passifs repris suite au rapprochement avec SAB, conformément à la norme IFRS 3. AB InBev consolide SAB par intégration globale dans les états financiers consolidés d'AB InBev, à compter du quatrième trimestre de 2016.

## 5. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle est présentée par secteurs géographiques, en conformité avec l'information disponible et régulièrement évaluée par le principal décideur opérationnel. Les activités d'AB InBev s'opèrent sur sept zones distinctes. Le management régional et opérationnel est responsable de la gestion de la performance, des risques sous-jacents et de l'efficacité des opérations. En interne, le management d'AB InBev emploie des indicateurs de performance tels que le bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT normalisé) et l'EBITDA normalisé comme mesure de performance des secteurs afin de prendre des décisions concernant l'allocation des ressources.

Les six régions géographiques de l'entreprise sont: l'Amérique du Nord, l'Amérique latine Ouest, l'Amérique latine Nord, l'Amérique latine Sud, EMEA et l'Asie-Pacifique, plus ses activités mondiales d'exportation et ses sociétés holding constituent les sept segments présentés aux fins de reporting des informations financières.

Vu la nature transformative de l'opération avec SAB, clôturée le 10 octobre 2016, et afin de faciliter la compréhension de la performance sous-jacente d'AB InBev, l'entreprise a modifié ses segments de reporting pour 2016, aux fins de la publication de résultats et de contrôle interne effectué par la direction. Cette présentation (dénommée par la suite « base de référence 2016 ») inclut, à des fins comparatives, les résultats de SAB, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Les tableaux ci-dessous présentent l'information sectorielle pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016 et 2017 dans le format utilisé par la direction pour contrôler la performance. Les géographies de l'ex SAB : la Colombie, le Pérou, l'Equateur, le Honduras et le Salvador sont présentés avec le Mexique en tant qu'Amérique latine Ouest, le Panama est présenté au sein de l'Amérique latine Nord, l'Afrique est présentée avec l'Europe en tant qu'EMEA, et l'Australie, l'Inde et le Vietnam sont présentés au sein de l'Asie-Pacifique. Les exportations vers les pays dans lesquels AB InBev possède des activités suite au rapprochement, ont été attribuées aux régions respectives dans la base de référence 2016.

La base de référence 2016 et l'information sectorielle 2017 excluent les résultats des activités de SAB vendues depuis la finalisation du rapprochement, y compris les participations dans les joint-ventures MillerCoors et CR Snow, et la vente des marques Peroni, Grolsch, et Meantime et de leurs activités connexes en Italie, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni et à l'international. La base de référence 2016 et l'information sectorielle 2017 excluent également les résultats de l'activité en Europe centrale et de l'Est ainsi que la participation dans Distell. Les résultats de l'activité en Europe centrale et de l'Est ont été présentés en tant que « Résultats des activités abandonnées » jusqu'à la finalisation de la vente le 31 mars 2017. Les résultats de Distell ont été présentés dans la quote-part dans le résultat des entreprises associées jusqu'à la finalisation de la vente qui a eu lieu le 12 avril 2017, et par conséquent exclus de l'EBIT et l'EBITDA normalisés.

Les différences entre la base de référence 2016 et le compte de résultats non audité de 2016 tel que présenté représentent les effets du rapprochement avec SAB.

Tous les chiffres dans le tableau ci-dessous sont présentés en millions d'USD, excepté pour les volumes (millions d'hl) et pour la marge EBITDA normalisée (en %). L'information est présentée pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017, à l'exception des chiffres comparatifs ajustés des actifs sectoriels (non récurrents) qui sont présentés au 31 décembre 2016.

### INFORMATION SECTORIELLE (BASE DE RÉFÉRENCE)

	Amérique du Nord		Amérique latine Ouest		Amérique latine Nord		Amérique latine Sud		EMEA		Asie-Pacifique		Activités d'Exportation et Sociétés Holding		Effet d'acquisition		Consolidé	
	2017	2016 Base de référence	2017	2016 Base de référence	2017	2016 Base de référence	2017	2016 Base de référence	2017	2016 Base de référence	2017	2016 Base de référence	2017	2016 Base de référence	2017	2016 Ecart avec les données rapportées	2017	2016 Rapporté
Volume.....	57	58	53	53	57	57	16	15	70	58	53	52	1	1		(74)	306	220
<b>Produits .....</b>	<b>7 786</b>	<b>7 795</b>	<b>4 259</b>	<b>4 124</b>	<b>4 365</b>	<b>3 821</b>	<b>1 523</b>	<b>1 231</b>	<b>5 145</b>	<b>4 142</b>	<b>3 856</b>	<b>3 659</b>	<b>170</b>	<b>757</b>		<b>(5 323)</b>	<b>27 104</b>	<b>20 206</b>
<b>EBITDA Normalisé .....</b>	<b>3 149</b>	<b>3 116</b>	<b>1 998</b>	<b>1 903</b>	<b>1 699</b>	<b>1 761</b>	<b>666</b>	<b>584</b>	<b>1 489</b>	<b>1 209</b>	<b>1 412</b>	<b>1 181</b>	<b>(250)</b>	<b>(407)</b>		<b>(1 873)</b>	<b>10 162</b>	<b>7 474</b>
Marge EBITDA (normalisé) en % ..	40,4%	40,0%	46,9%	46,2%	38,9%	46,1%	43,7%	47,5%	28,9%	29,2%	36,6%	32,3%	-	-		-	37,5%	37,0%
Amortissements et pertes de valeur .....	(404)	(393)	(302)	(315)	(406)	(357)	(101)	(87)	(408)	(333)	(353)	(368)	(127)	(116)		410	(2 103)	(1 559)
<b>Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT) .....</b>	<b>2 744</b>	<b>2 723</b>	<b>1 695</b>	<b>1 589</b>	<b>1 292</b>	<b>1 404</b>	<b>565</b>	<b>497</b>	<b>1 081</b>	<b>876</b>	<b>1 059</b>	<b>813</b>	<b>(378)</b>	<b>(523)</b>		<b>(1 464)</b>	<b>8 059</b>	<b>5 915</b>

## INFORMATION SECTORIELLE (2016 RAPPORTÉ)

	Amérique du Nord		Amérique latine Ouest		Amérique latine Nord		Amérique latine Sud		EMEA		Asie-Pacifique		Activités d'Exportation et Sociétés Holding		Consolidé	
	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016	2017	2016
<b>Volume</b> .....	<b>57</b>	<b>58</b>	<b>53</b>	<b>22</b>	<b>57</b>	<b>56</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>70</b>	<b>22</b>	<b>53</b>	<b>46</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>306</b>	<b>220</b>
<b>Produits</b> .....	<b>7 786</b>	<b>7 795</b>	<b>4 259</b>	<b>1 892</b>	<b>4 365</b>	<b>3 709</b>	<b>1 523</b>	<b>1 231</b>	<b>5 145</b>	<b>1 958</b>	<b>3 856</b>	<b>2 863</b>	<b>170</b>	<b>758</b>	<b>27 104</b>	<b>20 206</b>
<b>EBITDA Normalisé</b> .....	<b>3 149</b>	<b>3 116</b>	<b>1 998</b>	<b>867</b>	<b>1 699</b>	<b>1 735</b>	<b>666</b>	<b>584</b>	<b>1 489</b>	<b>495</b>	<b>1 412</b>	<b>862</b>	<b>(250)</b>	<b>(185)</b>	<b>10 162</b>	<b>7 474</b>
Marge EBITDA (normalisé) en %	40,4%	40,0%	46,9%	45,8%	38,9%	46,7%	43,7%	47,5%	28,9%	25,3%	36,6%	30,1%	-	-	37,5%	37,0%
Amortissements et pertes de valeur .....	(404)	(393)	(302)	(166)	(406)	(344)	(101)	(87)	(408)	(165)	(360)	(313)	(127)	(91)	(2 103)	(1 559)
<b>Bénéfice d'exploitation normalisé (EBIT)</b> .....	<b>2 744</b>	<b>2 723</b>	<b>1 695</b>	<b>701</b>	<b>1 292</b>	<b>1 391</b>	<b>565</b>	<b>497</b>	<b>1 081</b>	<b>329</b>	<b>1 059</b>	<b>549</b>	<b>(378)</b>	<b>(275)</b>	<b>8 059</b>	<b>5 915</b>
Eléments non-récurrents (voir Note 7) .....	30	(11)	(72)	(4)	(9)	(3)	(10)	(3)	(85)	(18)	(37)	(24)	(104)	(77)	(287)	(139)
<b>Base d'exploitation (EBIT)</b> .....	<b>2 774</b>	<b>2 712</b>	<b>1 623</b>	<b>697</b>	<b>1 283</b>	<b>1 388</b>	<b>555</b>	<b>494</b>	<b>996</b>	<b>311</b>	<b>1 022</b>	<b>525</b>	<b>(482)</b>	<b>(352)</b>	<b>7 773</b>	<b>5 775</b>
Charges financières nettes ....															(3 331)	(4 113)
Part du résultat des entreprises associées .....															124	3
Impôts sur le résultat .....															(994)	(835)
<b>Bénéfices des activités poursuivies</b> .....															<b>3 572</b>	<b>829</b>
Activités abandonnées .....															28	-
<b>Bénéfice</b> .....															<b>3 600</b>	<b>829</b>
Actifs sectoriels (non-courants) <sup>1</sup> .....	62 937	62 467	73 869	70 970	13 635	13 614	2 314	2 357	44 046	40 986	22 464	21 344	2 193	2 272	221 456	214 009
Dépenses brutes d'investissements .....	252	366	326	194	269	302	109	153	408	171	259	247	75	58	1 698	1 492

<sup>1</sup> 2016 tel que rapporté, ajusté pour refléter les ajustements de la balance d'ouverture qui sont liés à l'allocation préliminaire du prix d'achat de SAB aux actifs individuels acquis et aux passifs repris comme requis par la norme IFRS 3 *Regroupements d'entreprises*, qui requiert l'application de manière rétrospective des ajustements post-acquisition (voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions des filiales*).

## 6. ACQUISITIONS ET CESSIONS DE FILIALES

### RAPPROCHEMENT AVEC SAB

L'entreprise est en cours de finalisation de l'allocation du prix d'acquisition entre les actifs individuels acquis et les passifs repris suite au rapprochement avec SAB, conformément à la norme IFRS 3. Les valorisations des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles, des participations dans les entreprises associées, des emprunts portant intérêts, des avantages au personnel, des autres actifs et passifs et des participations ne donnant pas le contrôle sont basées sur les meilleures estimations actuelles réalisées par le management d'AB InBev avec l'aide de tiers indépendants.

La norme IFRS 3 requiert que l'acquéreur ajuste, de manière rétrospective, les montants provisoires comptabilisés à la date d'acquisition afin de refléter les informations nouvelles obtenues à propos des faits et des circonstances qui prévalaient à la date d'acquisition. Le tableau suivant résume l'allocation du prix d'acquisition des activités SAB, modifiée sur base des ajustements appliqués de manière rétrospective à partir du 10 octobre 2016:

Millions d'USD	Justes valeurs provisoires rapportées 2016	Ajustements	Justes valeurs provisoires ajustées 2016
<b>Actifs non-courants</b>			
Immobilisations corporelles .....	9 060	(1 535)	7 525
Immobilisations incorporelles .....	20 040	(44)	19 996
Participations dans des entreprises associées .....	4 386	-	4 386
Placements .....	21	-	21
Actifs d'impôts différés .....	179	-	179
Dérivés .....	579	-	579
Créances commerciales et autres créances .....	59	-	59
<b>Actifs courants</b>			
Stocks .....	977	(24)	953
Impôts sur le résultat à récupérer .....	189	-	189
Dérivés .....	60	-	60
Créances commerciales et autres créances .....	1 257	(22)	1 235
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	1 410	-	1 410
Actifs détenus en vue de la vente .....	24 805	60	24 865
<b>Dettes non-courantes</b>			
Emprunts portant intérêts .....	(9 021)	-	(9 021)
Avantages au personnel .....	(195)	-	(195)
Passifs d'impôts différés .....	(5 801)	1 249	(4 552)
Dérivés .....	(24)	-	(24)
Dettes commerciales et autres dettes .....	(146)	21	(125)
Provisions .....	(688)	(50)	(738)
<b>Dettes courantes</b>			
Découverts bancaires .....	(212)	-	(212)
Emprunts portant intérêts .....	(2 849)	-	(2 849)
Impôts sur le résultat à payer .....	(4 310)	77	(4 233)
Dérivés .....	(156)	-	(156)
Dettes commerciales et autres dettes .....	(3 520)	-	(3 520)
Provisions .....	(847)	-	(847)
<b>Actifs et passifs nets identifiables .....</b>	<b>35 253</b>	<b>(268)</b>	<b>34 985</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle .....</b>	<b>(6 200)</b>	<b>-</b>	<b>(6 200)</b>
<b>Goodwill sur l'acquisition .....</b>	<b>74 083</b>	<b>268</b>	<b>74 351</b>
<b>Contrepartie de l'acquisition .....</b>	<b>103 136</b>	<b>-</b>	<b>103 136</b>

Vu la nature des ajustements, l'impact sur le compte de résultats consolidé au 31 décembre 2016 est immatériel.

## AUTRES CESSIONS ET ACQUISITIONS

Le tableau ci-dessous résume l'impact des acquisitions et des cessions sur l'état de la situation financière et des flux de trésorerie d'AB InBev au 30 juin 2017 et au 30 Juin 2016 :

Millions d'USD	2017 Acquisitions	2016 Acquisitions	2017 Cessions	2016 Cessions
<b>Actifs non-courants</b>				
Immobilisations corporelles .....	70	169	-	(13)
Immobilisations incorporelles .....	430	545	-	(6)
Participations dans les entreprises associées .....	-	62	-	-
Avantages au personnel .....	-	3	-	-
Actifs d'impôts différés .....	1	1	-	-
<b>Actifs courants</b>				
Stocks.....	2	22	-	(1)
Créances commerciales et autres créances .....	10	21	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	2	19	-	-
<b>Dettes non-courantes</b>				
Emprunts portant intérêts.....	-	(9)	-	-
Dettes commerciales et autres dettes .....	-	(46)	-	-
Avantage au personnel.....	-	(1)	-	-
<b>Dettes courantes</b>				
Emprunts portant intérêts.....	-	(3)	-	-
Dettes commerciales et autres dettes .....	(11)	(35)	-	-
<b>Actifs et passifs nets identifiables .....</b>	<b>503</b>	<b>748</b>	<b>-</b>	<b>(20)</b>
<b>Participations ne donnant pas le contrôle</b>	<b>(114)</b>	<b>(15)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Goodwill sur les acquisitions et goodwill cédé.....	135	313	-	6
Perte/gain sur cessions .....	-	-	(42)	(1)
Paiements antérieurs .....	-	(143)	-	-
Contreparties à payer .....	(119)	(91)	-	(5)
Sortie de trésorerie nette relative à des acquisitions d'exercices précédents .....	116	31	-	-
<b>Contreparties payées (reçues) .....</b>	<b>521</b>	<b>843</b>	<b>(42)</b>	<b>(20)</b>
Trésorerie (acquise)/ cédée .....	(2)	(18)	-	-
<b>Flux nets de trésorerie sortants/(entrants) .....</b>	<b>519</b>	<b>825</b>	<b>(42)</b>	<b>(20)</b>

En décembre 2016, AB InBev a conclu un accord avec Keurig Green Mountain, Inc. afin d'établir une entreprise active dans la recherche et le développement en vue de la mise au point d'un appareil ménager pour la production de boissons alcoolisées, en se concentrant sur les marchés américains et canadiens. L'opération, conclue au cours du premier trimestre 2017, comprenait un apport de propriétés intellectuelles et d'actifs industriels de Keurig Green Mountain, Inc. Conformément aux termes de l'accord, AB InBev détient 70 % des droits de vote et des intérêts financiers dans cette entreprise. Conformément aux normes IFRS, cette opération a été comptabilisée comme un regroupement d'entreprises étant donné qu'AB InBev est considéré comme l'acquéreur selon les normes IFRS. L'entreprise est en cours de finalisation de l'allocation du prix d'acquisition entre les actifs individuels acquis et les passifs repris.

En 2017, AB InBev a encaissé 42m d'USD provenant de la vente, au cours des années antérieures, des activités de SeaWorld à Blackstone.

Au cours des six premiers mois de 2016, AB InBev a finalisé l'acquisition des droits canadiens d'une gamme de bières essentiellement à base de spiritueux et de cidres du groupe Mark Anthony. Dans une opération séparée, le groupe Mark Anthony a convenu de vendre certaines marques commerciales déposées non américaines et non canadiennes, ainsi que d'autres droits de propriété intellectuelle à l'une des filiales d'AB InBev. Le groupe Mark Anthony conserve la pleine propriété de ses activités américaines, ainsi que les activités canadiennes d'importation et de distribution de vin, de spiritueux et de bière.

Au cours des six premiers mois de 2016 et 2017, l'entreprise a entrepris une série d'acquisitions et de cessions n'ayant pas d'impact significatif sur le compte de résultat consolidé intermédiaire résumé de l'entreprise.

## 7. ELEMENTS NON RECURRENENTS

IAS 1 *Présentation des états financiers* requiert que les éléments significatifs de produits et de charges soient présentés séparément. Les éléments non-récurrents sont des éléments qui, selon le jugement de la direction, doivent être présentés en vertu de leur taille ou de leur incidence afin que l'utilisateur obtienne une bonne compréhension de l'information financière. L'entreprise estime que ces éléments sont importants et, par conséquent, les a exclu de la mesure de la performance du secteur auquel ils appartiennent tel que mentionné à la Note 5 *Information sectorielle*.

Les éléments non-récurrents inclus dans le compte de résultats sont les suivants:

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2017	2016
Charges de restructuration .....	(288)	(62)
Coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises .....	(25)	(79)
Cession d'activités et vente d'actifs (incluant les dépréciations) .....	26	2
<b>Impact sur le résultat d'exploitation .....</b>	<b>(287)</b>	<b>(139)</b>
Produits financiers (Charges financières) nets non-récurrents .....	(211)	(2 168)
Charges d'impôts non-récurrentes .....	37	18
Part des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents.....	9	2
<b>Impact net sur le résultat attribuable aux porteurs de capitaux propres d'AB InBev.....</b>	<b>(452)</b>	<b>(2 287)</b>

Les charges non-récurrentes de restructuration pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017 s'élèvent à (288) m d'USD. Ces charges sont principalement liées à l'intégration de SAB. Ces changements visent à éliminer les chevauchements ou double emploi dans les processus en prenant en compte l'adéquation du profil du personnel avec les nouveaux besoins organisationnels. Ces dépenses ponctuelles font suite à une série de décisions visant à réduire la base de coûts de l'entreprise ainsi qu'à mettre davantage l'accent sur les activités principales d'AB InBev, à rendre plus rapide le processus décisionnel et à améliorer l'efficacité, le service et la qualité.

Les coûts d'acquisition encourus dans le cadre des regroupements d'entreprises atteignent (25)m d'USD au 30 juin 2017 et sont principalement liés aux coûts encourus pour faciliter le rapprochement avec SAB.

Les cessions d'activités et vente d'actifs représentent, au 30 juin 2017, un gain net de 26m d'USD, principalement attribuable à la vente, au cours des années antérieures, des activités de SeaWorld à Blackstone.

Les charges de restructuration non-récurrentes pour la période de 6 mois se terminant le 30 juin 2016 atteignaient (62)m d'USD. Ces charges étaient principalement relatives aux adaptations organisationnelles en EMEA et en Asie-Pacifique.

Les coûts d'acquisition des regroupements d'entreprises s'élevaient à (79)m d'USD au 30 juin 2016, principalement liés aux frais engendrés par le rapprochement avec SAB.

L'entreprise a encouru des charges financières non-récurrentes nettes de (211)m d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017 contre (2 168)m d'USD de charges financières pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016- voir note 8 *Charges et produits financiers*.

Tous les montants ci-dessus sont présentés avant impôts sur le résultat. Les éléments non-récurrents au 30 juin 2017 ont eu pour effet de diminuer les impôts sur le résultat de 37m d'USD (30 juin 2016 : 18m d'USD de diminution des impôts sur le résultat).

L'impact des participations ne donnant pas le contrôle sur les éléments non-récurrents s'élève à 9m d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017 (30 juin 2016: 2m d'USD).

## 8. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

### COMPTABILISÉS EN COMPTE DE RÉSULTATS

#### CHARGES FINANCIÈRES

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2017	2016
Charges d'intérêt .....	(2 181)	(1 812)
Activation des coûts d'emprunts .....	10	9
Intérêts nets sur la dette nette pour prestations définies .....	(55)	(59)
Accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures .....	(303)	(263)
Pertes de change nettes (nettes des impacts des instruments dérivés de change) .....	(181)	(119)
Pertes nettes sur les instruments de couverture ne faisant pas partis d'une relation de couverture ..	(445)	-
Imposition des transactions financières .....	(25)	(24)
Autres charges financières, y compris les frais bancaires .....	(68)	(43)
	<b>(3 248)</b>	<b>(2 311)</b>
Charges financières non-récurrentes.....	(211)	(2 607)
	<b>(3 459)</b>	<b>(4 918)</b>

Les charges financières, hors éléments non-récurrents, ont augmenté de 937m d'USD par rapport à l'exercice précédent, résultant principalement des charges d'intérêts des obligations émises en 2016 et des financements réalisés pour financer le rapprochement avec SAB, mais aussi des charges d'intérêts relatives à la dette héritée de SAB.

Le résultat de la valorisation à la valeur de marché de certains instruments dérivés liés à la couverture des programmes de paiements fondés sur des actions correspond à une perte nette de 135m d'USD au 30 juin 2017 (30 juin 2016 : 306m d'USD de produits).

Les coûts d'emprunts capitalisés sont relatifs aux charges d'intérêts directement attribuables à l'acquisition et à la construction d'actifs éligibles principalement au Brésil et en Chine. L'intérêt est capitalisé à un taux d'emprunt compris entre 4% et 8%.

Les charges financières nettes non-récurrentes pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017 incluent :

- 71m d'USD d'ajustements à la valeur de marché des instruments financiers dérivés contractés afin de couvrir l'instrument d'actions différées émis dans une opération liée au rapprochement avec Grupo Modelo (30 juin 2016 : 146m d'USD de produit). Au 30 juin 2017, 100% de l'instrument d'actions différées a été couvert à un prix moyen d'environ 68 euros par action. Voir aussi Note 15 *Variation des capitaux propres et résultat par action* ;
- 69m d'USD d'ajustements à la valeur de marché des produits dérivés contractés afin de couvrir les actions restreintes émises en lien avec le rapprochement avec SAB (30 juin 2016 : 166m d'USD de produits) ;
- 71m d'USD liés aux charges de désactualisation additionnelles relatives au senior facilities agreement de 2015. Ces charges de désactualisation additionnelles sont relatives au remboursement des 6,0 et 2,0 milliards d'USD, en avril et juin 2017 respectivement. Voir également Note 16 *Emprunts portant intérêts* ;

Les charges financières non-récurrentes en 2016 sont principalement dues aux 2 365m d'USD d'ajustements à la valeur de marché négatifs résultant de la partie de la couverture de change du prix d'acquisition du rapprochement avec SAB qui n'a pas satisfait aux conditions de la comptabilité de couverture, conformément aux normes IFRS, et aux 242m d'USD liés à l'accroissement des charges de désactualisation en lien avec le *senior facilities agreement 2015*, ainsi qu'à des commissions d'engagements et d'autres frais.

Les charges d'intérêts sont présentées nettes des impacts des instruments dérivés de taux d'intérêt qui couvrent le risque de taux d'intérêts d'AB InBev - voir également la Note 29 *Risques provenant d'instruments financiers* des états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

## PRODUITS FINANCIERS

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2017	2016
Produits d'intérêts.....	114	256
Gains nets sur des instruments de couverture ne faisant pas partie d'une relation de couverture ...	-	90
Autres produits financiers .....	14	20
	<b>128</b>	<b>366</b>
Produits financiers non-récurrent .....	-	439
	<b>128</b>	<b>805</b>

Les produits financiers, à l'exclusion des éléments non récurrents, ont diminué de 238m d'USD.

Aucun produit financier en lien avec des actifs financiers dépréciés n'a été comptabilisé.

## 9. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les impôts sur le résultat comptabilisés dans le compte de résultat s'analysent comme suit :

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2017	2016
<b>Charges d'impôts courants</b>		
Exercice en cours .....	(706)	(950)
(Charges)/produits d'impôts différés .....	(288)	115
<b>Total de la charge d'impôts reprise au compte de résultats.....</b>	<b>(994)</b>	<b>(835)</b>

La réconciliation du taux effectif d'imposition avec le taux moyen nominal d'imposition peut être résumée comme suit :

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2017	2016
Bénéfice avant impôts .....	4 566	1 664
Moins quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises.....	124	3
<b>Bénéfice avant impôts et avant quote-part dans le résultat des entreprises associées et des coentreprises .....</b>	<b>4 442</b>	<b>1 661</b>
<b>Ajustements de la base taxable</b>		
Revenus de sources étrangères .....	(337)	(428)
Incitants gouvernementaux .....	(336)	(362)
Dividendes taxables intra-groupe .....	-	459
Charges non déductibles fiscalement.....	811	2 544
Autres revenus non imposables .....	(121)	(137)
	<b>4 459</b>	<b>3 737</b>
<b>Taux moyen d'imposition nominal .....</b>	<b>27,5%</b>	<b>30,4%</b>
Impôts au taux moyen d'imposition nominal .....	(1 225)	(1 136)

### Ajustements des charges d'impôts

Utilisation des pertes fiscales non reconnues précédemment .....	28	10
Comptabilisation d'actifs d'impôt différé sur des pertes fiscales des années précédentes.	-	11
Réduction de valeur d'actifs d'impôt différé sur pertes fiscales et pertes de l'exercice en cours pour lesquels aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé .....	(142)	(244)
(Compléments)/ reprises de provisions des exercices précédents .....	137	(35)
Déductions des intérêts sur les capitaux propres .....	222	351
Déductions du goodwill .....	28	30
Autres déductions fiscales.....	111	301
Précomptes.....	(136)	(139)
Autres ajustements d'impôts.....	(16)	16
	<b>(994)</b>	<b>(835)</b>
<b>Taux d'imposition effectif .....</b>	<b>22,4%</b>	<b>50,2%</b>

La charge totale d'impôts sur le résultat pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017 s'élève à 994m d'USD comparée à 835m d'USD pour la même période de 2016. Le taux d'imposition effectif a diminué de 50,2% pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016 à 22,4% pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017. Le taux d'imposition effectif de 2016 était impacté négativement par les ajustements négatifs à la valeur de marché non déductibles sur la couverture du prix d'acquisition du rapprochement avec SAB qui ne pouvait satisfaire aux conditions de la comptabilité de couverture.

L'entreprise bénéficie d'exonérations d'impôts sur le revenu et de crédits d'impôts qui devraient se poursuivre à l'avenir. L'entreprise n'a pas de bénéfices significatifs générés dans des juridictions en particulier, à faible taux d'imposition.

Le taux effectif d'imposition normalisé pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017 est de 20,9% (contre 21,5% pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016). Le taux effectif d'imposition normalisé n'est pas un indicateur comptable défini par les normes IFRS et ne devrait pas se substituer au taux effectif d'imposition. La méthode de détermination du taux effectif d'imposition normalisé n'est pas standard et la définition du taux effectif d'imposition normalisé retenue par AB InBev pourrait ne pas être comparable à la définition retenue par d'autres entreprises.

## 10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Millions d'USD	30 juin 2017				31 décembre 2016
	Terrains et constructions	Installations et équipements, mobilier et agencements	En construction	Total	Total
<b>Coûts d'acquisition</b>					
<b>Solde rapporté au terme de l'exercice précédent .....</b>	<b>12 483</b>	<b>30 611</b>	<b>2 561</b>	<b>45 655</b>	<b>35 329</b>
Ajustements .....	(556)	(980)	-	(1 535)	-
<b>Solde ajusté au terme de l'exercice précédent .....</b>	<b>11 927</b>	<b>29 631</b>	<b>2 561</b>	<b>44 120</b>	<b>35 329</b>
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères.....	278	751	112	1 141	(156)
Acquisitions .....	85	525	879	1 489	4 395
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises.....	32	38	-	70	9 346
Cessions.....	(72)	(514)	(9)	(594)	(1 683)
Cessions via la vente de filiales .....	-	-	-	-	(88)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements <sup>1</sup> .....	166	1 025	(1 271)	(80)	(1 487)
<b>Solde au terme de l'exercice.....</b>	<b>12 416</b>	<b>31 457</b>	<b>2 272</b>	<b>46 145</b>	<b>45 655</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>					
<b>Solde au terme de l'exercice précédent .....</b>	<b>(3 065)</b>	<b>(15 068)</b>	<b>-</b>	<b>(18 133)</b>	<b>(16 377)</b>
Effets des variations des taux de change des monnaies étrangères.....	(54)	(312)	-	(366)	(190)
Amortissements .....	(233)	(1 501)	-	(1 734)	(2 986)
Cessions.....	50	380	-	429	1 431
Cessions via la vente de filiales .....	-	-	-	-	(27)
Pertes de valeur .....	-	(19)	-	(19)	(39)
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements <sup>1</sup> .....	6	43	-	49	56
<b>Solde au terme de l'exercice.....</b>	<b>(3 296)</b>	<b>(16 477)</b>	<b>-</b>	<b>(19 773)</b>	<b>(18 132)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>					
<b>Rapportée au 31 décembre 2016.....</b>	<b>9 418</b>	<b>15 543</b>	<b>2 561</b>	<b>27 522</b>	<b>27 522</b>
<b>Ajustée au 31 décembre 2016 .....</b>	<b>8 862</b>	<b>14 563</b>	<b>2 561</b>	<b>25 987</b>	<b>25 987</b>
<b>au 30 juin 2017 .....</b>	<b>9 120</b>	<b>14 980</b>	<b>2 271</b>	<b>26 372</b>	<b>-</b>

La valeur comptable des immobilisations corporelles sujettes à des restrictions de propriété s'élève à 16m d'USD.

Les engagements contractuels d'achats d'immobilisations corporelles s'élèvent à 825m d'USD au 30 juin 2017, contre 816m d'USD au 31 décembre 2016.

<sup>1</sup> Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions et à la présentation séparée au bilan d'immobilisations corporelles destinés à la vente, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

Les dépenses d'investissement nettes d'AB InBev s'élèvent à 1 579m d'USD pour le premier semestre de 2017, contre 1 419m d'USD pour le premier semestre de 2016. Environ 49% du montant total de dépenses d'investissement de 2017 a été utilisé pour améliorer les installations de production de l'entreprise, alors que 36% a été utilisé pour des investissements logistiques et commerciaux et 15% a été utilisé pour améliorer les capacités administratives et l'achat de logiciel et matériel informatique.

## ACTIFS LIES À DES CONTRATS DE LOCATION

L'entreprise loue des terrains et des constructions ainsi que des équipements dans le cadre de contrats de location-financement. La valeur comptable des terrains et constructions détenus en contrats de location-financement au 30 juin 2017 s'élève à 310m d'USD (31 décembre 2016 : 302m d'USD).

## 11. GOODWILL

Millions d'USD	30 juin 2017	31 décembre 2016
<b>Coûts d'acquisition</b>		
<b>Solde rapporté au terme de l'exercice précédent</b> .....	<b>136 566</b>	<b>65 099</b>
Ajustements .....	268	-
<b>Solde ajusté au terme de l'exercice précédent</b> .....	<b>136 835</b>	<b>65 099</b>
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères .....	3 978	(2 222)
Cessions via la vente de filiales .....	-	(187)
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises .....	135	74 886
Reclassés comme détenus en vue de la vente .....	-	(1 008)
Autres mouvements.....	783	-
<b>Solde au terme de l'exercice</b> .....	<b>141 732</b>	<b>136 566</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>		
<b>Solde au terme de l'exercice précédent</b> .....	<b>(34)</b>	<b>(38)</b>
Dépréciations .....	(6)	-
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères et autres variations .....	(1)	4
<b>Solde au terme de l'exercice</b> .....	<b>(41)</b>	<b>(34)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>		
<b>Rapportée au 31 décembre 2016</b> .....	<b>136 533</b>	<b>136 533</b>
<b>Ajustée au 31 décembre 2016</b> .....	<b>136 801</b>	<b>136 801</b>
<b>Au 30 juin 2017</b> .....	<b>141 691</b>	-

Les tests de dépréciation annuels du goodwill d'AB InBev sont effectués au cours du quatrième trimestre de l'année ou chaque fois qu'un événement déclencheur de perte de valeur apparaît.

L'allocation du prix d'acquisition suite au rapprochement avec SAB n'a été déterminée que provisoirement au 31 décembre 2016. La finalisation de l'allocation du prix d'acquisition pourrait mener à des ajustements ultérieurs de la valeur comptable des actifs, passifs et participations ne donnant pas le contrôle de SAB ainsi qu'à la détermination de tout montant résiduel qui sera alloué au goodwill. L'entreprise prévoit de finaliser l'allocation du goodwill aux unités opérationnelles en 2017, comme autorisé par les normes IFRS 3 *Regroupements d'entreprises* et IAS 36 *Dépréciation d'actifs*.

## 12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Millions d'USD	30 juin 2017					31 décembre 2016
	Marques	Droits de livraison et de distribution	Logiciels	Autres	Total	Total
<b>Coûts d'acquisition</b>						
<b>Solde rapporté au terme de l'exercice précédent</b> .....	<b>42 077</b>	<b>2 715</b>	<b>1 872</b>	<b>306</b>	<b>46 970</b>	<b>31 719</b>
Ajustements .....	-	-	(44)	-	(44)	-
<b>Solde ajusté au terme de l'exercice précédent</b> .....	<b>42 077</b>	<b>2 715</b>	<b>1 828</b>	<b>306</b>	<b>46 926</b>	<b>31 719</b>
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères .....	1 080	22	94	71	1 266	(805)
Acquisitions par voies de regroupements d'entreprises .....	393	-	32	5	430	20 723
Autres acquisitions et dépenses .....	7	11	79	42	139	563
Cessions via la vente de filiales .....	-	-	-	-	-	-
Cessions .....	-	(6)	(44)	(19)	(69)	(161)
Transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements <sup>1</sup> .....	(48)	9	(11)	12	(38)	(5 070)
<b>Solde au terme de l'exercice</b> .....	<b>43 509</b>	<b>2 750</b>	<b>1 977</b>	<b>417</b>	<b>48 653</b>	<b>46 969</b>
<b>Amortissements et dépréciations</b>						
<b>Solde au terme de l'exercice précédent</b> .....	<b>(32)</b>	<b>(1 124)</b>	<b>(1 151)</b>	<b>(94)</b>	<b>(2 401)</b>	<b>(2 042)</b>
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères .....	-	(29)	(73)	-	(103)	34
Amortissements .....	-	(98)	(148)	(4)	(251)	(446)
Réduction de valeur .....	-	-	-	-	-	(3)
Cessions via la vente de filiales .....	-	-	-	-	-	-
Cessions .....	-	6	38	9	52	142
Transferts vers/(provenant) d'autres rubriques de l'actif <sup>1</sup> .....	-	2	(31)	(6)	(35)	(86)
<b>Solde au terme de l'exercice</b> .....	<b>(32)</b>	<b>(1 244)</b>	<b>(1 365)</b>	<b>(96)</b>	<b>(2 737)</b>	<b>(2 401)</b>
<b>Valeur nette comptable</b>						
<b>Rapportée au 31 décembre 2016</b> .....	<b>42 045</b>	<b>1 591</b>	<b>720</b>	<b>212</b>	<b>44 568</b>	<b>44 568</b>
<b>Ajustée au 31 décembre 2016</b> .....	<b>42 045</b>	<b>1 591</b>	<b>677</b>	<b>212</b>	<b>44 525</b>	<b>44 647</b>
<b>au 30 juin 2017</b> .....	<b>43 477</b>	<b>1 506</b>	<b>612</b>	<b>321</b>	<b>45 916</b>	-

AB InBev est le propriétaire de plusieurs marques de renommée mondiale dans l'industrie brassicole. En conséquence, il est attendu que certaines marques et leurs droits de distribution génèrent des flux de trésorerie positifs, aussi longtemps que l'entreprise détiendra les marques et les droits de distribution. Étant donné l'historique de plus de 600 ans d'AB InBev, certaines marques et leurs droits de distribution sont supposés avoir une durée de vie indéterminée.

Les acquisitions et les dépenses en actifs incorporels commerciaux représentent essentiellement des droits d'approvisionnement et de distribution, des droits de parrainage sur plusieurs années et d'autres actifs incorporels commerciaux.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée comprennent certaines marques et les droits de distribution qu'AB InBev a achetés pour ses propres produits, et sont soumises à des tests de dépréciation lors du quatrième trimestre de l'année ou quand un événement déclencheur de perte de valeur apparaît.

## 13. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET PLACEMENTS EN OBLIGATIONS À COURT TERME

Millions d'USD	30 juin 2017	31 décembre 2016
Dépôts en banque à court terme .....	2 963	3 231
Bons du Trésor américain .....	-	250
Comptes courants bancaires et comptes de caisse .....	4 447	5 098
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b> .....	<b>7 410</b>	<b>8 579</b>
<b>Découverts bancaires</b> .....	<b>(261)</b>	<b>(184)</b>
	<b>7 149</b>	<b>8 395</b>

<sup>1</sup> Les transferts (vers)/provenant d'autres rubriques de l'actif et autres mouvements sont liés aux transferts des actifs en construction vers les catégories d'actifs respectives, aux contributions d'actifs aux plans de pensions et à la présentation séparée au bilan d'immobilisations corporelles destinés à la vente, conformément à la norme IFRS 5 *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*.

## PLACEMENTS EN OBLIGATIONS À COURT TERME

Millions d'USD	30 juin 2017	31 décembre 2016
<b>Placements courants</b>		
Titres d'emprunt détenus à des fins de transaction .....	2 912	5 659
	<b>2 912</b>	<b>5 659</b>

Au 30 juin 2017, les titres d'emprunts courants de 2,9 milliards d'USD représentaient principalement des bons du trésor américain. Les investissements de l'entreprise dans ces titres de créances à court terme visent essentiellement à faciliter la liquidité et la préservation du capital.

Le solde de trésorerie au 30 juin 2017 inclut des liquidités nanties d'un montant de 2m d'USD (31 décembre 2016 : 2m d'USD). Ces liquidités nanties concernent le montant restant à payer aux anciens actionnaires d'Anheuser-Busch qui n'ont pas encore fait valoir leurs droits acquis lors du regroupement de 2008.

## 14. ACTIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE, PASSIFS ASSOCIÉS AUX ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

### ACTIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Millions d'USD	30 juin 2017	31 décembre 2016
<b>Solde rapporté au terme de l'exercice précédent.....</b>	<b>16 439</b>	<b>48</b>
Ajustements .....	60	-
<b>Solde ajusté au terme de l'exercice précédent .....</b>	<b>16 499</b>	<b>48</b>
Rapprochement avec SAB .....	-	24 805
Produits de cessions dans le cadre du rapprochement avec SAB .....	(8 649)	(16 342)
Reclassés en actifs détenus en vue de la vente pendant l'exercice .....	-	7 959
Cessions via la vente de filiales .....	-	(28)
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères .....	410	(51)
Autres mouvements.....	(856)	48
<b>Solde rapporté au terme de l'exercice .....</b>	<b>7 404</b>	<b>16 439</b>
<b>Solde ajusté au terme de l'exercice .....</b>	<b>-</b>	<b>16 499</b>

### PASSIFS ASSOCIÉS AUX ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Millions d'USD	30 juin 2017	31 décembre 2016
<b>Solde au terme de l'exercice précédent .....</b>	<b>2 174</b>	-
Reclassés en actifs détenus en vue de la vente pendant l'exercice .....	-	2 174
Effets des variations de taux de change des monnaies étrangères .....	32	-
Autres mouvements.....	(956)	-
<b>Solde au terme de l'exercice.....</b>	<b>1 250</b>	<b>2 174</b>

Les montants reclassés en tant qu'actifs détenus en vue de la vente au 30 juin 2017 sont principalement relatifs à l'accord conclu en décembre 2016 entre The Coca-Cola Company et l'entreprise, concernant le transfert de la participation de 54,5 % d'AB InBev dans CCBA pour une valeur de 3,15 milliards d'USD, après les ajustements usuels. CCBA couvre les activités d'embouteillage de Coca-Cola en Afrique du Sud, Namibie, Kenya, Ouganda, Tanzanie, Ethiopie, Mozambique, Ghana, Mayotte et les Comores. En outre, en 2016, les deux sociétés ont conclu un accord de principe pour que The Coca-Cola Company acquière la participation de l'entreprise dans les activités d'embouteillage en Zambie, au Zimbabwe, au Botswana, au Swaziland, au Lesotho, au Salvador et au Honduras pour un montant non divulgué. Ces opérations sont soumises aux autorisations réglementaires et à l'approbation des actionnaires minoritaires, et devraient être clôturées d'ici la fin 2017.

Les produits provenant des actifs destinés à la vente au cours de la période sont liés à la finalisation des cessions des activités anciennement détenues par SAB en Pologne, en République tchèque, en Slovaquie, en Hongrie et en Roumanie ainsi qu'à la finalisation de la vente de la participation indirecte de l'entreprise dans Distell Group Limited en Afrique du Sud à la Public Investment Corporation Limited. Les résultats des activités en Europe Centrale et de l'Est acquises suite au rapprochement avec SAB uniquement dans le but de la revente sont qualifiées d'activités abandonnées et présentées comme telles dans ces états financiers consolidés jusqu'à la finalisation de la cession le 31 mars 2017. Les résultats de Distell ont été présentés dans la quote-part dans le résultat des entreprises associées jusqu'à la finalisation de la cession le 12 avril 2017.

## 15. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES ET RÉSULTAT PAR ACTION

### SITUATION DU CAPITAL

Les tableaux ci-dessous résument les modifications au capital souscrit et aux actions propres pendant les six premiers mois de 2017 :

CAPITAL SOUSCRIT	Capital souscrit		Résultat de l'utilisation d'actions propres Millions d'USD
	Millions d'actions	Millions d'USD	
Au terme de l'exercice précédent.....	2 019	1 736	
Variations au cours de l'exercice.....	-	-	
	<b>2 019</b>	<b>1 736</b>	
Dont:			
Actions ordinaires	1 693		
Actions restreintes	326		
ACTIONS PROPRES	Actions propres		
	Millions d'actions	Millions d'USD	Millions d'USD
Au terme de l'exercice précédent.....	85.5	(8 980)	(1 452)
Variations au cours de l'exercice.....	-	-	-
	<b>85.5</b>	<b>(8 980)</b>	<b>(1 452)</b>

Au 30 juin 2017, le capital d'AB InBev s'élève à 1 238 608 344,12 euro (1 736 m d'USD). Il est représenté par 2 019 241 973 actions sans valeur nominale dont 85 540 392 sont des actions propres détenues par AB InBev et ses filiales. Toutes les actions sont des actions ordinaires nouvelles, à l'exception de 325 999 817 actions restreintes. Au 30 juin 2017, le capital autorisé non émis atteint 37m d'euros.

Les actions propres détenues par l'entreprise sont comptabilisées dans les capitaux propres en Actions propres.

Les détenteurs d'actions ordinaires et restreintes ont le droit de recevoir les dividendes attribués et ont droit à une voix par action lors des assemblées générales de l'entreprise. En ce qui concerne les actions propres détenues par AB InBev, leurs droits de vote sont suspendus.

Les actions restreintes ne sont ni cotées, ni admises à la négociation sur une bourse, et sont soumises, entre autres, à des restrictions à la transférabilité jusqu'à leur conversion en actions ordinaires nouvelles. Les actions restreintes seront convertibles, au choix du détenteur, en actions ordinaires nouvelles à raison d'une pour une, avec effet à partir du cinquième anniversaire de la finalisation du rapprochement avec SAB. A compter de la finalisation du rapprochement avec SAB, ces actions restreintes seront à égalité de rang avec les actions ordinaires nouvelles en matière de dividendes et de droits de vote.

La structure de l'actionariat établie à partir des déclarations faites à l'entreprise conformément à la loi belge du 2 mai 2007 sur la publication des participations importantes dans des sociétés cotées est présentée dans la section *Gouvernance d'Entreprise* du rapport annuel d'AB InBev, pour la période se terminant le 31 décembre 2016.

### MODIFICATION DES DROITS DE DÉTENTION

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10, l'acquisition d'actions supplémentaires dans une filiale a été comptabilisée comme une transaction portant sur des capitaux propres effectuée avec des propriétaires.

Au cours des six premiers mois de 2017, AB InBev a acheté des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales pour un total de 63m d'USD. Les filiales concernées ayant déjà été consolidées de manière globale, ces acquisitions n'ont pas impacté le résultat d'AB InBev mais ont réduit les participations ne donnant pas le contrôle entraînant un impact sur le résultat attribuable aux actionnaires d'AB InBev

### DIVIDENDES

Le 27 octobre 2016, un acompte sur dividende d'1,60 euro par action, soit environ 3 091 m d'euros a été approuvé par le conseil d'administration. Cet acompte sur dividende a été versé le 17 novembre 2016. Le 26 avril 2017, en plus de l'acompte sur dividende versé le 17 novembre 2016, un dividende de 2,00 euros par action, soit environ 3 856m d'euros a été approuvé lors de l'assemblée générale des actionnaires, reflétant un dividende total pour l'exercice 2016 de 3,60 euros par action, soit 6 947m d'euros. Ce dividende a été payé le 4 mai 2017.

Le 29 octobre 2015, un acompte sur dividende de 1,60 euro par action, soit 2 570 m d'euros, a été approuvé par le Conseil d'administration. Cet acompte sur dividende a été payé le 16 novembre 2015. Le 27 avril 2016, en plus de l'acompte sur dividende versé le 16 novembre 2015, un dividende de 2,00 euro par action, soit environ 3 206m d'euros, a été approuvé lors de l'assemblée générale des actionnaires. Le montant total du dividende payé relatif à l'exercice 2015 s'élève donc à 3,60 euros par action, soit 5 776m d'euros. Ce dividende a été payé le 3 mai 2016.

### RÉSERVE DE CONVERSION

Les réserves de conversion comprennent tous les écarts de conversion provenant de la conversion des états financiers des opérations établies à l'étranger. Les réserves de conversion comprennent également la part du gain ou de la perte sur les passifs libellés en devises et sur les instruments financiers dérivés qualifiés de couverture efficace d'un investissement net conformément à la norme IAS 39 *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*.

## RÉSERVE DE COUVERTURE

Les réserves de couverture comprennent l'ensemble des variations des parts efficaces de la juste valeur des couvertures des flux de trésorerie pour lesquelles le risque couvert n'a pas encore impacté le compte de résultats.

## TRANSFERTS DES FILIALES

Le montant des dividendes qu'AB InBev peut recevoir de ses filiales est subordonné, entre autres restrictions, aux limitations générales imposées par les lois sur les sociétés, les restrictions de transfert des capitaux et les restrictions des échanges de contrôle dans les juridictions respectives où opèrent et sont établies ces filiales. Les restrictions de transfert de capital sont également fréquentes dans certains pays émergents et peuvent affecter la capacité d'AB InBev à mettre en place la structure de capital qu'elle juge efficace.

Au 30 juin 2017, les restrictions mentionnées ci-dessus n'ont pas été jugées assez significatives pour altérer la capacité de l'entreprise à accéder ou utiliser les actifs ou régler les passifs de ses filiales.

Les dividendes versés à AB InBev par certaines de ses filiales sont également soumis à une retenue à la source. Cette retenue à la source, lorsqu'elle existe, ne dépasse généralement pas 15%.

## INSTRUMENT D' ACTIONS DIFFÉRÉES

Dans une opération liée au rapprochement avec Grupo Modelo, certains actionnaires de Grupo Modelo se sont engagés, au moment de la vente de leurs actions Grupo Modelo, à acquérir l'équivalent d'environ 23 076 923 d'actions d'AB InBev à délivrer dans les 5 ans via un instrument d'actions différées pour un montant d'approximativement 1,5 milliard d'USD. Ce paiement a eu lieu le 5 juin 2013. En attendant la livraison des actions d'AB InBev, l'entreprise paiera un coupon sur chaque action AB InBev non encore livrée, de sorte que les détenteurs de l'instrument d'actions différées soient dédommagés des dividendes après impôts qu'ils auraient reçus si les actions AB InBev étaient en leur possession au moment de la déclaration du dividende.

L'instrument d'actions différées est classé comme un instrument de capitaux propres, conformément à la norme IAS 32, étant donné que le nombre d'actions et la contrepartie reçue sont fixés. Le coupon compensant l'équivalent du dividende est comptabilisé en fonds propres. Le 4 mai 2017, l'entreprise a payé un coupon de 2,00 euro par action, soit approximativement 51m d'USD (3 mai 2016 : 2,00 euro par action, soit approximativement 51m d'USD).

## PROGRAMME D'EMPRUNT D' ACTIONS

Afin de respecter les engagements d'AB InBev en vertu de divers plans d'option sur actions, AB InBev a conclu des accords d'emprunt d'actions pour un maximum de 19 millions de ses propres actions ordinaires. Au 30 juin 2017, l'encours des titres empruntés atteignait 19 millions, desquels 15 millions ont été utilisés pour satisfaire les engagements des plans d'option sur actions. Au 30 juin 2016, l'encours des titres empruntés atteignait 15 millions, desquels 12 millions ont été utilisés pour satisfaire les engagements des plans d'option sur actions.

AB InBev devra payer un montant équivalent au dividende après impôts aux titres empruntés. Ce paiement sera présenté en capitaux propres en tant que dividende.

## RÉSERVES LIÉES AUX AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les variations des réserves liées aux autres éléments du résultat global sont les suivantes :

Millions d'USD	Ecart de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecart actuariels Gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
<b>Au 1er janvier 2017</b> .....	<b>(14 758)</b>	<b>744</b>	<b>(1 612)</b>	<b>(15 626)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes)) .....	2 919	-	-	2 919
Couvertures des flux de trésorerie.....	-	(314)	-	(314)
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi ...	-	-	25	25
<b>Résultat global total</b> .....	<b>2 919</b>	<b>(314)</b>	<b>25</b>	<b>2 630</b>
<b>Au 30 juin 2017</b> .....	<b>(11 839)</b>	<b>430</b>	<b>(1 587)</b>	<b>(12 996)</b>

Millions d'USD	Ecart de conversion	Réserves pour opérations de couverture	Ecart actuariels Gains/(pertes)	Total réserves liées aux autres éléments du résultat global
<b>Au 1er janvier 2016</b> .....	<b>(11 493)</b>	<b>(1 217)</b>	<b>(1 400)</b>	<b>(14 110)</b>
<b>Autres éléments du résultat global</b>				
Ecart de conversion des activités étrangères (bénéfices/(pertes)) .....	(693)	-	-	(693)
Contrats de change comptabilisés dans les capitaux propres et liés au rapprochement avec SAB.....	-	(4 185)	-	(4 185)
Couvertures des flux de trésorerie.....	-	(59)	-	(59)
Réévaluations des avantages postérieurs à l'emploi....	-	-	1	1
<b>Résultat global total</b> .....	<b>(693)</b>	<b>(4 244)</b>	<b>1</b>	<b>(4 936)</b>
<b>Au 30 juin 2016</b> .....	<b>(12 186)</b>	<b>(5 461)</b>	<b>(1 399)</b>	<b>(19 046)</b>

## BÉNÉFICE PAR ACTION

Le calcul du bénéfice de base par action pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 2 908m d'USD (30 juin 2016: 285m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes en circulation (incluant les instruments d'action différée et les emprunts d'actions) pendant la période, calculé comme suit :

Millions d'actions	2017	2016
Actions ordinaires émises au 1 <sup>er</sup> janvier, moins les actions propres .....	1 608	1 606
Impact des actions restreintes émises dans le cadre du rapprochement avec SAB .....	326	-
Impact des actions émises et programme de rachat d'actions .....	-	1
Impact du programme d'emprunt d'actions.....	14	11
Impact des actions non livrées de l'instrument d'actions différées.....	23	23
<b>Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 30 juin .....</b>	<b>1 970</b>	<b>1 641</b>

Le calcul du bénéfice dilué par action pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017 est basé sur le bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev de 2 908m d'USD (30 juin 2016: 285m d'USD) et sur la moyenne pondérée du nombre total d'actions ordinaires et restreintes (diluées) en circulation (incluant les instruments d'actions différées et les emprunts d'actions) pendant la période, calculée comme suit :

Millions d'actions	2017	2016
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes au 30 juin .....	1 970	1 641
Impact des options d'achat d'actions, warrants et actions restreintes .....	39	32
<b>Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées) au 30 juin..</b>	<b>2 009</b>	<b>1 673</b>

Le calcul du bénéfice par action hors éléments non-récurrents et activités abandonnées pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017 est basé sur le bénéfice des activités poursuivies, attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev. Le rapprochement du bénéfice hors éléments non-récurrents et activités abandonnées attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev et du bénéfice attribuable aux détenteurs des capitaux propres d'AB InBev est calculé comme suit :

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2017	2016
Bénéfice hors éléments non-récurrents et activités abandonnées, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev .....	3 331	2 571
Éléments non-récurrents, après impôts, attribuables aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev (voir Note 7).....	(241)	(119)
Coût de financement non-récurrent, après impôts, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev (voir Note 8) .....	(211)	(2 168)
Bénéfice des activités abandonnées .....	28	-
<b>Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev .....</b>	<b>2 908</b>	<b>285</b>

Le tableau ci-dessous reprend le calcul du bénéfice par action :

Pour la période de six mois se terminant le 30 juin Millions d'USD	2017	2016
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev.....	2 908	285
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes .....	1 970	1 641
<b>Bénéfice de base par action des activités poursuivies et abandonnées .....</b>	<b>1,48</b>	<b>0,17</b>
Bénéfice des activités poursuivies attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev .....	2 880	285
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes .....	1 970	1 641
<b>Bénéfice de base par action des activités poursuivies .....</b>	<b>1,46</b>	<b>0,17</b>
Bénéfice des activités poursuivies hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev .....	3 331	2 571
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes .....	1 970	1 641
<b>Bénéfice par action des activités poursuivies hors éléments non-récurrents.....</b>	<b>1,69</b>	<b>1,57</b>
Bénéfice attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev .....	2 908	285
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées) .....	2 009	1 673
<b>Bénéfice dilué par action des activités poursuivies et abandonnées .....</b>	<b>1,45</b>	<b>0,17</b>
Bénéfice des activités poursuivies attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev .....	2 880	285
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées) .....	2 009	1 673
<b>Bénéfice dilué par action des activités poursuivies.....</b>	<b>1,43</b>	<b>0,17</b>
Bénéfice des activités poursuivies hors éléments non-récurrents, attribuable aux porteurs des capitaux propres d'AB InBev .....	3 331	2 571
Moyenne pondérée du nombre d'actions ordinaires et restreintes (diluées) .....	2 009	1 673
<b>Bénéfice dilué par action des activités poursuivies hors éléments non-récurrents .....</b>	<b>1,66</b>	<b>1,54</b>

La valeur de marché moyenne des actions de l'entreprise utilisée dans le calcul de l'effet dilutif des options et des actions restreintes est basée sur les cours de marché pour la période durant laquelle les options et les actions restreintes étaient en circulation. 5m d'options ne sont pas incorporées dans le calcul de l'effet dilutif étant donné que ces options sont anti-dilutives au 30 juin 2017.

## 16. EMPRUNTS PORTANT INTERETS

Cette note fournit des informations sur les emprunts portant intérêts. Pour de plus amples informations concernant l'exposition de l'entreprise aux risques de taux d'intérêt et de change, se référer à la Note 19 *Risques provenant d'instruments financiers*.

### EMPRUNTS NON-COURANTS

Millions d'USD	30 juin 2017	31 décembre 2016
Emprunts bancaires garantis.....	268	210
Emprunts bancaires non garantis.....	204	8 266
Obligations émises non garanties .....	107 567	105 146
Autres emprunts non garantis .....	47	111
Dettes de contrats de location-financement .....	195	208
	<b>108 281</b>	<b>113 941</b>

### EMPRUNTS COURANTS

Millions d'USD	30 juin 2017	31 décembre 2016
Emprunts bancaires garantis.....	1 791	652
Billets de trésorerie.....	2 140	2 053
Emprunts bancaires non garantis.....	914	1 396
Obligations émises non garanties .....	6 341	4 481
Autres emprunts non garantis .....	11	10
Dettes de contrats de location-financement .....	26	26
	<b>11 223</b>	<b>8 618</b>

La dette financière courante et non courante d'AB InBev portant intérêts s'élève à 119,5 milliards d'USD au 30 juin 2017, contre 122,6 milliards d'USD au 31 décembre 2016.

Au 30 juin 2017, les billets de trésorerie s'élèvent à 2,1 milliards d'USD et sont relatifs à des programmes en USD et en euros avec une émission totale autorisée maximum de respectivement 3,0 milliards d'USD et 1,0 milliard d'euros.

Durant les six premiers mois de 2017, AB InBev a émis les séries d'obligations suivantes:

Date d'émission	Montant total (en millions)	Devise	Taux d'intérêt	Maturité
9 Mai 2017	1 300	Dollar Canadien	2,600%	15 Mai 2024
9 Mai 2017	700	Dollar Canadien	4,320%	15 Mai 2047
15 Mai 2017	650	Livre sterling	1,750%	7 Mars 2025
15 Mai 2017	700	Livre sterling	2,250%	24 Mai 2029
15 Mai 2017	900	Livre sterling	2,850%	25 Mai 2037

Dans le cadre du rapprochement avec SAB, AB InBev a conclu une convention *Committed Senior Acquisition Facilities Agreement* de 75,0 milliards d'USD en date du 28 octobre 2015 pour financer la contrepartie en espèces de la transaction. Le financement comprenait un *Disposal Bridge Facility* de 10,0 milliards d'USD, un *Cash/Debt Capital Market (DCM) Bridge Facility A* de 15,0 milliards d'USD, un *Cash/DCM Bridge Facility B* de 15,0 milliards d'USD, un *Term Facility A* de 25,0 milliards d'USD, et un *Term Facility B* de 10,0 milliards d'USD (« *senior facilities agreement 2015* »).

Durant le premier semestre 2016, AB InBev a annulé le *Bridge to Cash/DCM Facilities A & B* et le *Term Facility A* pour un total de 55 milliards d'USD sur les 75,0 milliards d'USD de la ligne de crédit *Committed Senior Acquisition Facilities*, suite à l'émission d'obligations pour préfinancer le rapprochement avec SAB.

Le 6 octobre 2016, l'entreprise a tiré 8,0 milliards d'USD dans le cadre de la *Term Facility B* et 10,0 milliards d'USD dans le cadre du *Disposal Bridge Facility* pour financer l'acquisition de SAB, et a annoncé avoir choisi d'annuler délibérément 2,0 milliards d'USD de la *Term Facility B*. Le 20 octobre 2016, l'entreprise a entièrement remboursé le *Disposal Bridge Facility*, suite à la finalisation des cessions des participations de SAB dans MillerCoors et de la marque mondiale Miller, les participations de SAB dans China Resources Snow Breweries et une partie des activités européennes de SAB – voir aussi Note 6 *Acquisitions et cessions de filiales* dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2016.

Le 10 avril 2017, l'entreprise a remboursé 6,0 milliards d'USD des 8,0 milliards d'USD de la *Term Facility B* et le 12 juin 2017, AB InBev a entièrement remboursé les 2,0 milliards d'USD restant. Cet emprunt à long terme était la dernière ligne de crédit des 75 milliards d'USD levés en octobre 2015 pour financer le rapprochement avec SAB.

Un résumé des facilités de crédit, des annulations et prélèvements y étant liés au 30 juin 2017 est présenté ci-dessous :

Transaction	Durée	Marge applicable (bps)	Montant Initial (milliards d'USD)	Annulation 2016 (milliards d'USD)	Prélèvement octobre 2016 (milliards d'USD)	Remboursement octobre 2016 (milliards d'USD)	Remboursement avril 2017 (milliards d'USD)	Remboursement juin 2017 (milliards d'USD)
Term Facility A	3 ans	LIBOR + 110	25,0	(25,0)	-	-	-	-
Term Facility B	5 ans	LIBOR + 125	10,0	(2,0)	(8,0)	-	6,0	2,0
Disposal Bridge Facility	1 an	LIBOR + 100	10,0	-	(10,0)	10,0	-	-
Bridge to Cash / DCM Facility A	1 an	LIBOR + 100	15,0	(15,0)	-	-	-	-
Bridge to Cash / DCM Facility B	2 ans	LIBOR + 100	15,0	(15,0)	-	-	-	-
			<b>75,0</b>	<b>(57,0)</b>	<b>(18,0)</b>	<b>10,0</b>	<b>6,0</b>	<b>2,0</b>

Les lignes de crédit portent intérêts calculés au taux LIBOR pour une période équivalente à la période portant intérêt augmenté d'une marge applicable. Les marges sur chaque ligne de crédit étaient déterminées sur base des notes attribuées par les agences de notations à la dette long-terme d'AB InBev. Pour le *Term Facility B*, la marge se situait entre 1,00 % et 1,45 % par année.

Les commissions usuelles d'engagement étaient payables sur tous fonds non tirés mais disponibles en vertu du *senior facilities agreement 2015*. Ces frais étaient comptabilisés en 2016 comme des charges financières exceptionnelles.

Au 30 juin 2017, il n'y a aucun montant tiré sur la 2010 senior facilities de 9,0 milliards d'USD.

Le 19 avril 2017, l'entreprise a annoncé les résultats finaux des offres privées américaines d'échange de toutes les obligations en circulation listées ci-dessous en échange d'une combinaison d'obligations d'AB InBev payables en 2048 et d'espèces:

Emetteur	Titre de la série d'obligations émises pour échange	Montant Initial en Principal Restant dû (Millions d'USD)	Montant en Principal Restant dû échangé <sup>1</sup> (Millions d'USD)	Montant en Principal non échangé (Millions d'USD)
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 7,55% dues 2030	200 000	74 046	125 954
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 6,80% dues 2031	200 000	19 986	180 014
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 6,80% dues 2032	300 000	126 932	173 068
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 5,95% dues 2033	300 000	148 183	151 817
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 5,75% dues 2036	300 000	192 686	107 314
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 6,45% dues 2037	500 000	252 556	247 444
Anheuser Busch InBev Worldwide Inc.	Obligations à 6,375% dues 2040	500 000	255 575	244 425
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 6,00% dues 2041	250 000	83 583	166 417
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 6,50% dues 2042	250 000	74 449	175 551
Anheuser-Busch Companies	Obligations à 6,50% dues 2043	300 000	122 392	177 608

Ces nouvelles obligations viendront à échéance le 6 octobre 2048 et porteront intérêts à un taux de 4,439% par année.

AB InBev est en conformité avec toutes les clauses restrictives en matière de dette au 30 juin 2017. La ligne de crédit senior 2010 ne comprend pas de clauses financières restrictives.

#### TABLEAU DES ÉCHÉANCES ET DES REMBOURSEMENTS DES DETTES AU 30 JUIN 2017

Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis .....	2 059	1 791	155	44	21	48
Billets de trésorerie .....	2 140	2 140	-	-	-	-
Emprunts bancaires non garantis .....	1 118	914	156	46	2	-
Obligations émises non garanties .....	113 908	6 341	10 555	9 576	15 965	71 471
Autres emprunts non garantis .....	58	11	10	7	4	26
Dettes de contrats de location-financement .....	221	26	28	30	39	98
	<b>119 504</b>	<b>11 223</b>	<b>10 904</b>	<b>9 703</b>	<b>16 031</b>	<b>71 643</b>

#### TABLEAU DES ÉCHÉANCES ET DES REMBOURSEMENTS DES DETTES AU 31 DÉCEMBRE 2016

Millions d'USD	Total	1 an ou moins	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts bancaires garantis .....	862	652	107	26	21	56
Billets de trésorerie .....	2 053	2 053	-	-	-	-
Emprunts bancaires non garantis .....	9 662	1 396	195	91	7 980	-
Obligations émises non garanties .....	109 627	4 481	6 234	10 032	18 697	70 183
Autres emprunts non garantis .....	121	10	20	15	22	54
Dettes de contrats de location-financement .....	234	26	26	31	46	105
	<b>122 559</b>	<b>8 618</b>	<b>6 582</b>	<b>10 195</b>	<b>26 766</b>	<b>70 398</b>

La dette nette est définie comme la somme des emprunts courants et non courants portant intérêts augmentée des découverts bancaires et diminuée des titres d'emprunts et de la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette est un indicateur de

<sup>1</sup> Conformément à la norme IAS 39, les obligations échangés ont été gardés à leur précédent coût amorti.

performance financière qui est utilisé par la direction d'AB InBev pour mettre en évidence les changements de position de liquidité globale de l'entreprise. L'entreprise estime que la dette nette est un indicateur significatif pour les investisseurs dans la mesure où elle est l'une des principales mesures utilisées par le management d'AB InBev pour apprécier ses progrès en matière de désendettement.

La dette nette d'AB InBev a augmenté à 109,1 milliards d'USD au 30 juin 2017, contre 108,0 milliards d'USD au 31 décembre 2016. Outre les résultats d'exploitation nets des investissements, l'endettement net a été principalement impacté par le produit des cessions annoncées, et finalisées en 2017 (8,6 milliards d'USD), les paiements d'impôts sur les cessions finalisées en 2016 (3,5 milliards d'USD), le paiement de dividendes aux actionnaires d'AB InBev et d'Ambev (4,5 milliards d'USD), le paiement d'intérêts et d'impôts (3,4 milliards d'USD) et l'impact des variations de taux de change (augmentation de la dette nette de 3,1 milliards d'USD).

Le tableau suivant présente une situation de la dette nette d'AB InBev aux dates indiquées :

Millions d'USD	30 juin 2017	31 décembre 2016
Emprunts non-courants .....	108 281	113 941
Emprunts courants.....	11 223	8 618
	<b>119 504</b>	<b>122 559</b>
Découverts bancaires .....	261	184
Trésorerie et équivalents de trésorerie .....	(7 410)	(8 579)
Prêts portants intérêts consentis (inclus dans les créances commerciales et autres créances).....	(341)	(528)
Titres d'emprunt (inclus dans les placements) .....	(2 933)	(5 683)
<b>Dette nette .....</b>	<b>109 081</b>	<b>107 953</b>

## 17. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS<sup>1</sup>

Différents programmes d'actions et d'options sur action permettent aux cadres supérieurs et aux membres du conseil d'administration de recevoir ou d'acquérir des actions d'AB InBev ou d'Ambev. Pour tous les plans à options, la juste valeur des paiements fondés sur des actions est estimée à la date d'attribution, en utilisant un modèle binomial Hull, modifié afin de refléter les dispositions d'IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* qui exige que les hypothèses prises en compte en cas de renonciation avant la fin de la période d'acquisition des droits ne peuvent pas influencer la juste valeur de l'option.

Les paiements fondés sur des actions se sont traduits par une charge totale de 164m d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2017, comparé à 113m d'USD pour la période de six mois se terminant le 30 juin 2016.

### PLANS DE COMPENSATION AB INBEV FONDES SUR DES ACTIONS

#### Plan de compensation basé sur des actions

En 2017, AB InBev a émis 0,3m d'actions correspondantes restreintes relatives au bonus octroyé aux employées et au management de l'entreprise. Ces actions restreintes correspondantes sont valorisées au prix de l'action à la date d'attribution, ce qui représente une juste valeur d'environ 32m d'USD et sont définitivement acquises après cinq ans.

#### Plan Stock-option LTI pour Dirigeants

AB InBev a accordé 0,2m d'options aux membres du conseil d'administration durant l'exercice 2017, ayant une juste valeur d'environ 4 m d'USD.

#### Plan Stock-option LTI pour Cadres

Depuis le 1er juillet 2009, les cadres seniors ont droit à un plan d'intéressement à long-terme devant être réglé en options LTI (ou, à l'avenir, par des instruments similaires fondés sur des actions), selon l'appréciation du management de la performance de l'employé et de son potentiel.

En 2017, AB InBev a émis 1,5m d'options sur actions LTI ayant une juste valeur estimée à 27m d'USD, toutes les options sont liées aux actions d'AB InBev.

#### Plan d'intéressement exceptionnel d'options sur actions

En 2017, environ 5,0m d'options ont été accordées à un groupe limité de cadres supérieurs de l'entreprise considérant la contribution significative que ces employés peuvent apporter au succès de l'entreprise ainsi qu'à la réalisation des bénéfices d'intégration. Chaque option donne au détenteur le droit d'acheter une action AB InBev existante. Les options attribuées ont une juste valeur estimée à 90m d'USD.

Les options ont une maturité de 10 ans à partir de l'attribution et sont définitivement acquises le 1<sup>er</sup> janvier 2022. Les options ne peuvent être exerçables que sous réserve de l'atteinte d'un test de performance. Un montant total de 1,8m d'options a été accordé aux membres du comité exécutif en vertu de ce programme.

En 2017, environ 0,2m d'options ont été accordées aux employés de SAB. L'attribution résulte de l'engagement pris par AB InBev dans les conditions du rapprochement avec SAB, qu'elle conserverait, pendant une année au moins, les modalités et conditions d'emploi de tous les salariés qui resteraient dans SAB. Chaque option donne au détenteur le droit d'acheter une action AB InBev existante. Les options attribuées ont une juste valeur estimée à 3m d'USD.

Les options ont une maturité de 10 ans à partir de l'attribution et sont acquises après une période de 3 ans. Des règles spécifiques de renonciation sont applicables si l'employé quitte l'entreprise avant la date d'acquisition.

<sup>1</sup> Les montants ont été convertis en USD au taux de change moyen de la période.

## Plan d'intéressement lié à la performance du département Disruptive Growth

En 2016, l'entreprise a mis en place, pour les cadres du département Disruptive Growth, un nouveau plan d'intéressement lié à la performance qui vient en remplacement du plan d'intéressement à long terme sous forme d'options sur actions. Cette fonction a été créée en 2015 pour accélérer les nouvelles opportunités de développement commercial, en se concentrant sur les initiatives en matière d'e-commerce, de mobilité, d'artisanat et des expériences qui mettent en avant la marque, telles que des bars à bière.

En 2017, environ 0,3m d'unités d'action ont été octroyés aux cadres supérieurs du département Disruptive Growth. La valeur de ces unités d'actions dépendra du rendement du département Disruptive Growth. 0,2m de ces unités d'actions a été octroyé à un membre du comité exécutif.

Les unités sont acquises après 5 ans sous réserve de l'atteinte d'un test de performance. Des règles spécifiques de renonciation sont applicables dans l'hypothèse où les cadres quittent l'entreprise.

### Autres plans

AB InBev a mis en place trois programmes spécifiques d'incitants à long terme.

Un premier programme permet d'offrir des unités d'actions restreintes à certains employés dans certaines circonstances particulières, dont l'attribution est laissée à la discrétion de l'administrateur délégué, par exemple pour compenser l'affectation de certains expatriés dans des pays où les conditions de vie sont difficiles. Les unités d'actions restreintes sont acquises après cinq années et en cas de cessation du service avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2017, 0,1m d'actions restreintes ayant une juste valeur estimée à 2m d'USD ont été accordées à un nombre limité d'employés en vertu de ce programme.

Un second programme permet l'offre exceptionnelle d'actions restreintes à certains employés, à la discrétion du Comité de Rémunération d'AB InBev, en tant que prime de rétention à long terme pour les employés clés de l'entreprise. Les employés éligibles au titre de ce programme reçoivent deux séries d'unités d'actions restreintes, la première moitié des actions restreintes sera acquise après cinq ans, la seconde moitié après 10 ans. En cas de départ avant la date d'acquisition définitive, des règles particulières de renonciation s'appliquent.

A partir de 2017, des options sur actions pourraient être accordées en vertu de ce programme, à la place des actions restreintes, avec des règles similaires en matière d'acquisitions et de renonciation. Au cours de la période 2017, 0,7m d'options a été octroyé en vertu de ce programme, à un membre du comité exécutif. Chaque option donne au détenteur le droit d'acheter une action AB InBev existante. Les options attribuées ont une juste valeur estimée à 15m d'USD.

Un troisième programme permet à certains employés d'acheter des actions de l'entreprise à un prix réduit afin de retenir sur le long terme (i) les employés à haut potentiel de l'entreprise qui sont à un niveau de management intermédiaire (« People bet share purchase program ») ou (ii) les employés nouvellement engagés. L'investissement volontaire dans des actions de l'entreprise conduit à l'octroi d'un montant équivalent d'actions restreintes ou d'options sur actions qui seront acquises après 5 ans. En cas de départ avant la date d'acquisition finale, des règles particulières de renonciation s'appliquent. En 2017, les employés de l'entreprise ont acheté 0,1m d'actions pour l'équivalent de 5m d'USD dans le cadre de ce programme; desquelles 0,1m d'actions ont été acquises par un membre du comité exécutif.

En 2017, le Comité des Rémunérations n'a pas approuvé le débloqué anticipé d'options dont les droits n'avaient pas encore été acquis.

## PLAN DE COMPENSATION AMBEV BASÉS SUR DES ACTIONS

Depuis 2005, Ambev dispose d'un plan substantiellement similaire au Plan de Compensation basé sur des actions, selon lequel les bonus accordés aux employés et au management sont en partie versés sous forme d'actions. Selon le programme de compensation fondé sur des actions, Ambev a émis 0,4m d'actions restreintes en 2017 pour une juste valeur estimée de 2m d'USD.

## 18. DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES

### DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES NON-COURANTES

Millions d'USD	30 juin 2017	31 décembre 2016 (ajusté)
Taxes indirectes à payer.....	157	159
Dettes commerciales.....	163	465
Considération différée sur les acquisitions.....	546	379
Autres dettes .....	484	304
	<b>1 350</b>	<b>1 307</b>

## DETTES COMMERCIALES ET AUTRES DETTES COURANTES

Millions d'USD	30 juin 2017	31 décembre 2016
Dettes commerciales et charges à imputer.....	13 075	14 071
Dettes salariales et sociales .....	976	1 027
Impôts à payer, autres que l'impôt sur le résultat.....	2 287	2 750
Intérêts à payer .....	1 671	1 797
Emballages consignés .....	1 087	974
Dividendes à payer .....	629	447
Produits à reporter .....	49	52
Considération différée sur les acquisitions.....	1 487	1 640
Autres dettes .....	191	327
	<b>21 452</b>	<b>23 086</b>

La considération différée sur les acquisitions est principalement composée de 1,6 milliard d'USD pour l'option de vente reprise dans l'accord des actionnaires de 2012 entre Ambev et E.León Jimenes S.A. ("ELJ"), et qui pourrait entraîner pour Ambev l'acquisition d'actions supplémentaires de catégorie B de Cervecería Nacional Dominicana S.A. ("CND"). L'option de vente accordée à ELJ est exerçable depuis 2013. La valorisation de cette option est basée sur l'EBITDA des opérations consolidées en République Dominicaine.

## 19. RISQUES PROVENANT D'INSTRUMENTS FINANCIERS

AB InBev est exposé de par son activité à une variété de risques financiers: le risque de marché (y compris le risque de change, le risque d'intérêt, le risque sur les matières premières et le risque sur les actions), le risque de crédit et le risque de liquidité. L'entreprise analyse chacun de ces risques individuellement et de façon interconnectée et définit des stratégies visant à gérer l'impact économique de la performance de l'entreprise en accord avec la politique de gestion de risques financiers.

Certaines de ces stratégies de gestion des risques conduisent à l'utilisation d'instruments financiers dérivés. Les principaux instruments dérivés utilisés sont des contrats de taux en devises étrangères, des contrats de change à terme (« futures ») et options négociés sur un marché régulé, des swaps et des contrats à terme de taux d'intérêt, des swaps de taux d'intérêt et de change (CCIRS), des contrats à terme « futures » de taux d'intérêt négociés sur un marché régulé, des swaps sur matières premières, des contrats à terme (« futures ») sur marchandise négociés sur un marché régulé et des swaps sur actions. La politique d'AB InBev relative à la gestion des risques interdit l'utilisation d'instruments financiers dérivés à des fins spéculatives. Mis à part les éléments repris dans la note ci-dessous, il n'y a pas eu de changement significatif de la Note 29 *Risques découlant d'instruments financiers* des états financiers consolidés du 31 décembre 2016.

Le tableau suivant fournit un aperçu de la date d'échéance des instruments financiers dérivés existants au 30 juin 2017 par maturité. Les montants présentés dans ce tableau sont les montants notionnels.

Millions d'USD	30 juin 2017					31 décembre 2016				
	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans	1 an ou moins	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
<b>Monnaies étrangères</b>										
Contrats de change.....	12 137	291	-	-	-	22 396	96	-	-	-
Contrats de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères.....	449	-	-	-	-	610	-	-	-	-
<b>Taux d'intérêt</b>										
Swaps de taux d'intérêt.....	91	2 325	1 750	1 883	88	1 292	1 075	2 250	784	3 630
Swaps de taux d'intérêt et de change	802	1 797	-	4 300	778	1 553	785	1 796	460	1 134
Contrat de 'futures' cotés sur le cours des taux d'intérêt .....	-	-	5	-	-	-	-	46	77	-
Autres dérivés de taux d'intérêt.....	-	-	-	-	565	-	-	-	-	565
<b>Matières premières</b>										
Swaps d'aluminium.....	1 100	28	-	-	-	1 211	31	-	-	-
Autres dérivés des matières premières .....	1 037	45	-	-	-	1 124	189	-	-	-
<b>Fonds propres</b>										
Instruments de capital .....	11 164	100	-	-	-	10 087	235	-	-	-

## RISQUE DE CHANGE SUR LE RAPPROCHEMENT AVEC SAB

En 2015 et 2016, AB InBev a conclu des contrats dérivés de change à terme, ainsi que d'autres éléments non dérivés également documentés comme entrant dans une comptabilité de couverture, en vue de se couvrir économiquement contre les risques de changement du taux de change de l'USD pour les versements en espèces du prix d'acquisition en livre sterling et en rand sud-africain. Bien que ces éléments dérivés et non dérivés soient considérés comme couvertures économiques, seulement une partie de ce type de dérivés pouvait remplir les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture selon les normes IFRS.

Au 30 juin 2016, les instruments financiers pour un montant d'environ 45,0 milliards d'équivalent USD ont rempli les conditions de comptabilité de couverture et une perte de valeur de marché de 4 186m d'USD a été enregistrée dans les fonds propres en 2016. Les

instruments financiers pour un montant d'environ 25,3 milliards d'USD n'ont pas rempli les conditions de comptabilité de couverture et une perte de valeur de marché de 2 365m d'USD a été enregistrée comme coûts financiers non-récurrents dans le compte de résultats de 2016 – voir Note 8 *Charges et produits financiers*.

## RISQUE DE PRIX DES ACTIONS

AB InBev a contracté une série de contrats dérivés pour couvrir le risque émanant des différents programmes de paiements fondés sur des actions. Le but de ces dérivés est principalement de couvrir efficacement le risque d'une hausse du prix des actions d'AB InBev impactant de manière négative les flux de trésorerie futurs au titre des paiements fondés sur des actions. Par ailleurs, AB InBev a conclu une série de contrats dérivés pour couvrir l'instrument d'actions différées lié au rapprochement avec Modelo (voir aussi note 8 *Charges et produits financiers* et note 15 *Variation des capitaux propres et résultat par action*), ainsi que les actions restreintes émises en lien avec le rapprochement avec SAB. La plupart de ces instruments dérivés ne répondent pas aux critères nécessaires à la comptabilité de couverture. Par conséquent, ils n'ont pas été associés à une relation de couverture.

Au 30 juin 2017, un risque équivalent à 92,4m d'actions d'AB InBev a été couvert, générant une perte de 275m d'USD (30 juin 2016 : 306m d'USD de produits) comptabilisée au compte de résultats sur la période, dont 135m d'USD liés aux plans de paiements fondés sur des actions de l'entreprise, 71m d'USD et 69m d'USD liés aux opérations avec Modelo et SAB respectivement.

Entre 2012 et 2016, AB InBev a réinitialisé avec les contreparties certains contrats dérivés au prix du marché, entraînant ainsi un encaissement de 2,2 milliards d'USD entre 2012 et 2016, et, par conséquent, une diminution du risque de contrepartie.

## RISQUE DE LIQUIDITE

Le tableau ci-dessous représente les échéances nominales contractuelles des dettes financières non-dérivées incluant les paiements d'intérêts et les actifs et passifs financiers dérivés :

Millions d'USD	30 juin 2017						Plus de 5 ans
	Valeur comptable <sup>1</sup>	Flux de trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	
<b>Passifs financiers non-dérivés</b>							
Emprunts bancaires garantis.....	(2 059)	(2 119)	(1 809)	(163)	(50)	(30)	(67)
Billets de trésorerie.....	(2 140)	(2 141)	(2 141)	-	-	-	-
Emprunts bancaires non garantis....	(1 118)	(1 147)	( 929)	( 162)	(50)	(6)	-
Obligations émises non garanties ...	(113 908)	(169 522)	(10 812)	(14 656)	(13 140)	(22 233)	(108 681)
Autres emprunts non garantis .....	(58)	(107)	(18)	(23)	(13)	(8)	(45)
Dettes de contrats de location-financement.....	(221)	(322)	(43)	(42)	(38)	(64)	(135)
Découverts bancaires .....	(261)	(261)	(261)	-	-	-	-
Dettes commerciales et autres dettes .....	(23 084)	(23 604)	(21 861)	(366)	(217)	(334)	(826)
	<b>(142 849)</b>	<b>(199 223)</b>	<b>(37 874)</b>	<b>(15 412)</b>	<b>(13 508)</b>	<b>(22 675)</b>	<b>(109 754)</b>
<b>Actifs et passifs financiers dérivés</b>							
Dérivés des taux d'intérêt.....	(67)	(67)	(1)	(2)	8	7	(79)
Dérivés de change des monnaies étrangères.....	(226)	(235)	(219)	(16)	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change	(333)	(462)	15	(60)	74	(400)	(91)
Dérivés des matières premières .....	59	59	62	(3)	-	-	-
Dérivés des instruments de capitaux propres .....	(676)	(737)	(738)	1	-	-	-
	<b>(1 243)</b>	<b>(1 442)</b>	<b>(881)</b>	<b>(80)</b>	<b>82</b>	<b>(393)</b>	<b>(170)</b>
Dont: liés aux couvertures de flux de trésorerie .....	(169)	(229)	(136)	(13)	3	4	(88)

<sup>1</sup> La « valeur comptable » se réfère à la valeur nette comptable comptabilisée au bilan à chaque date de clôture.

31 décembre 2016

Millions d'USD	Flux de						Plus de 5 ans
	Valeur comptable	trésorerie contractuels	Moins d'un an	1-2 ans	2-3 ans	3-5 ans	
<b>Passifs financiers non-dérivés</b>							
Emprunts bancaires garantis.....	(862)	(937)	(676)	(116)	(33)	(32)	(80)
Billets de trésorerie.....	(2 053)	(2 054)	(2 054)	-	-	-	-
Emprunts bancaires non garantis....	(9 662)	(11 057)	(1 618)	(535)	(365)	(8 535)	(4)
Obligations émises non garanties ...	(109 627)	(162 300)	(7 284)	(10 262)	(13 713)	(25 383)	(105 658)
Autres emprunts non garantis .....	(122)	(279)	(27)	(41)	(33)	(41)	(137)
Dettes de contrats de location- financement.....	(234)	(346)	(44)	(42)	(44)	(70)	(146)
Découverts bancaires .....	(184)	(184)	(184)	-	-	-	-
Dettes commerciales et autres dettes .....	(24 879)	(25 398)	(23 717)	(449)	(209)	(331)	(692)
	<b>(147 623)</b>	<b>(202 555)</b>	<b>(35 604)</b>	<b>(11 445)</b>	<b>(14 397)</b>	<b>(34 392)</b>	<b>(106 717)</b>
<b>Actifs et passifs financiers dérivés</b>							
Dérivés des taux d'intérêt.....	(267)	(269)	5	3	(13)	(35)	(229)
Dérivés de change des monnaies étrangères.....	47	42	44	(2)	-	-	-
Swaps de taux d'intérêt et de change.....	(32)	(58)	22	(97)	-	55	(38)
Dérivés des matières premières .....	125	117	107	10	-	-	-
Dérivés des instruments de capitaux propres .....	(490)	(499)	(499)	-	-	-	-
	<b>(617)</b>	<b>(667)</b>	<b>(321)</b>	<b>(86)</b>	<b>(13)</b>	<b>20</b>	<b>(267)</b>
Dont: liés aux couvertures de flux de trésorerie .....	28	6	176	(112)	(2)	-	(56)

## JUSTE VALEUR

Le tableau suivant résume pour chaque type d'instrument dérivé, la juste valeur comptabilisée comme actifs ou passifs au bilan:

Millions d'USD	Actifs		Passifs		Net	
	31 décembre 2016	30 juin 2017	31 décembre 2016	31 décembre 2016	30 juin 2017	31 décembre 2016
<b>Monnaies étrangères</b>						
Contrats de change à terme.....	150	492	(377)	(441)	(227)	51
Contrat de 'futures' cotés sur le cours des monnaies étrangères .....	1	3	-	(7)	1	(4)
<b>Taux d'intérêt</b>						
Swaps de taux d'intérêt.....	25	26	(10)	(216)	13	(190)
Swaps de taux d'intérêt et de change.....	56	182	(389)	(214)	(333)	(32)
Autres dérivés de taux d'intérêt.....	-	-	(80)	(77)	(80)	(77)
<b>Matières premières</b>						
Swaps d'aluminium.....	107	69	(7)	(8)	100	61
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du sucre .....	-	22	(31)	(5)	(31)	17
Contrat de 'futures' cotés sur le cours du blé.....	18	52	(20)	(30)	(2)	22
Autres dérivés des matières premières.....	13	46	(21)	(21)	(8)	25
<b>Fonds propres</b>						
Instruments de capital .....	128	225	(804)	(715)	(676)	(490)
	<b>496</b>	<b>1 117</b>	<b>(1 739)</b>	<b>(1 734)</b>	<b>(1 243)</b>	<b>(617)</b>
<b>Dont:</b>						
Non-Courants .....	56	146	(485)	(471)	(429)	(325)
Courants .....	440	971	(1 254)	(1 263)	(814)	(292)

Le tableau suivant, requis par la norme IFRS 13 *Evaluation de la juste valeur*, présente un classement des évaluations des instruments financiers après leur comptabilisation initiale à la juste valeur, selon des niveaux 1 à 3 qui traduisent le degré selon lequel cette juste valeur est observable :

- Niveau 1 : évaluation de la juste valeur à partir des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.

- Niveau 2 : évaluation de la juste valeur à partir de données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix).
- Niveau 3 : évaluation de la juste valeur à partir de techniques d'évaluation basées sur des données relatives à l'actif ou au passif qui ne reposent pas sur des données observables de marché (données non observables).

Hiérarchie de juste valeur 30 juin 2017 Millions d'USD	Cours des titres (non-ajustés) – Niveau 1	Contributions observables du marché – Niveau 2	Contributions non-observables du marché – Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés) .....	2 877	-	-
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat .....	-	6	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie .....	-	227	-
Dérivés de couverture de juste valeur .....	16	220	-
Dérivés de couverture d'investissements nets .....	-	27	-
	<b>2 893</b>	<b>480</b>	<b>-</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Paiement différé sur acquisition de juste valeur .....	-	-	1 989
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat .....	-	971	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie .....	31	365	-
Dérivés de couverture de juste valeur .....	-	111	-
Dérivés de couverture d'investissements nets .....	-	261	-
	<b>31</b>	<b>1 708</b>	<b>1 989</b>
Hiérarchie de juste valeur 31 décembre 2016 Millions d'USD	Cours des titres (non-ajustés) – Niveau 1	Contributions observables du marché – Niveau 2	Contributions non-observables du marché – Niveau 3
<b>Actifs financiers</b>			
Détenus à des fins de transaction (non-dérivés) .....	5 659	-	-
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat .....	1	338	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie .....	30	549	-
Dérivés de couverture de juste valeur .....	-	54	-
Dérivés de couverture d'investissements nets .....	-	145	-
	<b>5 690</b>	<b>1 086</b>	<b>-</b>
<b>Passifs financiers</b>			
Non dérivés reconnues à la juste valeur	-	1 485	-
Paiement différé sur acquisition de juste valeur .....	-	-	1 826
Dérivés à juste valeur par le biais du résultat .....	3	818	-
Dérivés de couverture de flux de trésorerie .....	27	524	-
Dérivés de couverture de juste valeur .....	-	354	-
Dérivés de couverture d'investissements nets .....	-	8	-
	<b>30</b>	<b>3 189</b>	<b>1 826</b>

## INSTRUMENTS DÉRIVÉS

La juste valeur des dérivés cotés sur des marchés (par exemple les contrats de change à terme cotés sur un marché) est déterminée par référence aux prix officiels publiés sur les marchés d'échange respectifs (par exemple la bourse d'échange de New York). La juste valeur des dérivés de gré à gré est déterminée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées. Celles-ci se basent sur des informations de marché provenant de sources fiables d'informations financières.

## PASSIFS FINANCIERS NON DÉRIVÉS

Dans le cadre de l'accord des actionnaires entre Ambev et E. León Jimenez S.A. de 2012, suite à l'acquisition de Cervecería Nacional Dominicana S.A. ("CND"), une option de vente et d'achat a été mise en place et pourrait conduire à l'acquisition d'actions supplémentaires de CND par Ambev. Au 30 juin 2017, l'option de vente a été évaluée à 1 556m d'USD (1 497m d'USD au 31 décembre 2016) et reconnue comme paiement différé sur les acquisitions à leur juste valeur de niveau 3. La variation s'explique principalement par l'accroissement de la valeur temps des charges relatives aux obligations futures et les frais de change. Aucune valeur n'a été attribuée à l'option d'achat. La juste valeur de cette contrepartie différée est calculée à l'aide de techniques de valorisation communément utilisées (c'est à dire la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie (principal et intérêt) au taux du marché). Celles-ci se basent sur des informations de marché provenant de sources fiables d'informations financières. Étant donné que l'option de vente peut être exercée à court terme, une partie de la dette est présentée comme un passif courant.

Les justes valeurs déterminées par référence aux prix fournis par des sources fiables d'informations financières sont vérifiées de manière périodique par rapport à d'autres sources.

## COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Les actifs et passifs financiers suivants sont soumis à des compensations, des accords de compensation globale exécutoires et des accords similaires :

Millions d'USD	30 juin 2017			
	Montants bruts	Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière <sup>1</sup>	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation <sup>2</sup>	Montant net
Actif d'instruments financiers dérivés .....	496	496	(491)	5
Passif d'instruments financiers dérivés .....	(1 739)	(1 739)	517	(1 222)

  

Millions d'USD	31 décembre 2016			
	Montants Bruts	Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière <sup>1</sup>	Montant faisant l'objet d'autres accords de compensation <sup>2</sup>	Montant net
Actif d'instruments financiers dérivés .....	1 117	1 117	(1 054)	63
Passif d'instruments financiers dérivés .....	(1 734)	(1 734)	1 261	(473)

## 20. NANTISSEMENTS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS POUR L'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES, PRÊTS AUX CLIENTS ET AUTRES INSTRUMENTS DE GARANTIE

Au cours du premier semestre de 2017, il n'y a eu aucun changement significatif dans les garanties et engagements contractuels d'achat d'immobilisations corporelles, de prêts aux clients et autres, en comparaison au 31 décembre 2016, à l'exception d'une garantie additionnelle sur des prêts à court terme pour un montant de 0,6 milliard d'USD.

## 21. PASSIFS EVENTUELS<sup>3</sup>

L'entreprise a des passifs éventuels pour lesquels, selon la direction et ses conseillers juridiques, le risque de perte est possible mais n'est pas probable, c'est pourquoi aucune provision n'a été enregistrée. En raison de leur nature, ces procédures légales et ces questions fiscales comportent une part inhérente d'incertitude, incluant entre autres, les décisions de justice, les négociations entre parties concernées et les mesures gouvernementales. Dès lors, la direction d'AB InBev ne peut pas, à l'heure actuelle, estimer la date probable de résolution de ces affaires. Les passifs éventuels les plus importants sont repris ci-dessous.

### QUESTIONS FISCALES D'AMBEV

Au 30 juin 2017, les procédures fiscales significatives d'AB InBev sont liées à Ambev et ses filiales. Les estimations des montants des possibles pertes sont les suivantes:

Millions d'USD	30 juin 2017	31 décembre 2016
Impôts sur le revenu et cotisations sociales .....	9 030	8 878
Taxes sur la valeur ajoutée et accises .....	5 123	4 924
Autres taxes .....	732	605
	<b>14 885</b>	<b>14 407</b>

Les plus importantes procédures fiscales d'Ambev sont discutées ci-dessous:

### IMPÔT SUR LE REVENU ET COTISATION SOCIALE

Au cours de l'année 2005, certaines filiales d'Ambev ont été soumises à un certain nombre d'avis d'imposition par les administrations fiscales brésiliennes relatifs aux résultats de ses filiales étrangères. En décembre 2008, le tribunal administratif a rendu son jugement pour un de ces avis d'imposition relatif aux revenus des filiales étrangères d'Ambev. Cette décision était partiellement favorable à Ambev, et en lien avec la partie restante, Ambev a fait appel de la décision, qui a été intégralement rejeté en mars 2017. Ambev a reçu notification de la décision en mai 2017 et a introduit une motion en vue de préciser la décision auprès de la cour administrative, et attend actuellement une décision. Néanmoins, Ambev a l'intention d'introduire un recours devant les tribunaux relatif à cet avis d'imposition. En septembre 2011, le tribunal administratif a rendu une décision favorable à Ambev en ce qui concerne un autre cas d'enrôlement d'impôt relatif aux résultats étrangers. En décembre 2013 et 2016, Ambev a reçu d'autres avis d'imposition liés aux bénéfices de ses filiales étrangères. Au 30 juin 2017, la direction d'Ambev estime qu'elle s'expose à un risque possible d'environ 4,9 milliards de réaux brésiliens (1,5 milliard d'USD), par conséquent elle n'a enregistré aucune provision pour un tel montant, et à une perte probable d'environ 43m de réaux brésiliens (13m d'USD).

<sup>1</sup> Montant net comptabilisé dans l'état de la situation financière après avoir tenu compte des accords de compensation qui remplissent les critères de compensation des normes IFRS.

<sup>2</sup> Les autres accords de compensation incluent les nantissements et autres instruments de garantie, ainsi que les accords de compensation qui ne remplissent pas les critères des normes IFRS.

<sup>3</sup> Les montants ont été convertis en USD sur base du cours de clôture de la période.

En décembre 2011, Ambev a reçu un avis d'imposition relatif à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion d'InBev Holding Brasil S.A. avec Ambev. En novembre 2014, la cour administrative inférieure a rendu son jugement et Ambev reçu notification de la décision en août 2015. La décision était partiellement favorable et Ambev introduisit une motion afin de préciser la décision auprès de la cour administrative. Cette motion a été reçue en septembre 2016 et Ambev attend la décision précisée. En juin 2016, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition relatif au solde de la valeur de l'amortissement du goodwill et a introduit un recours. En mars 2017, Ambev a reçu notification d'une décision administrative de première instance partiellement favorable et introduira un recours devant la cour administrative inférieure. Ambev n'a pas enregistré de provision relativement à cette procédure et notre direction estime la perte liée à cet avis d'imposition à environ 8,1 milliards de réaux brésiliens (2,4 milliard d'USD) en date du 30 juin 2017. Dans l'éventualité où Ambev devrait payer ces montants, AB InBev remboursera le montant proportionnel au bénéfice reçu par AB InBev suite au protocole de fusion, ainsi que les coûts y afférant.

En octobre 2013, Ambev a également reçu un avis d'imposition lié à l'amortissement du goodwill résultant de la fusion de Beverage Associates Holding Limited (« BAH ») dans Ambev. Ambev a déposé son dossier de défense en novembre 2013. En décembre 2014, Ambev a introduit un recours en appel contre la décision administrative défavorable rendue en première instance en novembre 2014. En mars 2017, la cour administrative inférieure a décidé de renvoyer l'affaire au juge administratif de première instance en raison de questions procédurales. Ambev attend la nouvelle décision administrative de première instance. Au 30 juin 2017, la direction d'Ambev estime le montant de pertes possibles lié à cet avis à environ 1,5 milliard de réaux brésiliens (0,5 milliard d'USD). Ambev n'a pas enregistré de provision à cet égard.

Ambev et certaines de ses filiales ont reçu un certain nombre de notifications des autorités fiscales brésiliennes fédérales concernant l'imputation de pertes fiscales reportées dans le cadre de fusions de sociétés. En février 2016, la cour administrative supérieure a rendu sa décision au sujet de deux avis d'imposition. Dans les deux cas, la décision était défavorable à Ambev. Ambev a introduit un recours judiciaire. En septembre 2016, Ambev a reçu une décision favorable en première instance pour l'une de ses demandes. En mars 2017, Ambev a reçu une décision défavorable en première instance sur la seconde affaire et a introduit un appel auprès de la juridiction de deuxième instance. La direction d'Ambev estime l'exposition totale de la perte possible en relation avec ces avis d'imposition à environ 0,5 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) au 30 juin 2017.

En décembre 2014, Ambev a reçu un avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de certaines dépenses prétendument non-déductibles et la déduction de certaines pertes principalement liées à des investissements financiers et des prêts. En juillet 2016, Ambev a été notifiée de la décision administrative défavorable en première instance et a introduit un recours auprès de la cour administrative supérieure dans les délais légaux. En décembre 2015, Ambev a également reçu un nouvel avis d'imposition concernant le même dossier. Ambev a présenté une défense et attend la décision administrative en première instance. En décembre 2016, Ambev a reçu un nouvel avis d'imposition concernant le même dossier, pour les exercices de 2011, 2012 et 2013. Ambev a présenté une défense et attend la décision administrative en première instance. Ambev estime le montant total de la perte possible en relation avec ces avis d'imposition à environ 5,8 milliards de réaux brésiliens (1,8 milliard d'USD) au 30 juin 2017.

Ambev n'a pas enregistré de provision relativement à cet avis.

En 2014 et au premier trimestre 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne concernant le refus de la déduction de certains impôts payés à l'étranger et prétendument non-prouvés. Une décision de la Chambre haute de la Cour administrative est toujours en suspens. Au 30 juin 2017, la direction d'Ambev estime qu'une exposition à environ 2,9 milliards de réaux brésiliens (0,9 milliard d'USD) est un risque possible, et en conséquence n'a pas enregistré de provision pour ce montant, et qu'il existe une perte probable d'environ 297 millions de réaux brésiliens (90 millions d'USD).

En avril 2016, Arosuco (une filiale d'Ambev) a reçu un avis d'imposition concernant l'usage d'une méthode de « résultats présumés » pour le calcul de l'impôt sur le revenu et de la cotisation sociale sur le résultat net à la place de la méthode des « résultats réels ». Arosuco a déposé son dossier de défense et attend la décision administrative en première instance. La direction d'Arosuco évalue le montant des pertes possibles liées à cet avis à environ 0,6 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) au 30 juin 2017. Arosuco n'a pas enregistré de provision à cet égard. En décembre 2016, CRBS (également une filiale d'Ambev) a reçu un avis d'imposition concernant le même dossier. En juillet 2017, CRBS a reçu notification de la décision administrative défavorable en première instance et introduira un appel auprès de la cour administrative. La direction de CRBS évalue le montant de la perte possible liée à cet avis à environ 3,8 milliards de réaux brésiliens (1,1 milliard d'USD) au 30 avril 2017.

## **TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET ACCISES**

Au Brésil, les produits fabriqués dans la zone franche de Manaus et destinés à la livraison ailleurs au Brésil sont exonérés de la taxe d'accise IPI. Il y a des discussions sur le point de savoir si l'acquisition de ces produits donne droit à des crédits liés à la taxe d'accise IPI à leurs acquéreurs. Des filiales d'Ambev ont comptabilisé des crédits d'impôt présumés liés à la taxe d'accises IPI sur l'achat de produits exemptés y étant fabriqués, et ont porté cette question devant les tribunaux. Depuis 2009, Ambev a reçu un certain nombre d'avis d'imposition de la part de l'administration fiscale fédérale brésilienne relatif à l'annulation de ces crédits liés à la taxe d'accise IPI présumés et à d'autres crédits liés à la taxe d'accise IPI, qui sont en discussion devant la Cour suprême du Brésil. Ambev estime le montant total de la perte possible en relation avec ces avis d'imposition à environ 2,2 milliard de réaux brésiliens (0,7 milliard d'USD) au 30 juin 2017. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Au cours des années, Ambev a également reçu des avis d'imposition des Autorités Fiscales Fédérales Brésiliennes réclamant le paiement de taxes fédérales prétendument indûment compensées avec les crédits d'impôt liés à la taxe d'accises IPI présumés et rejetés qui sont en discussion dans le cadre de la procédure précitée. Ambev conteste ces taxes devant les tribunaux. La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible liée à ces avis à environ 0,8 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) au 30 juin 2017. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

En 2014 et 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition de l'administration fiscale fédérale brésilienne imposant les taxes d'accises IPI, prétendument dues sur la livraison de biens fabriqués à des unités de production liées et au sujet desquels une décision de la Chambre haute de la Cour administrative fiscale est toujours en suspens. La direction d'Ambev estime la perte possible liée à ces avis à un montant d'environ 1,6 milliard de réaux brésiliens (0,5 milliard d'USD) au 30 juin 2017. Ambev n'a pas enregistré de provision en la matière.

Actuellement, Ambev conteste des avis d'imposition émis par les Etats de Sao Paulo, Rio de Janeiro, Minas Gerais et d'autres états, qui remettent en cause la légalité de crédits d'impôt relatifs à la taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS) résultant de transactions avec des sociétés offrant des incitants fiscaux. La direction d'Ambev estime les pertes possibles en relation avec ces avis d'imposition à environ 1,9 milliard de réaux brésiliens (0,6 milliard d'USD) au 30 juin 2017. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Ambev a été priée l'État de Rio de Janeiro d'imposer la taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS) prétendument due en rapport avec les rabais accordés de manière inconditionnelle par Ambev entre janvier 1996 et février 1998. En octobre 2015 et janvier 2016, Ambev a payé les montants discutés dans le cadre d'un programme d'incitants fiscaux en vertu desquels des rabais étaient accordés pour un montant total de 0,3 milliard de réaux brésiliens (0,1 milliard d'USD). En 2013, 2014 et 2015, Ambev a reçu des avis d'imposition semblables de l'État de Pará et de Piauí relatifs à la même question, lesquels font actuellement l'objet de discussions. Suite aux paiements susmentionnés, la direction d'Ambev estime le montant de la perte possible liée à ces procédures à environ 0,6 milliard de réaux brésiliens (0,2 milliard d'USD) au 30 juin 2017. Ambev n'a pas enregistré de provision pour ce litige.

Au cours des années, Ambev a reçu des avis d'impositions exigeant le paiement des différences présumées en terme de taxe sur la distribution de biens et de services (ICMS), considérées comme dues lorsque le prix des produits vendus par la société est supérieur à ceux fixés par les Etats concernés dans leur tableau des prix, des hypothèses dans lesquelles les autorités fiscales des Etats considèrent que la base de calcul devrait être basée sur un pourcentage de valeur ajoutée sur les prix réels et pas sur le tableau des prix fixes. Ambev conteste actuellement ces impôts devant les juridictions. Parmi d'autres cas similaires de moindre valeur reçus par Ambev au cours de l'année 2016, la société a reçu un nouvel avis, émis par l'Etat de Minas Gerais, pour un montant de 1,4 milliard de réaux brésiliens (0,4 milliard d'USD). Lors du quatrième trimestre 2016, Ambev a reçu d'autres avis concernant la même question, avec des valeurs moins importantes. Dans le second trimestre de 2017, la Cour administrative fiscale de l'Etat de Minas Gerais a rendu un jugement défavorable à Ambev relatif aux trois affaires concernées. Désormais, Ambev attend la notification de ces décisions. Néanmoins, Ambev a l'intention d'introduire un recours devant les tribunaux en rapport avec ces avis d'imposition. Le Management d'Ambev estime le montant total de la perte possible liée à cette question, à environ 4,7 milliard de réaux brésiliens (1,4 milliard d'USD) au 30 juin 2017. Ambev a enregistré des provisions pour un montant total de 2 millions de réaux brésiliens (1 million d'USD) concernant certaines procédures pour lesquelles Ambev estime que les risques de pertes sont probables, en raison de problèmes procéduraux spécifiques.

## **COTISATIONS SOCIALES**

Ambev a reçu certains avis d'imposition des autorités fiscales fédérales brésiliennes, relatifs à des montants qui seraient dus en vertu du *Integration Program/Social Security Financing Levy (PIS/COFINS)* sur des produits bonus accordés à ses clients. Les affaires sont maintenant en discussion devant les tribunaux. La direction d'Ambev évalue le montant de la perte possible relative à ces avis à environ 1,9 milliard de réaux brésiliens (0,6 milliard d'USD) au 30 juin 2017. Aucune provision n'a été enregistrée.

## **AUTRES MATIÈRES FISCALES**

En 2014 Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. a reçu des autorités fiscales fédérales des États-Unis (IRS) un avis d'imposition net de 0,3 milliard d'USD impliquant principalement certaines transactions entre sociétés liées, pour les déclarations d'impôt sur le revenu des années 2008 et 2009. En novembre 2015, l'IRS a envoyé un avis d'imposition additionnel de 0.1 milliard d'USD pour les années d'imposition 2010 et 2011. Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. a déposé une réclamation auprès de l'IRS pour les années d'imposition 2008 à 2011 et a l'intention de défendre vigoureusement sa position.

En février 2015, la Commission européenne a ouvert une enquête approfondie en matière d'aide d'état en ce qui concerne le système belge d'accords fiscaux préalables en matière d'excess profit. Le 11 janvier 2016, la Commission européenne a adopté une décision négative concluant que le système belge d'accords fiscaux préalables en matière d'excess profit constituait une aide incompatible avec le marché unique et requérant que la Belgique réclame le remboursement de l'aide incompatible d'un nombre de bénéficiaires de l'aide. Les autorités belges ont contacté les sociétés qui ont bénéficié de ce système et ont informé chaque société du montant d'aide incompatible qui est potentiellement susceptible d'être récupéré. En outre, la décision de la Commission européenne a fait l'objet d'un appel auprès de la Cour de Justice européenne par la Belgique en date du 22 mars 2016 et par AB InBev en date du 12 juillet 2016. Les procédures d'appel ne suspendent pas le processus de recouvrement et AB InBev n'est à ce stade pas en mesure d'évaluer les résultats de ces procédures judiciaires. Sur base du risque estimé relatif à l'accord fiscal préalable en matière d'excess profit applicable à AB InBev, des éléments susvisés, de même que la possibilité que les impôts payés à l'étranger et les pertes fiscales reportées non-reconnues compensent partiellement ou entièrement les montants à recouvrer, la société n'a pas enregistré de provision pour ce litige au 30 juin 2017.

## **WARRANTS**

Certains propriétaires de warrants émis par Ambev en 1996, exerçables en 2003, ont lancé des actions judiciaires afin de souscrire aux actions correspondantes pour une valeur inférieure à celle qu'Ambev considère comme établie au moment de l'émission des warrants. Dans le cas où Ambev perdrait la totalité des actions juridiques, l'émission de 172 831 574 actions serait nécessaire. Ambev recevrait en contrepartie des fonds substantiellement plus bas que la valeur de marché actuelle des actions. Ceci pourrait résulter en une dilution d'environ 1 % pour l'ensemble des actionnaires d'Ambev. Par ailleurs, les détenteurs de ces warrants exigent de recevoir les dividendes relatifs à ces actions depuis 2003, soit environ 0,8 milliard de réaux brésiliens (0,3 milliard d'USD) en plus des honoraires légaux. Ambev conteste ces exigences et envisage de défendre vigoureusement son cas.

## **EN MATIÈRE DE CONCURRENCE**

Le 12 décembre 2014, une procédure judiciaire a été entamée devant la Cour Suprême de l'Ontario contre le Liquor Control Board of Ontario, Brewers Retail Inc. (connu sous le nom de The Beer Store ou « TBS ») et les propriétaires de Brewers Retail Inc. (Molson Coors Canada, Sleeman Breweries Ltd. et Labatt Breweries of Canada L.P.). La procédure a été initiée au Canada conformément au Ontario Class Proceedings Act et visait entre autres à obtenir: (i) une déclaration selon laquelle les défendeurs ont secrètement collaboré et convenu entre eux de l'attribution de marchés pour la fourniture de bière vendue en Ontario depuis le 1 juin 2000 ; (ii) une déclaration selon laquelle Brewers Retail Inc. et les propriétaires de Brewers Retail Inc. ont secrètement

collaboré et convenu entre eux de déterminer, d'augmenter et/ou de maintenir les prix appliqués aux détenteurs en Ontario d'une licence (on-trade) pour la bière et les commissions appliquées par TBS aux autres brasseurs concurrents qui souhaitaient vendre leur produits par TBS et (iii) des dommages-intérêts pour enrichissement injustifié. En ce qui concerne cette troisième demande, les plaignants invoquent des pratiques commerciales illégales par les propriétaires de Brewers Retail Inc. Les demandeurs visent à obtenir un dédommagement n'excédant pas 1,4 milliard de dollar canadien (1 milliard d'USD), un dédommagement punitif, exemplatif et aggravé de 5m de dollar canadien (4m d'USD) et la modification/révocation de la législation en question. Ambev n'a pas acté de provision pour ce cas.

Le 30 juin 2016, la Commission européenne a annoncé un examen pour possible abus de position dominante par AB InBev en raison de certaines pratiques visant à limiter le commerce d'autres pays de l'Union européenne vers la Belgique. Le fait qu'un examen soit commencé ne signifie pas que la Commission européenne ait conclu à une infraction. AB InBev collabore de façon constructive à l'examen. Il n'est pas possible de donner une indication quant à la durée de l'examen, ni quant à son issue et aucune provision n'a été enregistrée à ce sujet.

## **LITIGES 2009 RELATIFS A CERTAINES DISPOSITIONS DES REGIMES DE PENSION**

Le 1er décembre 2009, AB InBev et plusieurs de ses sociétés liées ont été assignées devant la Cour Fédérale dans le District Est du Missouri, dans une action intitulée Richard F. Angevine contre AB InBev et al. Le demandeur entendait représenter un groupement de salariés de Busch Entertainment Corporation, cédée le 1er décembre 2009, et de quatre usines de Metal Container Corporation cédées le 1er octobre 2009. Il entend également représenter un groupement de salariés de toute autre filiale d'Anheuser-Busch Companies, Inc (ABC), cédée le 1<sup>er</sup> octobre 2009. L'action porte essentiellement sur le fait que ce groupement serait en droit d'obtenir une majoration des indemnités de retraite en vertu des articles 4.3 et 19.11 (f) du Plan de Pension des employés salariés d'Anheuser-Busch Companies Inc. (le « Plan »). Plus spécifiquement, le demandeur prétend que les cessions en question ont abouti à une « résiliation involontaire » de son contrat d'emploi avec « ABC et ses divisions et filiales d'exploitation » et ce endéans les trois ans après le rapprochement ABC/InBev intervenu le 18 novembre 2008, ce qui engendrerait prétendument une majoration des indemnités de retraite en vertu du Plan. Le demandeur prétend que, en omettant de lui fournir ainsi qu'aux autres membres du groupe ces indemnités majorées, AB InBev et al. ont manqué à leurs obligations fiduciaires prévues à l'ERISA. L'action vise à obtenir des dommages-intérêts et la couverture des frais de procédure. Le 16 juillet 2010 la Cour a estimé que l'action visant à établir une violation des obligations fiduciaires et à obtenir des dommages-intérêts, n'était pas fondée. La Cour a également estimé que R. Angevine n'a pas utilisé toutes les possibilités de recours administratifs, ce qu'il aurait dû faire avant d'entamer une action en justice. R. Angevine a interjeté appel contre cette décision auprès de la Cour d'appel pour le huitième circuit. Le 22 juillet 2011, la Cour d'Appel a confirmé la décision du tribunal inférieur. Aucun nouvel appel n'a été interjeté.

Le 15 septembre 2010, AB InBev et plusieurs de ses sociétés liées ont été assignées devant la Cour Fédérale dans le District Sud de l'Ohio, dans une action intitulée Rusby Adams et al contre AB InBev et al. L'action a été intentée par quatre employés des usines de Metal Container Corporation (« MCC ») situées à Columbus – Ohio, Gainesville – Floride, et Ft Atkinson – Wisconsin, qui ont été cédées le 1er octobre 2009. Comme dans l'affaire Angevine, les demandeurs entendaient représenter un groupement de participants au Plan de Pension des employés salariés d'Anheuser-Busch Companies Inc. (« le Plan ») qui étaient employés par des filiales d'Anheuser-Busch Companies Inc. qui ont été cédées durant la période allant du 18 novembre 2008 jusqu'au 17 novembre 2011. Comme dans l'affaire Angevine, les demandeurs prétendaient (i) avoir droit aux avantages prévus par la section 19.11 (f) du Plan ; (ii) et que la non-attribution de ces avantages constitue une violation des obligations fiduciaires. AB InBev estimait disposer des éléments de défense contre ces revendications et a introduit une requête visant à déclarer l'action non-fondée (motion to dismiss). Le 25 avril 2011, la Cour a rejeté les réclamations concernant les obligations fiduciaires. La seule revendication en suspens concernait les avantages prévus par la section 19.11(f). Le 28 mars 2012, la Cour a confirmé qu'un recours collectif composé d'anciens employés des activités MCC cédées pouvait être intenté. Le 9 janvier 2013, la Cour a reçu la requête d'AB InBev pour jugement sur le dossier administratif. La partie adverse a fait appel de cette décision le 5 février 2013. Le 11 juillet 2014, la Cour d'appel pour le sixième circuit a cassé le jugement du tribunal inférieur et a renvoyé l'affaire pour jugement contre AB InBev. Le 16 septembre 2014, la requête d'AB InBev pour réentendre l'affaire a été refusée. Un ordre et jugement final a ensuite été rendu le 24 décembre 2014 par le District Court, ordonnant que les avantages de retraite majorés prévus par la section 19.11 (f) du Plan soient accordés aux membres du groupement. AB InBev estime que le montant total des avantages de retraite majorés s'élève à environ 8m d'USD. Par ailleurs, les avocats des demandeurs ont reçu approximativement 1m d'USD d'honoraires.

Le 10 janvier 2012, un recours collectif affirmant des revendications semblables à celles affirmées dans la poursuite intentée par Angevine a été déposé devant la Cour fédérale dans le District Est du Missouri, dans une action intitulée Nancy Anderson et al. contre Anheuser-Busch Companies Pension Plan et al. Contrairement à l'affaire Angevine, les demandeurs allèguent un épuisement de tous les recours administratifs. La société a déposé une requête en rejet le 9 octobre 2012. Alors que la requête était toujours en cours, le tribunal a admis de modifier l'affaire en y adjoignant 4 nouveaux demandeurs le 19 novembre 2012. AB InBev a introduit une requête en rejet (motion to dismiss) le 17 décembre 2012. Alors que la requête en rejet était en cours, le 11 mars 2013, le tribunal a joint l'affaire avec l'affaire Knowlton (cf ci-dessous) qui avait été transférée de Californie au Missouri.

Le 10 octobre 2012, une autre plainte en recours collectif a été intentée contre Anheuser-Busch Companies, LLC, Anheuser-Busch Companies Pension Plan, Anheuser-Busch Companies Pension Plan Appeals Committee et Anheuser-Busch Companies Pension Plans Administrative Committee, par Brian Knowlton, un employé de l'entreprise cédée, Busch Entertainment Corporation (« BEC »). Cette plainte, déposée à la Cour fédérale du district sud de Californie, a été modifiée le 12 octobre 2012. Comme pour les autres procès, cette plainte affirme que les employés de tous les actifs cédés ont droit à des bénéfices de retraite majorés en vertu de l'article 19.11 (f) du Plan. Cependant, il exclut spécifiquement les installations cédées de Metal Container Corporation qui ont été inclus dans le recours collectif Adams. Le 6 novembre 2012, les demandeurs ont déposé une motion demandant au tribunal de transférer l'affaire Anderson en Californie afin de la joindre à l'affaire Knowlton. La société a déposé une requête en rejet/motion afin de transférer l'affaire au Missouri le 12 novembre 2012. Le 30 janvier 2013, la Cour a accordé la motion de transfert. Comme indiqué ci-dessus, le 11 Mars 2013, l'affaire Knowlton a donc été jointe à l'affaire Anderson dans le Missouri. Le 19 avril 2013, une plainte consolidée a été déposée et une requête en rejet a été introduite le 10 mai 2013. Le 30 octobre 2013, le tribunal a rejeté la violation des plaintes fiduciaires et une réponse a été déposée le 13 novembre 2013. Le 19 novembre 2013, les demandeurs ont modifié un chef de la plainte consolidée. Le 16 mai 2014, le tribunal a accordé une certification d'action collective. Le groupe est composé d'employés de l'entreprise cédée, BEC. Le 10 novembre 2014, les demandeurs ont soumis une requête pour jugement basée sur la décision de la cour d'appel du Sixth Circuit dans le dossier Adams. Le 8 juillet 2015, la Cour a rendu un jugement

partiel sur base des plaidoiries, jugeant que les employés de BEC étaient en droit de recevoir des avantages de retraite majorés en vertu du Plan. Ce jugement du 8 juillet 2015 ne constituait toutefois pas un jugement final, appellable. Le 21 août 2015, la société a introduit une demande visant à obtenir un jugement final, susceptible d'appel, ainsi qu'une requête en suspension dans l'attente de l'appel, ces deux demandes ayant été accordées le 9 octobre 2015. La société a ensuite fait appel. Le 22 février 2017, la cour d'appel du Eighth Circuit a confirmé la décision rendue en première instance, et a accordé les avantages de retraite majorés aux employés de BEC. En outre, la cour d'appel a renvoyé l'affaire à la juridiction de première instance afin de déterminer si le montant précis de la retraite majorée peut être calculé. Un jugement final n'est pas attendu avant la fin de l'année. La société estime que le montant total des avantages de retraite majorés en jeu s'élève à environ 66m d'USD.

## **22. PARTIES LIEES**

Il n'y a pas de changement significatif aux transactions avec les parties liées de l'entreprise pendant les six premiers mois de 2017, en comparaison avec 2016.

## **23. ÉVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA DATE DE CLÔTURE**

Aucun.